VENDREDI 29 AVRIL 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1678
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Les agriculteurs veulent de nouvelles réponses



// DÉGÂTS DE GIBIER

La problématique touche toutes les régions. En Côte-d'Or, les populations de sangliers, (mais aussi les cervidés), dont le nombre atteint des sommets conduisent à des situations ingérables pour la protection des cultures. La FDSEA 21 a alerté sur la question et des rencontres ont eu lieu avec la DDT et la préfecture. Face à un sentiment d'impasse, les agriculteurs proposent d'adopter des techniques de régulation de population plus efficaces, déjà tentées ailleurs. Les dégâts de gibier préoccupent aussi les propriétaires forestiers.

PAGES 05 ET 06



Photo : Actuagri

P.10
ACTUALITÉS
Après sa réélection // Les chantiers agricoles d'Emmanuel Macron



P.12
PRODUCTIONS
Élevage // Chiens de troupeaux : une aide au poil !



P.18
RURALITÉ
Patrimoine // Ces aides insoupçonnées





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 COCEBI : LA COOPÉRATIVE INVESTIT DANS UNE USINE DE FLOCONS...

.05 DÉGÂTS DE GIBIER : IL FAUT FAIRE BOUGER LES LIGNES

.06 FILIÈRE BOIS : COURS DU BOIS, GIBIER ET MALADIES AU MENU DES...

.07 REMISE DE PRIX : UNE RECONNAISSANCE À PRENDRE EN COMPTE

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 JEUNES AGRICULTEURS DE BFC : AVOIR FOI EN L'AVENIR

.09 AGROALIMENTAIRE : LA CITÉ DE LA GASTRONOMIE VA OUVRIR SES...

ACTUALITÉ // FRANCE

.10 APRÈS SA RÉÉLECTION : LES CHANTIERS AGRICOLES D'EMMANUEL...

PRODUCTION // ÉLEVAGE

.11 ÉLEVAGE DE POULETS DE CHAIR : UNE IDÉE DE DIVERSIFICATION QUI...

.12 CHIENS DE TROUPEAU : UNE AIDE AU POIL

.13 FÊTE DU BŒUF : TOUT LE MONDE ÉTAIT AU RENDEZ-VOUS !

PRODUCTION // CULTURES

.14 POINT DE VUE : UN APPORT MASSIF DE NUTRIMENTS AU SOL POUR...

.15 TOURNESOL : LA PLATEFORME D'ESSAIS DE VILLIERS-LES-HAUTS...

.16 DOUBLE ACTIVITÉ : CHAQUE SECONDE EST COMPTÉE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.17 MORVAN : UN COLLOQUE SUR LE BOIS-ÉNERGIE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 FONDATION DU PATRIMOINE : CES AIDES INSOUPÇONNÉES

.19 POTAGER DE SÉGURET : UN ŒUF BIEN COUVÉ

RURALITÉ // COLLECTIVITÉS

.20 INVESTISSEMENT : LIVRY : DE NOUVEAUX SERVICES

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.24 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.26 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // HISTOIRE

.30 BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE LOUIS PASTEUR : UN SCIENTIFIQUE...

MAGAZINE // LOISIRS

.31 RANDONNÉE DÉGUSTATION : LE RENDEZ-VOUS DES PAPILLES PÉDESTRES

.31 AGENDA LOISIRS

MAGAZINE // OXYGÈNE

.32 BISTROT - BROCANTE DU SILO À PRÉMERY : UN GOÛT D'ANTAN

// LE DESSIN



// EN BREF

LAIT Le prix du conventionnel rejoint celui du bio

Le prix du lait conventionnel devrait *« temporairement »* rattraper le prix du lait bio en avril et mai, selon les estimations de l'Institut de l'élevage (Idele) dans sa publication mensuelle Tendances parue le 20 avril. Les deux courbes devraient donc se croiser dans les prochaines semaines, en raison de plusieurs facteurs. D'abord, la forte croissance du prix du lait conventionnel, portée par les cours élevés des ingrédients laitiers. Ensuite, la *« très forte saisonnalité »* du prix du lait bio, qui chute habituellement au printemps du fait d'un pic de collecte. L'écart moyen entre avril et novembre est de 80 €/1 000 l, précise l'Idele.

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES Des premières hausses passées sur les viandes

En réunion hebdomadaire de suivi des renégociations commerciales, « certains industriels annoncent qu'ils ont réussi à passer des hausses », notamment sur les viandes, indique Christiane Lambert le 26 avril. La présidente de la FNSEA a cité les volailles, pour lesquelles des hausses de tarifs de 16 % auraient été actées, alors qu'*« il faudrait 25 % pour certaines espèces »*. En steak haché, produit phare du rayon viandes rouges, des hausses *« sont en train de passer »*. Quelques jours avant la prochaine réunion hebdomadaire, le 28 avril, la responsable syndicale décrit une *« foire d'empoigne épouvantable »*, notamment avec la poursuite de l'application des pénalités logistiques par certaines enseignes, malgré leur interdiction.

MIEL Des apiculteurs plutôt satisfaits en sortie d'hiver

« Dans la plupart des régions, les apiculteurs sont plutôt satisfaits de leur sortie d'hiver », indique Henri Clément, porte-parole de l'Unaf à Agra Presse. Alors que le syndicat collecte actuellement les chiffres auprès de ses adhérents, les pertes devraient selon lui être proches de la moyenne – et du niveau de pertes observé en 2020-2021 –, *« aux alentours de 20 ou 25 % »*. Localement, prévient toutefois le représentant syndical, de *« très fortes mortalités »* peuvent être observées, notamment dues aux utilisations de pesticides ou de produits vétérinaires.

BIODIVERSITÉ Le Doubs parmi une sélection de sites pour un parc national dédié aux zones humides

Dans un rapport publié le 25 avril, les experts du CGEDD (ministère de la Transition écologique) identifient 18 sites qui auraient le potentiel pour devenir un parc national dédié aux zones humides. Parmi eux figure la basse vallée du Doubs. Mais on trouve aussi la Sologne, le Val d'Allier, l'estuaire de la Loire, la Brenne, les Dombes. Objectif : sélectionner des sites de 10 000 ha au moins, peu anthropisés, comprenant des espèces à forts enjeux de protection.

// EN IMAGE

Quand la sécheresse se rappelle à notre bon souvenir...

La préfecture de la Drôme a appliqué, depuis le 14 avril, les premières restrictions des usages de l'eau tant pour les eaux de surface que pour les eaux souterraines. Des tours d'eau sont mis en place pour l'irrigation des cultures agricoles. La Drôme suit de quelques jours les départements de Maine-et-Loire et de la Mayenne qui avaient été alertés, début avril de *« la baisse précoce des cours d'eau et de la faible recharge des nappes d'eau souterraine »*. Le 14 avril, ce sont une partie des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Charente et de la Charente-Maritime qui ont été placés en alerte et même alerte renforcée dans certaines zones pour les eaux superficielles, rapporte le site Propluvia qui dépend du ministère de la Transition écologique. Au 19 avril, neuf départements étaient en restriction, c'est-à-dire au-delà de la vigilance et 25 arrêtés étaient en cours sur l'ensemble du territoire national *« Nappes à surveiller »*



Photo : Marc Chesneau

Certes les pluies assez fournies qui sont tombées vers le 12 avril ont permis d'atténuer le phénomène mais la crainte d'une sécheresse printanière pèse toujours sur l'ensemble du territoire français. L'inquiétude est réelle dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui n'a connu qu'un cumul de seulement 64 mm d'eau entre le 1er janvier et le 10 avril.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 120 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91% - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net

• **Régionale :** Jean-Yves Blondat
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// GUERRE EN UKRAINE

« Défense et agriculture relèvent de la stratégie »

La Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté a organisé une visioconférence avec l'eurodéputé LR de Saône-et-Loire Arnaud Danjean sur le thème des conséquences possibles de la guerre en Ukraine sur notre agriculture. Passionnant, documenté… et inquiétant.

Il rentrait tout juste d'Inde où il avait participé à la renégociation d'un accord de libre-échange : Arnaud Danjean est à l'aise dans le domaine de la politique étrangère. L'eurodéputé de Saône-et-Loire était donc l'interlocuteur tout trouvé pour tenter de nous éclairer sur le conflit guerrier entre la Russie et l'Ukraine, et la Chambre d'agriculture régionale de BFC avait bien fait de le solliciter en ce 19 avril, pour participer à une visioconférence, à l'issue de la tenue de son bureau mensuel.

Ce très bon connaisseur des dynamiques géopolitiques qui secouent et bousculent notre monde avait la possibilité d'éclairer les participants sur les risques économiques globaux que ce conflit aux portes de l'Europe fait peser, en particulier sur le secteur agricole. *« Pour moi,* précisait-il d'emblée, *les questions de défense et les questions agricoles vont ensemble : elles relèvent de la stratégie ».*

« Ce n'est pas un conflit de plus… »

Même si, rappelait-il, l'Europe de l'après seconde guerre mondiale avait déjà été ébranlée par les conflits liés à la désintégration de l'ex-Yougoslavie, dans les années quatre-vingt-dix, *« en Ukraine, nous avons un conflit qui va considérablement rebattre les cartes, avec une dimension nucléaire prépondérante et des pertes militaires russes qui, depuis le 24 février, sont déjà d'une ampleur considérable. Ce n'est pas un conflit de plus, c'est autre chose… Le caractère inédit de cette guerre introduit un bouleversement international de grande ampleur. Il ne faut pas perdre de vue que hors de l'Europe, certains pays sont déjà rattrapés par ses conséquences sur les plans agroalimentaire et énergétique ».*

Fort de ce préambule, l'eurodéputé s'est risqué à tracer à grands traits les possibles scénarios qui pourraient émerger dans cette crise majeure, lors des prochaines semaines, en écartant d'entrée l'hypothèse d'une fin rapide du conflit (voir encadré).

Il est ensuite vite revenu sur les impacts concernant l'agriculture. La nécessité de revoir la stratégie « Farm to Fork » incluse dans la prochaine PAC de 2023, qui prévoie une attention particulière portée sur les bonnes pratiques agro-environnementales, lui paraît évidente, dans ce contexte : *« Il est malheureux de constater qu'il aura fallu un tel conflit,* précise Arnaud Danjean, *pour que la Commission européenne prenne conscience de la nécessité de produire pour nourrir. Il faut surseoir à des mesures qui auraient pu nous pénaliser ».*



Eurodéputé LR de la Saône-et-Loire, Arnaud Danjean est un très bon connaisseur des questions liées à la défense et aux rapports géopolitiques. Il répondait le 19 avril à une invitation de la Chambre régionale d'agriculture de BFC.

« Nous allons devoir nous habituer »

L'eurodéputé craint aussi des conséquences extra-européennes dramatiques dans les six à huit mois qui viennent, avec des crises alimentaires qui s'annoncent dans des pays d'Afrique du Nord ou subsahariens, très dépendant des fournitures de blés russes ou ukrainiens. *« Nous risquons aussi de constater des égoïsmes nationaux au sein même de l'Union européenne. On est entrés dans une période tumultueuse mais, pour autant, je ne crois pas en une extension du conflit ni à un embrasement généralisé. En revanche, je pense que cette guerre va durer, je crains un isolement long de la Russie et nous allons devoir nous habituer à vivre avec tout cela… »* Parmi les participants à la visioconférence, le Côte-d'Orien Jean-Pierre Fleury, très impliqué lui aussi dans les instances européennes, soulignait une autre dimension à prendre en compte : *« On réalise aujourd'hui qu'il va falloir produire plus, afin de compenser les manques de productions issues d'Ukraine ou de Russie mais on oublie que toutes les conditions ne sont pas réunies pour une agriculture rentable : la remis en culture de jachère, ce n'est pas grand-chose et les conditions ne sont pas réunies pour que l'acte de produire se fasse dans les dimensions nécessaires. L'agriculture, ce n'est pas un bouton qu'on allume ou qu'on éteint en fonction des besoins du moment… »*

Berty Robert

Trois scénarios face à la crise

Arnaud Danjean évoque trois évolutions possibles de la situation actuelle :

- *« On peut tout d'abord imaginer la capitulation d'un des acteurs engagés, mais c'est peu probable, si l'on prend en compte la résistance farouche des Ukrainiens et le refus, pour le pouvoir russe, d'accepter une défaite ».*
- *« On peut aussi imaginer un règlement négocié de la crise mais il ne semble pas qu'on en prenne la direction. Je prédis plutôt un durcissement du conflit dans les prochaines semaines, jusqu'à la date du 9 mai, hautement symbolique pour les Russes puisqu'elle marque la victoire de l'Union soviétique contre les troupes nazies en 1945. Tout dépend du moment où l'un des acteurs estimera avoir atteint un objectif dont il pourra se prévaloir. Il faut aussi garder à l'esprit qu'en Ukraine, dans la région du Donbass, dans l'est du pays, cette guerre a commencé il y a huit ans, en 2014. On peut donc très bien s'installer dans un scénario de ni guerre - ni paix qui n'est pas sans précédent : les deux Corée sont dans cette situation depuis… 1953 ! »*
- *« Enfin, on peut imaginer un conflit qui dure mais avec des intensités variables. Les Ukrainiens se sentent forts et ne lâcheront pas le morceau, quant aux Russes, ils ne voudront pas perdre la face ».*

Terres de Bourgogne

Suivez-nous sur

INFOS REPORTAGES VIDÉOS

// COCEBI

La coopérative investit dans une usine de flocons d'avoine

Afin de pouvoir investir dans la création d'une usine de transformation de céréales en flocons d'avoine bio, qui verrait le jour à Nitry, la coopérative la Cocebi a décidé d'ouvrir son capital social avec des PSAP (parts sociales à avantages particuliers).

La coopérative la Cocebi annonce ouvrir son capital social avec des PSAP (parts sociales à avantages particuliers). Une ouverture de capital qui a pour objectif d'augmenter le capital de la Cocebi afin que la coopérative puisse investir dans la création d'une usine de transformation de céréales en flocons d'avoine bio.

Cette usine fonctionnera de façon totalement indépendante, sous la forme d'une SAS nommée Avena Bio.

La Cocebi y posséderait 36,36 % des parts. Le reste des parts serait détenu par des partenaires : les coopératives Probiolor et Biocer, les transformateurs Favrichon et Cereco, et le distributeur Biocoop.

L'usine doit être construite à Nitry, sur une parcelle attenante au site de la Cocebi. Les travaux devraient commencer à l'été 2022 pour une mise en service à l'automne 2023.

Transformer les gruaux d'avoine en flocons

Annoncé lors de l'assemblée générale de la Cocebi, le 8 décembre dernier, ce projet a pour ambition « *de réunir en amont les coopératives de producteurs, en aval les transformateurs et la distribution spécialisée dans une filière équitable française de production et distribution de céréales bio pour le petit-déjeuner* », annonce la Cocebi. « *Cette usine aura pour mission la transformation des gruaux d'avoine bio en flocons ou en farine* ».



Cocebi

Les travaux de construction de l'usine devraient commencer à l'été 2022 à Nitry, pour une mise en service à l'automne 2023.

Avec l'objectif, à l'horizon de 5 ans, de produire 4 000 tonnes de flocons. Ce serait ainsi 8 000 tonnes d'avoine vêtue, produites en France, qui seraient floconnées, soit l'équivalent de 3 600 hectares de terres en agriculture biologique (à raison de 22 quintaux / ha en moyenne). « *L'ambition de ce projet est avant tout de relocaliser la fabrication en France, proche des bassins de production* », poursuit la Cocebi.

L'investissement de l'usine de flocons s'élève à 7 000 000 d'euros, comprenant la construction des infrastructures et bâtiments, l'aménagement des bâtiments, le matériel pour le process ainsi que les frais annexes comme l'achat du terrain, les études ou encore la maîtrise d'œuvre.

Quant aux PSAP ? Tout le monde peut y souscrire. Pour plus d'informations sur le sujet, il est possible de contacter la Cocebi au 07 55 60 03 21 ou à etudes@cocebi.fr.

Christopher Levé



CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

// RENDEZ-VOUS

Abattoir de Corbigny

Afin de faire reprendre l'activité d'abattage et de découpe de Corbigny, une société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « *Les viandes du Nivernais* » va être créée avant l'été 2022 et doit rassembler éleveurs, bouchers, acteurs de la filière viande et les collectivités. Ce projet nécessite une forte mobilisation de la profession agricole et des éleveurs, indispensable au bon fonctionnement de cet outil.

Pour partager au mieux l'information des réunions publiques sont organisées :

3 mai à 18 h, Sermages, salle des fêtes

4 mai à 18 h, Saint-Saulge, marché couvert

12 mai à 18 h, Brassy, salle des sports

13 mai à 18 h Clamecy, mairie.

Pour rappel, ce projet est élaboré en lien avec la SICAGEMAC (marché au cadran de Corbigny), le Conseil Départemental, le Pays Nivernais Morvan, la mairie de Corbigny ou encore la Communauté de communes Tannay Brinon Corbigny. Renseignements pour prendre part à la SCIC : abattoir-corbigny@nivernaismorvan.net ou 06 75 39 02 64 (Anne Algret-Georges).

(D'après communiqué).



// DÉGÂTS DE GIBIER

21

Il faut faire bouger les lignes !

Problématique récurrente de l'agriculture, la question des dégâts de gibier se heurte aujourd'hui à la limite des réponses « traditionnelles » apportées. En Côte-d'Or, on estime qu'il faut passer à la vitesse supérieure en testant d'autres voies. C'est la volonté exprimée par la FDSEA 21.



Yann Frelet (en rouge, au premier plan) devant les dégâts de sangliers qui ont ravagé une bonne partie d'une parcelle ensemencée en blé fin octobre.

«Entre 50 et 60 % de dégâts constatés sur une parcelle de 7 ha» : Yann Frelet dresse ainsi la conséquence des ravages dus aux sangliers» Ce n'est pas nouveau, reconnaît ce polyculteur-éleveur dont la ferme est à Saint-Seine-l'Abbaye et qui cultive 200 hectares auxquels s'ajoutent des prairies pour ses vaches charolaises. En vingt ans, il a eu le temps d'intégrer les dégâts de gibier dans son quotidien. Cela ne signifie pas qu'il les banalise et même s'il est conscient que travailler en milieu naturel impose un certain niveau de cohabitation avec ces autres « habitants », l'alerte qu'il lance résume ce constat : le nombre de sangliers devient aujourd'hui ingérable et dans le milieu agricole départemental l'irritation monte sur ce sujet. C'est ce niveau de population de gibier qui a incité la FDSEA de Côte-d'Or à convier la presse départementale, le 21 avril, sur les terres de Yann Frelet, afin de rendre concrète l'épreuve que ces dégâts représentent. Pour Fabrice Genin, président du syndicat et Thierry Besançon, en charge de la commission Dégâts de gibier au sein de la structure, il est évident qu'on ne peut plus agir face à ce fléau de manière timorée.

Des pertes substantielles

Selon Yann Frelet, d'une année sur l'autre ces dégâts – dus en majorité aux sangliers, mais aussi aux cervidés- représentent des pertes comprises entre 5 000 et 15 000 euros. Il faut faire bouger les lignes, face à l'interlocuteur central de cette problématique : la Fédération des chasseurs. Les indemnisations de dégâts pèsent de plus en plus sur ses finances et l'on est proche, aujourd'hui, d'une situation de blocage. Il faut donc avancer et pour cela, briser les cadres traditionnels qui structurent les tentatives pour trouver des solutions à ces problèmes récurrents. Dans ce contexte, la FDSEA 21 n'était pas venue les mains vides. Elle avait la volonté de médiatiser et ainsi de soumettre à débat des propositions, détaillées par Thierry Besançon : le recours à des stratégies de piégeage, l'autorisation de tirs de nuit, l'élimination de laies… *« En temps normal,* précisait-il, *on peut parvenir à gérer, mais là, les populations de sangliers ont atteint un tel niveau que ce n'est plus possible et comme les fédérations de chasse ont de plus en plus de mal à assurer le paiement des indemnisations, à terme, c'est le contribuable qui risque de payer. Le but n'est pas d'exterminer les sangliers, mais de ramener la population à un niveau gérable ».* Sans compter qu'au-delà des dégâts dans les cultures, ces animaux, qui s'introduisent parfois dans les exploitations, représentent un risque sanitaire potentiel pour les troupeaux.

Des pistes émergent

La visite de terrain du 21 avril a été suivie de plusieurs réunions, avec la DDT et la préfecture. Il en est ressorti des choses intéressantes. *« Nous avons réclamé,* poursuit Thierry Besançon, *une plus grande vigilance sur les « points noirs » du département où les chasseurs devraient agir plus efficacement et accentuer la pression de la chasse. Nous n'avons pas à nous mêler des modes de gestion de la chasse interne à la fédération, mais nous en subissons les conséquences ! Nous avons le soutien du préfet sur nos demandes. C'est d'autant plus important dans le contexte actuel ou la destruction de matière première par du gibier va à l'encontre des besoins d'augmentation de production qui s'expriment ».* Animés par la volonté d'être constructifs, les représentants syndicaux ont avancé plusieurs propositions innovantes qui ne semblent pas avoir éveillé trop de réticences chez les chasseurs : *« il y a le piégeage par filet, qui fonctionne dans les Landes. Il y a aussi les tirs de nuit, par des agriculteurs chasseurs, ou délégués à d'autres personnes, soumis à arrêté préfectoral et qui se pratiquent chez nos voisins de l'Yonne ou de la Haute-Marne. La fluidification de l'attribution des bracelets pour les sangliers est actée, et enfin, il y a la possibilité de tuer les laies ».* Seule la question de l'agrainage reste encore la pierre d'achoppement entre chasseurs et agriculteurs : les premiers y voient le moyen de fixer le gibier, et donc de l'empêcher d'aller saccager les cultures, quand les seconds considèrent que ce n'est ni plus ni moins qu'une forme d'élevage ne fait faisant qu'amplifier les menaces sur leurs champs. Néanmoins, les rencontres de ces derniers jours laissent penser qu'une amélioration de la situation est possible. La FDSEA21 ne veut pas perdre une minute sur la question, souhaitant que les solutions alternatives évoquées puissent être mises en place très tôt, avant les moissons ou, au pire, à l'automne.

Berty Robert

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

360° Tonnerrois : des projets en phase de concrétisation

Le projet 360° Tonnerrois touche à sa fin après plus d'une année de rencontres, d'échanges et de projets autour de l'agriculture et de la redynamisation du territoire de la communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne.

Après un an de projets, le projet 360° Tonnerrois touche à sa fin.

Au cours de l'année 2021 et du premier trimestre de l'année 2022, huit thématiques présentant des enjeux et des opportunités pour le territoire ont été travaillées : transformation et commercialisation, énergies, labels AB et HVE, haies et agroforesterie, emploi et mécanisation partagée, production de légumes, agritourisme et transmission et renouvellement des générations. Ces thématiques sont ressorties des entretiens menés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne auprès de 58 agriculteurs volontaires et cinq acteurs socio-économiques du territoire.

Le comité de pilotage final s'est réuni le 30 mars. Cette année passée témoigne de la volonté de tout un territoire de faire vivre son économie et de développer son attractivité.

À noter dans les agendas : En mai 2022 se tiendra une réunion de restitution du projet 360° Tonnerrois, afin de présenter un bilan des actions menées, de recueillir les retours des participants et d'échanger sur ce que ce projet peut apporter pour la suite au territoire. Puis, en juin 2022 se tiendra une réunion sur les haies qui s'adressera aux exploitants ayant un projet de plantation de haies ou y réfléchissant, et à ceux qui ont déjà des haies sur leurs parcelles. L'objectif sera de réfléchir à une éventuelle dimension collective de ces projets : Quel entretien ? Quelle valorisation économique ?

Si vous êtes intéressés par les réunions à venir et souhaitez plus de détails, si vous souhaitez revenir sur une des thématiques traitées dans le cadre du projet 360° Tonnerrois, ou si vous avez un projet collectif sur le territoire pour lequel vous souhaitez être accompagnés, contactez Lucile Hammou à la Chambre d'agriculture de l'Yonne au 0602043064 ou par mail l.hammou@yonne.chambagri.fr.

Christopher Levé

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// FILIÈRE BOIS

21 Cours du bois, gibier et maladies au menu des forestiers privés de Côte-d'Or

Les propriétaires forestiers privés du département constatent des évolutions de cours du bois parfois très surprenantes. Ils craignent aussi une certaine agressivité montante vis-à-vis de leurs activités.

Exportation de bois français vers la Chine, risques de maladies liées à des insectes ravageurs, nécessité de réagir face à des attaques médiatiques récurrentes, problème du gibier, cours du bois… S'il fallait une preuve supplémentaire que l'exploitation forestière est d'abord et avant tout une forme d'agriculture, les préoccupations exprimées lors de la dernière assemblée générale des forestiers privés de Côte-d'Or, le 22 avril à Épagny, au nord de Dijon, la fournissait amplement. Ici aussi, de nombreuses questions se posent et résonnent, face aux attentes sociétales et à une certaine méconnaissance des enjeux de la gestion forestière privée. Sur la question des attaques médiatiques, et même des violences ou menaces dont les exploitants forestiers sont parfois la cible (voir Terres de Bourgogne N° 1674), Gilles de Corson, président de l'Union régionale des syndicats forestiers de Bourgogne, a expliqué que l'organisation avait créé une brochure, intitulée Les Valeurs de la forêt privée, comprenant des éléments de langage permettant de répondre aux personnes qui contestent l'exploitation forestière. *« Cette brochure,* précisait-il, *est distribuée aux adhérents, aux élus, aux journalistes dans un but de dialogue avant tout »*. Une initiative bourguignonne qui pourrait être déclinée nationalement.



La propriété forestière privée de Côte-d'Or souhaite améliorer sa communication face à des réactions hostiles qui se multiplient.

« Il n'y a plus de prix ! »

Autre point important abordé ce 22 avril : les cours du bois. Ceux du peuplier sont passés de 40 à 60 euros le m^3. Le pin est stable, autour de 20/25 euros du m^3. Le sapin épicéa fait face à une forte demande avec un m^3 qui peut atteindre 80 euros. Pour le douglas, on est aujourd'hui à un minimum de 100 euros du m^3 mais l'évolution la plus exceptionnelle touche le chêne : là, les forestiers de Côte-d'Or constatent que, d'une vente à l'autre, on prend facilement 10 % d'augmentation à chaque fois. *« Il n'y a plus de prix, c'est de la folie ! »* constatait-on lors de l'assemblée. Certains lots offerts à la vente auraient en face d'eux jusqu'à 20 offres et des lots partent à plus de 500 euros le m^3 ! L'aspiration du marché chinois n'y est évidemment pas pour rien mais, dans les rangs des participants à l'AG, on notait aussi que cette hausse relevait plus du rattrapage que de l'excès. Autre dossier qui préoccupe le milieu : la hausse de la population des cervidés, grands consommateurs de jeunes plants d'arbres. La demande est clairement à l'augmentation des plans de chasse pour réguler ces populations et une formation Équilibre forêt-gibier est prévue en octobre dans le département de l'Yonne par le Fogefor.



La forêt occupe 31 % du territoire français et les trois quarts sont privées.

Des maladies toujours à surveiller

Enfin, au terme de l'assemblée générale, Matthieu Mirabel, responsable de l'antenne régionale du Département de la santé des forêts (DSF), a établi un point sur l'actualité sanitaire en Bourgogne - Franche-Comté. Les scolytes, notamment, font toujours du dégât : 19 millions de m3 de bois ont été touchés en BFC depuis 2018. Toutefois, à l'heure actuelle, une mortalité plus réduite est constatée chez les arbres de la région, c'est la première bonne nouvelle sur cette problématique depuis longtemps. Mais les observateurs s'inquiètent d'une autre maladie qui semble monter en puissance sur les populations de douglas : des nécroses cambiales, qui touchent la partie vivante du bois où circule la sève. Une maladie d'autant plus préoccupante qu'elle n'est pas détectable visuellement de l'extérieur.

Berty Robert

Renouvellement au conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'association des forestiers privés de Côte-d'Or a été partiellement renouvelé à l'occasion de cette assemblée générale :
- trois nouveaux administrateurs ont été élus : Éloi de Broissia, Gilles de Piepape et Martin Naudet.
- trois autres ont vu leur mandat renouvelé : Henry Darcy, Dominique Debost et Nicolas Jouffroy.
Les quatre autres élus en 2018 poursuivent leur mandat.

// GROUPAMA

21 Fusion de deux caisses locales en Côte-d'Or

Les caisses de Pouilly-en-Auxois et de Bligny-sur-Ouche n'en font désormais plus qu'une.

Les caisses locales Groupama Grand Est de Bligny-sur-Ouche et de Pouilly-en-Auxois ont fusionné très récemment. Cette évolution a été officialisée lors d'une assemblée générale organisée le 15 avril au Pôle agricole de Créancey.

À l'issue de cette fusion, la nouvelle caisse Groupama Grand Est de Bligny-Pouilly rassemble 1 400 sociétaires dont 230 sociétaires agricoles, le reste étant constitué de particuliers, d'artisans, de commerçants, d'entreprises, d'associations et de collectivités.

David Doyer est le président de cette nouvelle structure. Il a mis l'accent sur la présence de Groupama dans le monde rural, avec le maillage territorial des 21 agences réparties sur toute la Côte-d'Or. *« La priorité de la caisse locale,* a-t-il rappelé, *restera les subventions pour la prévention des professionnels et des particuliers car elles sont la raison d'être de nos caisses locales Groupama Grand Est »*.

Une prévention bien subventionnée

Il a rappelé toutes les subventions destinées à favoriser la prévention accordées aux professionnels et aux particuliers en 2021 : elles ont permis l'acquisition de sondes à fourrage connectées, de sièges tracteurs, de gyrophares, d'équipement de protection individuelle (EPI), d'extincteurs, de révision d'extincteurs, de protection de l'habitat avec caméra de surveillance, de ramonages des cheminées, de sièges enfants auto, de bracelets connectés pour les personnes âgées, ou encore de stages de conduite au centre Centaure de Gevrey-Chambertin. Ce type de stage accorde d'ailleurs à celles et ceux qui le suivent une réduction de 10 % à vie sur leur contrat voiture. *« Les associations,* a aussi précisé David Doyer, *ne seront pas oubliées car elles sont un acteur majeur de la vie de nos territoires »*. Groupama leur accorde des subventions mais aussi du matériel (nappes, gobelets, serviettes, trophées, jeux de maillots pour les équipes sportives). Enfin, pour la nouvelle caisse locale Bligny-Pouilly, un accent sera mis sur la féminisation pour les futures recrues du conseil d'administration au sein duquel, actuellement, on ne trouve qu'une seule femme parmi les 13 membres.

Communiqué



Une partie du conseil d'administration de la nouvelle caisse locale Bligny-Pouilly.

// REMISE DE PRIX

58 Une reconnaissance à prendre en compte

Le 7 avril, à Larochemillay (58), les lauréats du Concours pratiques agroécologiques prairies et parcours étaient présents pour récupérer leurs prix.



En 2021, quatre fermes situées sur le site Natura 2000 du Sud Morvan, animé par le Parc du Morvan, ont participé au concours. Ici, Jérôme Boulanger, Marion Baranton (avec leur petit garçon Ilann, 3 ans) et Xavier Niaux.

« C'est une véritable reconnaissance de nos pratiques » souligne Marion Baranton (Ferme de Couveau – Larochemillay – 58), ayant reçu, avec Jérôme Boulanger, les 1er prix du concours local et 2e prix du concours national des pratiques agroécologiques prairies et parcours, dont la remise a eu lieu à Larochemillay le 7 avril.

Sentiments

« Nous ne nous attendions pas à ce que cela soit un concours national » poursuit Jérôme Boulanger avant d'ajouter : *« nous avons participé par curiosité. Ce prix ne va rien changer à notre conduite d'exploitation avec Marion, mais c'est tout de même agréable de voir que notre travail, notamment sur la préservation de la biodiversité, est reconnu par la profession »*. Marion Baranton précise : *« il est dommage que la biodiversité, et le vivant en général, ne soit pas plus prise en compte dans l'élevage. Nous pensons que nous avons tout à gagner à allier les deux, à une époque où même les moineaux sont menacés »*.

Mise en application

Pour appuyer cela, elle rajoute que, sur la parcelle ayant été choisie pour le concours, 87 plantes différentes ont été recensées par le jury. Jérôme détaille : *« cette diversité apporte une excellente santé au troupeau, et le pâturage tournant permet d'avoir très peu de refus dans les pâtures. De plus, les maraîchines sont très rustiques et sont éduquées à finir leur assiette avant de passer à une autre parcelle. De plus, elles vêlent seules et sont dehors toute l'année, ce qui facilite le travail et les enjeux sanitaires »*.

Engagement

Xavier Niaux, ayant reçu le 3e Prix (exploitant à Poil – 58), insiste : *« Je suis content d'avoir obtenu un prix, mais ce qui me fait le plus plaisir est de voir que d'autres ont participé, et des jeunes ! De plus, je pense qu'il est fondamental de se rendre compte que les prix décernés reviennent, pour la majorité, à des personnes ayant des pratiques Bio. Un point important à mettre en perspective avec le fait que la France vient de se faire épingler(1) par la Commission Européenne pour ses ambitions environnementales dans le cadre de la PAC. Cela montre bien qu'il faut aller plus loin. Depuis tout temps, les politiques ont un train de retard, et heureusement que tous les agriculteurs – qu'ils soient bio ou non – prennent les choses en main pour faire évoluer leurs pratiques. C'est finalement grâce à eux que les choses avancent »*. Pour rappel, le 2e prix a été décerné à Patrick Detilleux (Saint-Léger-de-Fougeret - 58) et le 4e à Laurent Cousson (Ferme de la Dragne – commune de Moulins-Engilbert -58).

Chloé Monget

(1) https://www.europe1.fr/international/la-commission-europeenne-invite-la-france-a-revoir-sa-copie-sur-la-pac-4104102

Espérances

Naturalistes avant tout, Jérôme et Marion voulaient, en changeant de voie professionnelle, avoir un impact réel sur l'environnement : ***« Même si nous sommes sur une petite surface (47 ha), nous essayons d'appliquer les principes de préservation que nous connaissons afin de limiter au maximum les conséquences de notre activité sur ce territoire. Nous espérons que ces pratiques différentes seront un jour plus répandues, pour nos enfants ».***

Un peu d'histoire

Le concours pratiques agroécologiques prairies et parcours est une évolution du concours prairies fleuries créé en 2010. À cette époque, il est à l'initiative des Parcs nationaux de France et des Parcs naturels régionaux de France. Puis, en 2013, les Chambres d'agriculture s'associent à cette démarche afin d'ouvrir le concours au territoire national, pour finalement intégrer le Concours général agricole en 2014. Depuis, le Prix d'Excellence des pratiques agroécologiques est décerné lors du Salon International de l'agriculture à Paris. Libre et gratuit, ce concours sur les pratiques met à l'honneur le travail conduit par les agriculteurs sur leurs prairies naturelles qui disposent d'un équilibre écologique et agronomique.

// EN BREF

Aide Mal-être en milieu agricole

Le mal-être en milieu agricole est une réalité préoccupante. Les délégués MSA de l'échelon local *« Château-Chinon et Luzy »* ont souhaité bénéficier d'une réunion d'information afin de mieux appréhender leur rôle de veille auprès de la population agricole. Le 7 avril dernier à Moulins Engilbert, cette session était co-animée par Audrey Miny, conseillère en prévention, Odile Humbert, médecin du travail et Marie-Laure Giraud, travailleur social au sein de la MSA Bourgogne. Elles ont présenté leur service et leurs missions avant d'interroger les participants sur leur rôle d'élu auprès d'un adhérent en situation de mal-être. Les différentes statistiques sur le risque suicidaire, ce qu'est un Risque Psycho Social, le repérage des signes de détresse, les situations à risque ou signaux d'alerte, les idées fausses sur le suicide… ont été abordés. De plus, face à une situation difficile, l'adhérent peut rencontrer une ou plusieurs personnes de la cellule de prévention du suicide de la MSA. Les médecins du travail, psychologues, travailleurs sociaux, conseillers en prévention qui la constituent trouveront des solutions pour l'aider à surmonter ses difficultés. Le service téléphonique Agri'écoute, accessible au 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local) permet de dialoguer, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec des bénévoles de SOS Amitié et SOS Suicide Phénix, formés aux situations d'urgence. Tout au long de la réunion, de nombreux échanges ont enrichi les débats et chacun a pu témoigner de sa propre expérience.

D'après communiqué



MSA Bourgogne

Une réunion d'information sur le mal-être était organisée par la MSA le 7 avril à Moulins-Engilbert.



// JEUNES AGRICULTEURS DE BFC

Avoir foi en l'avenir

Les Jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté ont tenu leur assemblée générale le 15 avril à Besançon. Quatre invités sont intervenus lors d'un débat sur les impacts du contexte géopolitique sur l'agriculture régionale.



Les intervenants de la table ronde.

S'exprimer sur l'impact du contexte géopolitique et économique sur l'agriculture régionale, thème choisi par JA BFC, nécessitait de prendre de la hauteur mais en même temps d'avoir une bonne connaissance de la région. Le syndicat avait sollicité Christophe Richardot, directeur d'Alliance BFC (coop Dijon Céréales, Terre Comtoise, Bourgogne du Sud), Jérémy Decerle, eurodéputé La République En Marche (LREM) et agriculteur en Saône-et-Loire, Sylvain Marmier, président du comité d'orientation économie à la Chambre régionale d'agriculture de BFC et agriculteur à Frasne, dans le Doubs, et Basile Faucheux, vice-président de JA national et agriculteur dans le Loiret. Ils ont été unanimes sur la complexité de la situation géopolitique.

Difficile de se projeter

Si chacun avait à l'esprit ce qui se passe en Ukraine, et qui bouleverse tous les scénarios économiques imaginés, le plus difficile est de se projeter. *« Le Parlement européen, avec le « Green Deal », a choisi de lutter prioritairement contre le changement climatique. Si la donne a changé, ne le remettons pas en cause mais ajoutons-y la souveraineté alimentaire »* entamait Jérémy Decerle. *« Baisser la garde sur la question de la souveraineté alimentaire, ce n'est pas sérieux »* ajoutait Sylvain Marmier. *« S'il est nécessaire de mettre de la hauteur dans nos propos, après tout, nous ne jouons pas nos vies au quotidien sur nos exploitations agricoles comme d'autres à 2 heures d'avion de chez nous, nous avons besoin de souplesse pour amener de la vision à nos agriculteurs »*. De la vision, c'est compliqué d'en avoir et aucun économiste ne se risque à dresser des scénarios dans un contexte aussi instable. *« Personne ne sait et ceux qui disent qu'ils savent mentent »* a renchéri Christophe Richardot. C'est pourtant dans cette incertitude que l'on demande aux agriculteurs comme aux autres acteurs de l'économie d'avancer. L'agriculture n'a plus été au cœur des débats de façon aussi prégnante depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

« ça va tanguer, mais ça va tenir »

Des opportunités s'ouvrent au moment où la souveraineté alimentaire est de tous les discours. *« Je suis plus positif aujourd'hui qu'il y a cinq ans »* poursuivait le directeur général d'Alliance BFC. *« Ça va tanguer mais ça va tenir. Nous aurons des tensions sur le prix des engrais, nous aurons des gros besoins de liquidités mais de nouvelles voies s'ouvrent aux agriculteurs et aux acteurs du monde agricole »*. Sylvain Marmier en était convaincu : *« La contractualisation sera l'alpha et l'oméga de la production agricole. On peut s'amuser à se faire peur mais on peut aussi se dire qu'on se retrousse les manches, on contractualise et on écrit un futur alimentaire positivement »*. Souveraineté alimentaire, oui mais pas à n'importe quel prix. Cette idée était également partagée par les acteurs de la table ronde. *« Le travail du Parlement européen sur la réforme de la Pac a placé l'agriculture européenne et française parmi les plus fiables et respectueuses de l'environnement au monde. Ne bradons pas l'environnement ni la maîtrise des prix. Le réchauffement climatique impacte en premier lieu les agriculteurs. Lutter contre lui est un postulat »* expliquait Jérémy Decerle. Basile Faucheux ajoutait : *« Les autres doivent faire mieux pour se mettre à notre niveau. Ne baissons pas notre niveau d'exigences car c'est ce qui fait la particularité et la richesse de notre agriculture »*.

Séverine Vivot

DJA : Marie-Guite Dufay s'est exprimée

Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Marie-Guite Dufay était présente lors de l'AG des JA régionaux. Elle est revenue sur le sujet qui a tendu les rapports entre le Conseil régional et les JA ces dernières semaines : la dotation à l'installation. ***« Cette dotation permet d'aider à l'installation de jeunes en agriculture. Elle sert aussi à répondre à des enjeux que peu de secteurs ont à relever. L'enjeu du renouvellement des générations, celui de l'écologie et de l'énergie. L'évolution des consommations de nos concitoyens et celui de la souveraineté alimentaire qui n'a jamais été aussi concret. Près d'un exploitant sur deux en BFC a plus de 50 ans, seulement deux départs sur trois sont remplacés en moyenne. Il existe une disparité entre les départements, 100 % de remplacement dans le Doubs contre 25 % dans la Nièvre. Dans ce contexte, la Région insiste sur la différenciation territoriale. Nous avons donc, élus agricoles et Conseil régional, réussi à obtenir plus que ce qui existait sur la dernière génération des fonds. Nous n'avons pas demandé à hériter de la gestion de la DJA. Si nous ne sommes pas d'accord sur tout, nous sommes d'accord sur l'essentiel. Nous aurons 410 installations soutenues, avec une moyenne d'aides de 30 500 € par exploitation. Ce qui est plus qu'avant puisque la moyenne était de 23 000 €. La Région va rajouter 14 millions. Je pense que vous avez compris que nous n'avons pas tous les éléments sur le second volet qui est celui de l'accompagnement des jeunes agriculteurs dans le processus d'installation. L'État ne nous donne pas de réponses concrètes sur le nombre de postes qu'il consacrait à l'installation au niveau de notre région. […] Nous ouvrirons dès juin 13 postes pour l'instruction du Feader et il y aura des postes dédiés à la DJA. L'État doit nous transférer les moyens financiers. Pour l'instant nous ne sommes pas d'accord sur ces moyens. Nous n'oublions pas l'exercice de fin de gestion pour lequel nous dédierons cinq postes supplémentaires. Au-delà de l'installation, la question du portage du foncier sera ouverte dans le courant du second semestre. Nous réfléchissons aussi à une aide pour ceux qui ne peuvent prétendre à la DJA car trop âgés ».***

Présidence des JA BFC : Florent Point reconduit

À l'issue de leur assemblée générale, les Jeunes Agriculteurs BFC ont reconduit le nivernais Florent Point dans ses fonctions de président.
- Secrétaire : Thomas Lemée (21)
- Secrétaire général adjoint : Guillaume Moyot (21)
- Trésorier : Loïc Farey (25)
- Vice-présidents : Guillaume Martin (39), Étienne Vaconnet (70) et Guilain Desnoyers (89)
- Membres du conseil d'administration : Maxime Bonnot (71) et Émilien Claudepierre (25)
- Nationaux : Arnaud Gaillot (25), Pol Devillers (25), Aurore Paillard (71) et Joffrey Beaudot (71)

// EN BREF

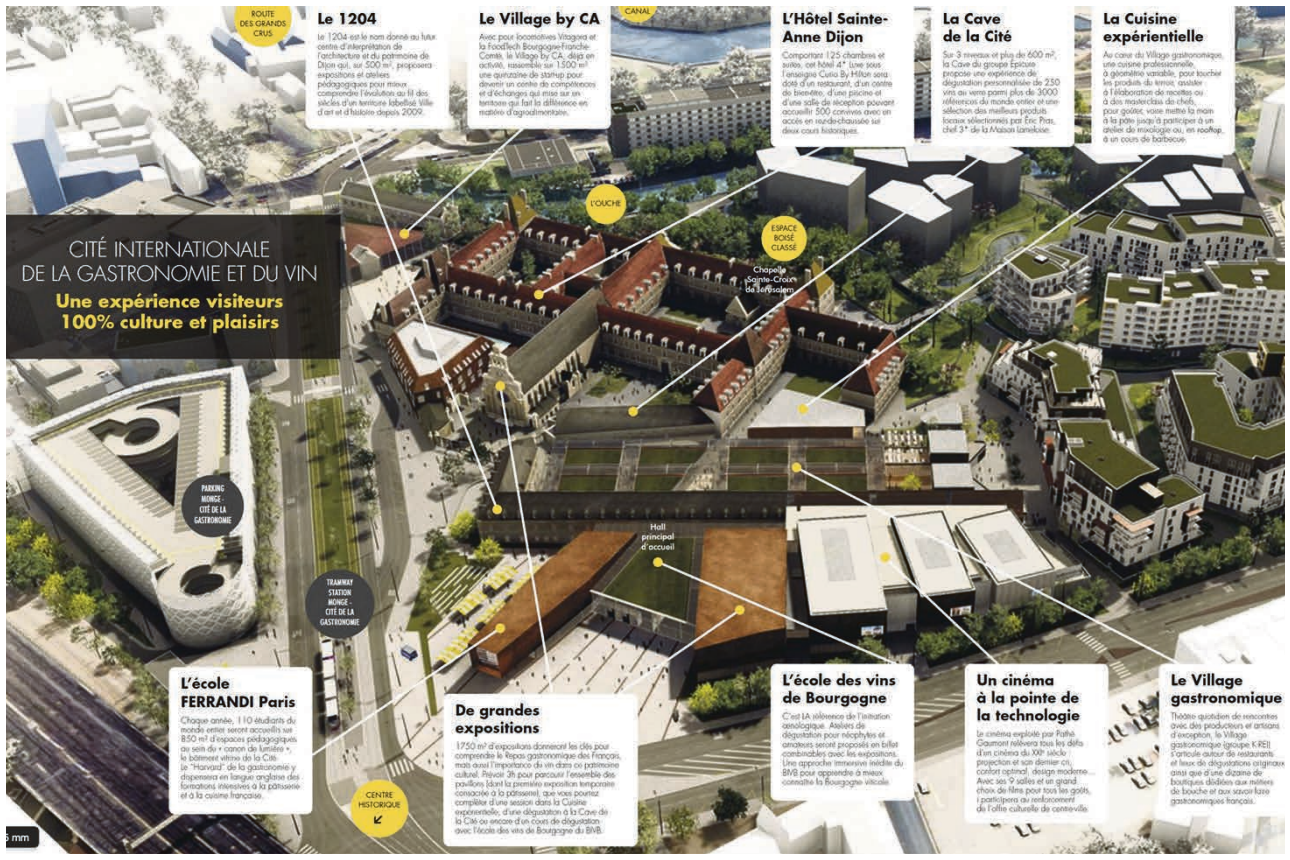
Circuit de Nevers Magny-Cours

Le 31 mars, Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, et Serge Saulnier, président du directoire de la SAEMS, ont renouvelé la convention de partenariat pour la période 2022-2027. Moyennant une contribution annuelle de 250 000 euros HT (300 000 euros TTC) du Conseil départemental, le Circuit de Nevers-Magny-Cours s'engage *« à apporter tout le soin nécessaire aux actions de promotion et de développement du territoire de la Nièvre »*. À cela s'ajoutent la mise à disposition des infrastructures du circuit (centre de conférence, musée, salles de réception) dans la limite de dix jours par an, plusieurs prestations de communication (loge, publicité, pavoisement, etc.) et l'attribution de tickets pour de grands événements : Superbike France, World Superbike et Classic Days. Soit plus de 750 places qui seront redistribuées aux Nivernais par le Conseil départemental.
Chaque année, le Département consacre environ 1 M€ à l'entretien et à l'amélioration du circuit, pour que celui-ci conserve son homologation par les fédérations internationales de sport automobile. Nevers-Magny-Cours peut ainsi prétendre à un retour de la F1, et la SAEMS ambitionne d'accueillir la MotoGP.

// AGROALIMENTAIRE

La Cité de la Gastronomie va ouvrir ses portes à Dijon

Projet emblématique destiné à mettre en valeur et à promouvoir le patrimoine et les traditions alimentaires de notre région, la Cité internationale de la gastronomie et du vin sera inaugurée le 6 mai. Il s'agit aussi d'une belle vitrine pour les produits issus de l'agriculture et de la viticulture.



Enodo pour Eiffage

La Cité internationale de la gastronomie et du vin rassemble en un même lieu tout ce qui participe à la réputation du repas gastronomique.



Agence d'architecture Anthony Béchu

Une vue d'une des allées dans lesquelles les visiteurs pourront déambuler à partir du 6 mai.

C'est sans doute l'évènement de l'année pour la métropole dijonnaise : La Cité internationale de la gastronomie et du vin va ouvrir ses portes le 6 mai. C'est le point final mis sur un énorme chantier démarré en 2018 et qui s'inscrit dans un projet national né en 2010 avec le classement par l'Unesco du « repas gastronomique des Français » au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. En 2013, quatre projets de cités gastronomiques avaient été lancés en France afin de créer un réseau national, à Rungis, Tours, Lyon et Dijon. Particulièrement abouti, le projet dijonnais a pris racine sur le site de l'ancien hôpital général. L'inauguration du 6 mai intervient au terme de 10 ans de développement conduit par la ville de Dijon, soutenu financièrement pas l'État, par la région Bourgogne - Franche-Comté avec des intérêts publics mais aussi par le groupe K-REI, ou le groupe Hôtelier Hilton. Le chantier, dirigé par le groupe Eiffage avec plus de 250 millions d'euros d'investissement représente une réhabilitation architecturale majeure, imaginée par l'agence Anthony Béchu & Associés.

Au début de la route des vins

Au-delà de la vocation touristique, le maire de Dijon, François Rebsamen, affirme que la Cité sera intégrée au quotidien des Dijonnais et donne à la ville un nouvel avenir à son histoire. Située au premier kilomètre de la route des vins de Bourgogne, la cité bénéficie d'un lieu exceptionnel. *« Dijon, fière de son histoire,* explique le maire de la ville, *est allée chercher cette chance, qui conforte son positionnement d'incontournable destination internationale du « bien manger », du « bien boire » et « du bien recevoir ». À travers la Cité internationale de la gastronomie et du vin, nous célébrons l'art de vivre à la française ».* La Cité se déploie autour de 1 750 m² d'espaces d'exposition donnant les clés pour comprendre le « Repas gastronomique des Français ». Sur 6,5 hectares ont été conçues et installées des scénographies des expositions temporaires ou permanentes, l'école de cuisine Ferrandi Paris, l'école des vins de Bourgogne du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), des commerces de bouche, la Librairie gourmande, la cuisine événementielle du Village gastronomique, la Cave et les restaurants du groupe Épicure, 9 salles de cinéma Pathé, les start-up du Village by CA et ses locomotives Vitagora et la Foodtech Bourgogne - Franche-Comté. Le vin sera célébré par la Cité dans ses dimensions culturelles, scientifique, historique et patrimoniale à travers l'ensemble des expositions, ateliers et commerces. Espace de plus de 600 m² sur 3 niveaux, La Cave de la Cité proposera aux visiteurs une expérience unique de dégustation personnalisée avec une offre quotidienne de 250 vins au verre parmi plus de 3 000 références de crus du monde entier, dont une place de choix évidemment donnée aux bourgognes.

Se cultiver, déguster, se former...

À partir du 6 mai, tous les publics se côtoieront pour se cultiver, déguster, se former à la cuisine et à l'œnologie, participer à des masterclass ou conférences, profiter des boutiques, des restaurants, d'un hôtel 4 étoiles ou encore assister à des projections cinématographiques. La dimension viticole est essentielle dans cette cité : Dijon affiche une ambition viticole renouvelée. La métropole s'est engagée dans la reconquête de son vignoble, dont le phylloxéra et l'urbanisation avaient sonné la fin. Plus de 300 hectares sont en cours d'acquisition. Rappelons qu'en octobre dernier, la ville a aussi obtenu l'installation du siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV).

Berty Robert, avec communiqué

Quelques tarifs

Un billet « première découverte » à 13 euros au tarif plein incluant :
- la visite des 4 espaces culturels, du 1204 (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Dijon), de la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem
- un temps accompagné de 2 verres de vin en mode dégustation (ou d'un cocktail sans alcool) dans la Cave de la Cité
- le verre gravé offert
Les autres offres principales à l'ouverture de la Cité :
Au fur et mesure que la Cité et l'ensemble de ses composantes gagneront en maturité, de nombreuses offres vont être créées, en particulier l'idée de grands week-ends clés en main sur place ou en itinérance avec d'autres grands équipements touristiques de proximité.
Mais dès le 6 mai, outre l'offre « première découverte », les premières offres commercialisées seront :
- Des billets associant découvertes culturelles et initiation à la dégustation de vins ou astuces de chefs : environ 25 euros pour 40 minutes d'atelier + la visite de tous les espaces culturels valable toute la journée
- Des ateliers culinaires « classiques » dans la Cuisine expérientielle, dont le prix sera fixé en fonction de la durée et du thème de l'atelier
- Un Pass annuel à 25 euros incluant pour le porteur de ce sésame un accès illimité aux expositions temporaires et permanentes et trois entrées à 50 %.

LA CHANVRIÈRE
Le champ de tous les possibles

DEVENEZ PRODUCTEUR DE CHANVRE

La Chanvrière, leader européen dans la production et la transformation du chanvre, est installée à **Saint-Lyé (10)**.
La coopérative La Chanvrière compte 660 producteurs pour plus de 11 000 ha emblavés en 2022. Elle s'est dotée d'un **nouvel outil industriel, innovant et performant** qui lui permet d'augmenter considérablement ses capacités de production et de développer sa position de Leader en Europe.
Pour répondre à ses **marchés en pleine expansion, La Chanvrière** a besoin d'**augmenter ses surfaces de chanvre d'environ 3000 ha pour 2023**.
Le chanvre, qui ne nécessite ni produits phytosanitaires ni irrigation, est une excellente tête de rotation et piège à nitrates. C'est une culture qui a des faibles besoins en azote, qui permet d'améliorer la structure du sol et d'allonger les rotations.
Nous recherchons de nouveaux adhérents dans l'Yonne (89) et la Côte d'Or (21).
N'hésitez plus, dès 2023 rejoignez une coopérative en plein développement en devenant producteur de chanvre !

CONTACT :
Claire BUREAU, Responsable du service amont et relations adhérents à La Chanvrière
E-mail : **cbureau@lachanvriere.com** • Tel : **06.23.36.67.56**.

// APRÈS SA RÉÉLECTION

Les chantiers agricoles d'Emmanuel Macron

À peine réélu, le Président de la République va devoir s'atteler, avec son gouvernement, à de très nombreux chantiers. L'agriculture y figure en bonne place.



Actuagri

Le monde agricole français attend beaucoup du Président réélu. Il sera vigilant sur l'équilibre entre volonté écologique affichée et enjeux économiques propres au secteur.

Maintenir et développer le potentiel de production de l'agriculture française et européenne ; concilier production et protection de l'environnement et de la biodiversité ; mettre en place une grande loi foncière réclamée par la profession agricole ; réviser la stratégie Farm to Fork et le Green Deal ; instaurer des clauses miroirs dans les traités internationaux ; assurer le renouvellement des générations, etc.

Tels sont quelques-uns des nombreux chantiers auxquels le Président de la République, son gouvernement, et en particulier le futur ministre de l'Agriculture devront s'atteler dans les cinq prochaines années. S'y ajoute celui, tout aussi épineux, de la ruralité et de ses très nombreuses fractures *« qui ont marqué le scrutin présidentiel »*, a souligné la FNSEA dans un communiqué du 25 avril. Adressant ses félicitations au président, le syndicat majoritaire se félicite du *« choix d'une France forte, portant une ambition pour l'Union européenne »*.

Des propositions à mettre en œuvre

La FNSEA qui promeut *« la vision d'une agriculture française forte, audacieuse et durable »*, rappelle aussi au chef de l'État que *« l'agriculture est une chance pour la France »*. Elle attend de lui qu'il confie au prochain ministre de l'Agriculture la mise en œuvre des 30 propositions qu'elle a formulées en début d'année *« pour que l'agriculture soit en mesure d'apporter sa contribution essentielle à la souveraineté alimentaire et à la souveraineté énergétique de la France »*. Plus concrètement, le Président devra concrétiser les promesses du candidat, lors du grand oral du Conseil de l'Agriculture française le 30 mars, en faisant voter d'ici la fin de l'année 2022, *« une loi d'orientation et d'avenir pour assurer le renouvellement des générations, la formation et l'installation des jeunes agriculteurs »*.

De même, les agriculteurs souhaitent-ils qu'Emmanuel Macron acte définitivement le vote d'une grande loi foncière promise en 2019 sur le Salon international de l'agriculture, promesse sans cesse repoussée en raison d'un *« calendrier parlementaire trop chargé »*.

Sur le volet de la transition écologique, il lui faudra concrétiser les deux autres volets du Varenne de l'eau que sont les plans d'adaptation par filière et la stratégie revisitée de la gestion de l'eau, le premier volet (assurance récolte) ayant déjà été voté en février dernier. Favorable aux New Breeding Techniques (NBT) ou nouvelles techniques de sélection des plantes, le chef de l'État devrait profiter de sa qualité de Président de l'Union européenne, pour convaincre ses partenaires de leur fixer un cadre réglementaire et permettre d'assurer la souveraineté agricole et alimentaire qu'il défend.

Veiller à l'équilibre planification-enjeux économiques

De même, il lui faudra poursuivre les plans activés ces deux dernières années : plan de Relance, plan protéines, plan de résilience, France 2030 pour donner aux filières agricoles leur pleine capacité de production et de conquête des nouveaux marchés.

Pour que son programme soit appliqué, le Président de la République entend s'appuyer sur un *« Premier ministre (qui) sera directement chargé de la planification écologique »*. Il devra donc veiller à ce que les intérêts de cette planification soient compatibles avec les enjeux économiques, sociaux et sociétaux des agriculteurs. En même temps, il devra prendre garde au fait que le revenu agricole, tant des actifs que des retraités, se rapproche des autres catégories de Français.

Toute la question est maintenant de savoir s'il disposera d'une majorité parlementaire suffisante pour appliquer ce programme assez ambitieux. Réponse après le 19 juin, date du second tour des législatives…

Christophe Soulard

« Des réponses vigoureuses attendues face à la fracture de la ruralité »

« Le choix d'une France forte, portant une ambition pour l'Union européenne a prévalu et nous nous en félicitons », salue la FNSEA dans un communiqué le 25 avril après la réélection d'Emmanuel Macron. Le chef de l'État a été reconduit avec 58,54 % des voix face à Marine Le Pen, qui progresse de plus de sept points depuis 2017, à 41,46 %. Le Président sortant émerge vainqueur d'une campagne marquée par les *« fractures profondes »* qui traversent l'Hexagone, analyse la FNSEA. Des inégalités - et notamment celle de *« la fracture de la ruralité »* - qui *« appellent des réponses vigoureuses »* aux yeux du syndicat majoritaire. *« Malgré l'abstention, la démocratie, notre bien le plus précieux, s'est exprimée »*, a souligné sur Twitter le président de La Coopération agricole, Dominique Chargé.



ÉLEVAGE

// ÉLEVAGE DE POULETS DE CHAIR

89 Une idée de diversification qui séduit

Vendredi 22 avril, une porte ouverte d'un poulailler de volailles de chair était organisée chez Gildas André, agriculteur à Courson-les-Carrières. Un événement, entrant dans le cadre des journées Innov'action, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec Duc.



Le vendredi 22 avril, une porte ouverte d'un poulailler de volailles de chair était organisée à Courson-les-Carrières.



Comme l'a dit Éric Saison, élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, « *l'objectif de cette journée est de mettre en avant des témoignages d'agriculteurs* ».

Chez Gildas André, agriculteur à Courson-les-Carrières, de nombreuses personnes sont venues découvrir le bâtiment d'élevage de volailles de chair de ce dernier et son fonctionnement. Lui qui vient de terminer sa première bande. « *Je me suis installé en 2016 sur une exploitation céréalière et ce projet d'élevage de volailles est un projet de diversification* », indique-t-il. « *Les travaux ont commencé en octobre 2021 et les premiers poussins sont arrivés le 3 mars 2022. Ils sont ensuite restés 42 jours. Il y a une période de vide de minimum 7 jours après leur départ pour le curage et le lavage* ». De nouveaux poussins sont en place depuis lundi.

Pour Gildas André, ce projet avicole était, pour lui, « *le plus compatible et le moins contraignant* » avec son exploitation céréalière. Un projet au coût total d'environ 450 000 euros (dont une partie subventionnée par l'aide à l'investissement PCAE et Duc), pour un bâtiment de 1 350 m² qui a une capacité d'accueil de 28 000 poulets. « *Avec Duc, nous avons un contrat sur la durée d'amortissement du bâtiment. Pour moi, il est de 15 ans* ».

« Une quinzaine de projets devraient voir le jour »

Cette journée, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne (dans le cadre des journées Innov'action), en partenariat avec Duc, avait aussi pour but « *de mettre en avant la filière volaille en présentant un bâtiment d'un agriculteur qui a un contrat avec Duc, et son installation qui présente beaucoup d'avantages pour l'agriculteur* », explique Marie-Sophie Petit, responsable du département filières animales et végétales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *C'est aussi parler de confort des animaux, de bien être animal ou encore des systèmes de nettoyage des animaux* ».

Pour Duc, c'était aussi l'occasion de mettre en avant les projets émergents. « *Notre objectif est de monter de nouveaux projets* », assure Philippe Lapie, responsable développement de Duc. « *Il y a des remplacements de bâtiments à faire et des besoins à satisfaire pour l'abattoir. Aujourd'hui, nous avons une capacité d'abattage de 650 000 poulets par semaine avec l'ambition d'arriver à 1 million à moyen terme* ». Pour cela, Duc ambitionne de créer 80 nouveaux bâtiments en projet avec des éleveurs. « *Pour l'heure, une quinzaine de projets devraient voir le jour* », confie Philippe Lapie. Avec toujours la volonté de continuer à se développer sur le marché de la grande distribution en proposant des volailles françaises aux consommateurs.

Christopher Levé

// ENVIRONNEMENT

21 58 Collecte de déchets vétérinaires

En mai, dans la Nièvre et en Côte-d'Or, les éleveurs sont invités à déposer leurs déchets vétérinaires à l'aide de kits spécifiques. Retrouvez les dates et lieux de collecte.

Depuis 2005, les Chambres d'agriculture et les GDS se sont associés pour organiser une collecte des déchets vétérinaires auprès des éleveurs. L'opération consiste à proposer aux éleveurs des kits à acheter sur des sites de collecte. Ceux-ci sont remplis tout au long de l'année sur l'exploitation et rapportés annuellement sur l'un des points de collecte.

En Côte-d'Or, la prochaine collecte se déroulera du 9 au 12 mai.

Dans la Nièvre, ce sera du 16 au 18 mai.

En Côte-d'Or

• Lundi 9 mai :

- Châtillon-sur-Seine : 8 h à 9 h 15, coopérative agricole Bourgogne 110 - 40 Bis, avenue de la gare. Ne pas stationner devant l'ouverture et porter un gilet jaune
- Lucenay-le-Duc : 10 h à 11 h 15, Dijon Céréales, route départementale 19
- Munois Darcey : 12 h à 13 h 15, Dijon Céréales, silo hameau Munois

• Mardi 10 mai :

- Aignay-le-Duc : 8 h à 9 h 15, Dijon Céréales, voie communale 6
- Saint-Seine-l'Abbaye : 10 h 15 à 11 h 30, Dijon Céréales, route de Sombernon
- Is-sur-Tille : 12 h 45 à 14 h, cour du cabinet vétérinaire du docteur Behiels, rue Jean Zay
- Pontailler-sur-Saône : 15 h à 16 h 15, Dijon Céréales, rue de l'Industrie

• Mercredi 11 mai :

- Saulieu : 8 h à 9 h 15, au Gamm Vert, rue de l'Ingénieur Jean Bertin. Stationner sur le parking, le camion sera vers la grille
- Précy-sous-Thil : 9 h 45 à 11 h, Dijon Céréales, route de Semur-en-Auxois
- Champ-d'Oiseau : 11 h 30 à 12 h 45, parking de l'église, place de l'Église
- Vitteaux : 14 h à 15 h 45, Dijon Céréales, 8 route de la Justice

• Jeudi 12 mai :

- Pouilly-en-Auxois : 8 h 30 à 10 h 15, Dijon Céréales, 12 rue de la coopérative
- Arnay-le-Duc : 11 h à 12 h 15, marché aux bestiaux (comice agricole), rue du docteur Chauveau
- Ivry-en-Montagne : 13 h 30 à 14 h 45, Société coopérative agricole pour l'élevage moderne en Bourgogne, route de Molinot
- Aiserey : 16 h à 17 h, Dijon Céréales, lieu-dit Sucrerie

Dans la Nièvre

• Lundi 16 mai

- Alligny-Cosne : Coopérative Cap. Nièvre, Suchet Arrivée : 8 h Départ : 8 h 45
- Clamecy : Coopérative Cap. Nièvre, route de Varzy Arrivée : 9 h 15 Départ : 10 h 45
- Corbigny : Sicagemac, route de Saint-Saulge Arrivée : 12 h Départ : 13 h 45

• Mardi 17 mai

- Montsauche : Parking près du Crédit Agricole Arrivée : 8 h Départ : 9 h
- Château-Chinon : Parking municipal Jean Sallonnyer Arrivée : 9 h 45 Départ : 10 h 45
- Moulins-Engilbert : Sicafome, 29 Route de Châtillon Arrivée : 11 h 15 Départ : 13 h
- Châtillon : Coopérative Cap. Nièvre, route d'Aunay Arrivée : 14 h Départ : 15 h 30
- Guérigny : Coopérative Cap. Nièvre, ZI Villemenant Arrivée : 16 h 15 Départ : 17 h

• Mercredi 18 mai

- Sermoise : GDS, ZA du CLOS RY Arrivée : 8 h Départ : 9 h 30
- Decize : Parking Gamm Vert - Nièvre, route de Champvert Arrivée : 10 h 15 Départ : 11 h 45
- Cercy-la-Tour : Coopérative Cap. Nièvre, route de Decize Arrivée : 12 h 15 Départ : 13 h 45
- Luzy : gare - coopérative agricole Teol Arrivée : 15 h Départ : 16 h 15



ÉLEVAGE

// CHIENS DE TROUPEAU

Une aide au poil !

58

Comme tous les ans, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation pour chiens de conduite de troupeau. Que ce soit pour ovins ou bovins, ces compagnons à poils sont la réponse à certaines problématiques.

Sous la houlette de Christophe Rainon, conseiller ovins allaitants à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, une formation sur le dressage des chiens de conduite de troupeau avait lieu le 14 avril à l'Huis Gigot (Crux-la-Ville). Pour l'occasion, Sébastien de Montmollin, éleveur dans l'Allier et formateur agréé par l'Institut de l'élevage (Idele - https://idele.fr/chiens-de-troupeau/) avait fait le déplacement.



Hélène Weeks était accompagnée de Jacob, 8 mois, pour la formation.

Un outil vivant

« Il ne faut jamais oublier que le chien de conduite est un outil de travail ! C'est pourquoi certaines règles de dressage sont nécessaires pour que la relation de travail se passe bien » souligne Sébastien de Montmollin avant d'ajouter : *« mais toutes ces règles découlent d'une base indispensable : l'écoute du chien envers son maître ».*

Tendre l'oreille

« Déjà, on sait qu'un chien écoute lorsqu'il a la tête haute et la queue basse. Si ce n'est pas le cas, cela veut dire qu'il est dans le jeu ou la chasse – ce qui n'est pas du tout conseillé pour un chien de conduite, car lors du travail, il pourra partir sur une piste de gibier, laissant l'éleveur seul avec le troupeau ; ce qui n'est pas ce qu'on lui demande. Une fois qu'il est concentré sur la voix, on peut travailler et lui apprendre des mots d'ordre comme assis, aux pieds, va, ou encore vient. À chaque fois, il est nécessaire de donner un ordre à haute voix, puis quand l'animal est bien positionné, de réitérer l'ordre à voix douce, plusieurs fois d'affilée ». Mais, avant de parvenir à tout cela, une soumission de l'animal est obligatoire.

Une domination utile

« Le chien doit comprendre que son maître est au-dessus de lui. Au début, il est préférable qu'une seule personne se charge du dressage, même si après plusieurs seront amenées à l'utiliser. Le maître devra, par exemple, lui donner une ration de croquettes pour montrer au chien que c'est lui qui maîtrise la denrée alimentaire – se mettant ainsi en position de dominant. Ensuite, le choix du logement est aussi important. Un chenil est une bonne solution, car il protège à la fois le chien (car il ne pourra pas se sauver et finir sur une route) et l'entourage (comme les poules des voisins, par exemple). De plus, le fait d'aller le « libérer » permet, encore une fois, d'asseoir la domination ».

Confort et unicité

Lorsque tout cela est acquis, l'animal peut commencer pleinement à travailler sur troupeau ovin ou bovin. Christophe Rainon détaille son expérience : *« l'intégration d'un chien de conduite est très avantageuse car on gagne un temps précieux ainsi qu'un confort de travail à la manipulation des animaux. Grâce à lui, nous n'avons plus besoin de courir après les animaux ».* Pour sa part, Hélène Weeks, éleveuse (ovins) accueillant la formation sur son exploitation ce jour-là et y participant, souligne : *« Jacob est mon premier chien de troupeau, et j'en attends une grande aide pour travailler au quotidien. De plus, il est agréable de pouvoir travailler avec un chien en développant une relation de confiance. C'est un excellent compagnon de travail ! ».* Au total, une dizaine d'éleveurs (ovins et bovins) étaient présents pour la formation ; Hélène Weeks conclut : *« C'est intéressant et curieux de voir que nous avons tous des attentes ainsi que des besoins différents mais qu'au final le dressage est, lui, le même ».*

Chloé Monget

Suivi

Outre les 4 jours de formations de dressage de chiens de conduite troupeau, Christophe Rainon organise deux journées de perfectionnement sur le même thème, sur ovins et sur bovins. Une autre formation dédiée aux chiens de protection peut aussi être proposée.

Renseignements : Tél. 06 72 39 76 43 ou christophe.rainon@nievre.chambagri.fr



Cette session a réuni différentes races, comme des Border Collies, un labrador croisé Border ou encore un Berger australien. Christophe Rainon souligne, *« les chiens de troupeau peuvent également être : le Beauceron (utilisés en généralement pour les bovins), le Berger des Pyrénées (ils donnent de la voix pour compenser leur taille) ou encore le berger Kelpie (venu d'Australie) ».*

Focus



La France recense 15 formateurs agréés par l'institut de l'élevage. Afin que les démarches et la formation soient simplifiées, ils se partagent le territoire entre eux (carte disponible sur le site : idele.fr). Les agréments sont renouvelés tous les ans sous certaines conditions. Pour aider les éleveurs, l'Idele met à disposition des vidéos ou encore des fiches techniques sur le sujet. De plus, l'Institut est actuellement en train de réaliser une étude visant à développer les outils de sélection des chiens de conduite à usage professionnel. Les résultats de celle-ci, nommée Canidéa, seront publiés fin 2023 (https://idele.fr/canidea/).

ÉLEVAGE

// FÊTE DU BŒUF

Tout le monde était au rendez-vous !

La Fête du Bœuf de Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or, retrouvait cette année la normalité. L'Association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité, qui organisait, avait à cœur de renouer avec cette vitrine.

Pas moins de 450 personnes inscrites pour le repas, 125 animaux présentés : à eux deux, ces chiffres résument le sentiment des organisateurs de la Fête du Bœuf de Pouilly-en-Auxois, au pôle de Créancey, le 23 avril. La dernière édition « normale » avait eu lieu en 2019. Annulée en 2020 par la crise sanitaire, elle s'était tenue en 2021 mais dans un dispositif réduit, sans restauration. En 2022, la fête a donc repris toute sa place. Le nombre d'animaux exposés résonnait, à lui seul, comme une nouvelle rassurante : *« Nous sommes satisfaits de ce nombre,* expliquait Jean-Louis Brazey, président de l'Association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité. *Avec les perturbations subies ces deux dernières années, on pouvait craindre qu'il n'y en ait pas autant, mais les éleveurs ont répondu présent ».* Les allées du pôle de Créancey ont donc fait le plein, entre bovins charolais mais également des ovins. Une belle manifestation qui a donné lieu à de multiples remises de prix détaillées dans le palmarès ci-dessous, mais également à une nouveauté (voir encadré) : la remise de prix Label rouge, une initiative que l'on doit à Interbev, l'interprofession bétail et viande, destinée à valoriser les animaux élevés selon les critères propres au label.

Pour conclure, Jean-Louis Brazey tenait à remercier, au nom de l'association qu'il préside *« l'ensemble des exposants pour leur participation au concours des animaux de boucherie de Pouilly qui a connu un grand succès. La haute qualité des animaux a été appréciée de tous les acheteurs présents, bien que les cours de la viande de qualité ne soient pas en hausse par rapport aux années précédentes. Nos remerciements s'adressent également à nos sponsors qui ont été encore plus nombreux et généreux cette année ».*

Berty Robert

Trois prix Label rouge remis

Nouveauté à l'occasion de cette Fête du Bœuf, la remise de prix label rouge a concerné trois éleveurs :



Florent Guyomard, de l'EARL du Grand pré, à Chelsey (21), dont la bête a été achetée par Julien Merle (Sicarev)



Paul-Alex Brazey et Jean-Louis Brazey, de la SCEA Brazey, à Saint-Sernin du Plain (71), dont la bête a été achetée par Jean-Hugues Dusart (Pruvot-Leroy). Cet animal a aussi reçu le grand prix d'honneur mâle lors du concours.



Charles Guedjou, de La Comelle (71).
Il faut aussi noter que ce dernier a eu trois animaux primés lors du concours : grand prix d'honneur culardе, prix de la ville de Pouilly-en-Auxois et grand prix d'excellence.

Le palmarès

Les grands prix
- Grand prix d'excellence femelle : Charles Guedjou (La Comelle-71)
- Prix Vallée : Gaec de Pensière (Alligny-en-Morvan-58)
- Prix de la ville de Pouilly-en-Auxois : Charles Guedjou
- Grand prix d'honneur culardе : Charles Guedjou
- Grand prix d'honneur génisse : Gaec de Pergeot (Chatellenot-21)
- Grand prix d'honneur mâle : SCEA Brazey (Saint-Sernin du Plain-71)
- Prix d'honneur vache charolaise : Loïc Brétigny (Sanvignes-les-Mines-71)
- Prix de championnat : Gaec de la Petite Drée (Molinot-21)

Catégorie Bœuf charolais
- Prix d'honneur : Gaec de Pensière
- 1er prix : Charles Guedjou, Pascal Poillot (Sussey-21), Gaec de Lys (Sassangy-71), Gaec de Pensière

Catégorie Boeufs culards charolais
- Prix d'honneur SCEA Brazey
- Premier prix : Charles Guedjou

Catégorie génisses blonde d'Aquitaine
- 1er prix : EARL Pitre père et fils (Le Meix-21)

Catégorie génisses charolaises 2 ans :
- Prix d'honneur : EARL du Grand pré
- 1er prix : EARL du Haut Lièvre (Arconcey-21)

Catégorie génisses charolaise 3 ans :
- Prix d'honneur : EARL de la Moussière (Rouvres-sous-Meilly-21), Daniel Gros (Allerey-21), Gaec Loiseau (Meilly-sur-Rouvres-21), Gaec Gaudry
- 1er prix : Gaec Flety (Monthelon-71), Gaec Jeannin (Chazilly-21), EARL Claude Ducert (Martigny-le-Comte), Laurent Brocard (Chaudenay-le-Château-21), Gaec Thévenot (Jouey-21), Gaec de Pergeot, Thierry Maréchal (Viévy-21), Gaec Loiseau, Daniel Gros, EARL du Pré du Moulin (Mesvres-71), Pierre Gérard (Saint-Martin de la Mer-21), EARL Gagnepain (Antigny-la-Ville-21), SCEA Sébastien Tursin, (Villargoix-21), EARL de la Moussière, Gaec Dupaquier (Posanges-21), SCEA Brazey, Laurent Fougère (Saint-Léger du Bois-71).

Catégorie génisses charolaises 4 ans et plus
- Prix d'honneur : Gaec du Montceau (Savigny en Terre plaine-89)
- 1er prix : Pierre Gérard

Catégorie génisses culardes charolaise 3 ans
- Prix d'honneur : SARL Garchery (Charbonnat-71)
- 1er prix : Charles Guedjou, SARL Garchery, Gaec Poillot Benoît et fils (Thoisy-la-Berchère-21), Jean-François Montcharmont (Saint-Léger du Bois-71), SCEA Brazey

Catégorie génisses culardes charolaises 4 ans et plus
- Prix d'honneur : Charles Guedjou
- 1er prix : EARL Claude Ducert, SCEA Brazey, Gaec du Montceau

Catégorie vaches autres races
- Prix d'honneur : Charles Guedjou
- 1er prix : Charles Guedjou

Catégorie Vache blanc bleu
- Prix d'honneur : EARL Jacquenet (Uncey-le-Franc-21)
- 1er prix : Charles Guedjou, EARL Jacquenet, EARL La ferme de Montvaltin (Le Breuil-71)

Catégorie vaches charolaises
- Prix d'honneur : Damien Raymond (Toulon-sur-Arroux-71), Gaec Laupretre (Dompierre-sous-Sanvignes-71)
- 1er prix : Gaec Renon (Lacour d'Arcenay-21), Charles Guedjou, Gaec de l'Official (Montmort-71), Gaec Laupretre, Gaec d'Enost (Sommant-71), Gaec Berthiot et fils (Diancey-21), SCEA Sébastien Tursin

Catégorie vaches croisées
- 1er prix : EARL La ferme de Monvaltin

Ovins
- Super prix d'honneur N°1 : Sébastien Jeannin (Souhey-21)
- Prix d'honneur : Gaec des Chaumes (Marcheseuil-21), EARL du Pré du Moulin
- 1er prix : Julien Pane (Dampierre-en-Montagne-21), Gaec du Montceau, Gaec des Chaumes (Marcheseuil-21), Gaec Dupaquier
- 2ème prix : Julien Pane, Gaec Dupaquier



David Gérard (Gaec de Pensière, à Alligny-en-Morvan-58) repart avec le prix Vallée.



Eric Bize (Gaec de Pergeot, à Chatellenot-21) remporte le grand prix d'honneur génisse.





En ovin, les moutons de Sébastien Jeannin (Souhey-21) se sont vus décernés deux super prix d'honneur.



Denis et Joseph Poulleau (Gaec de la Petite Drée, à Molinot-21) remportent le prix de championnat.

◀

Le Gaec de Flora et Gautier Loiseau (Meilly-sur-Rouvres-21) et l'EURL Larose (boucherie de Montchanin-71) ont reçu le prix de l'académie de boucherie.

// POINT DE VUE

Un apport massif de nutriments au sol pour y stocker du carbone

Vincent Chaplot, agriculteur côte-d'orien et directeur de recherche à l'Institut de recherche et de développement (IRD), développe l'idée qu'un apport massif de nutriments au sol pour y stocker du carbone est un enjeu majeur pour qui veut accroître la production en respectant l'environnement.



Photo d'archive

Vincent Chaplot est agriculteur en Côte d'Or. Il dirige également des recherches à l'IRD (Institut de recherche et de développement).

Stocker du carbone dans les sols est la voie qui est actuellement proposée pour lutter contre le changement climatique, mieux s'y adapter, tout en améliorant la qualité des sols afin de produire durablement des denrées alimentaires. Or, restituer les résidus de récolte au sol, planter des arbres, des couverts végétaux et autres Surfaces d'intérêt écologique (SIE) comme cela est suggéré, sans apport d'azote (N), phosphore (P), potassium (K), soufre (S), ces nutriments essentiels aux plantes et à la vie des organismes du sol, conduira au déstockage de carbone et à la poursuite de la dégradation des sols. Les sols agricoles mondiaux souffrent d'une baisse continue, presque inéluctable, des stocks d'humus (carbone associé aux principaux nutriments). C'est une des causes reconnues de la baisse de fertilité et de la dégradation des sols.

Des observations formalisées

Alors que l'on croyait le phénomène consécutif à la révolution agrochimique des années 1950, dès après la 1re guerre mondiale les chercheurs français Barbier et Boussingault, ou américains Allway et Snyder, publiaient sur l'épuisement progressif des sols suite à la mise en culture de terres vierges (forêt ou prairie) ou lorsque l'élevage était abandonné. Un épuisement qu'ils attribuaient à la destruction de l'humus. En cela, ils ne faisaient que formaliser les observations des paysans des siècles passés sur les baisses, d'abord lentes, sur 10-15 ans, des rendements des cultures, puis vertigineuses et accompagnées de difficultés de travail du sol. La science moderne a longtemps cru que les causes de la disparition de l'humus résidaient dans le travail du sol, principalement le labour que l'on a tendance à bannir aujourd'hui. Pour certains scientifiques, si l'on favorisait plus de photosynthèse et toute l'année grâce à des couverts, des arbres, l'humus reviendrait au sol. Or les preuves scientifiques ne sont malheureusement pas là. Pour ce qui est du semis direct (et le travail simplifié), les synthèses les plus récentes des résultats mondiaux qui incluent des centaines de sites (dont quatre en France) où un travail minutieux a été réalisé, révèlent un stockage superficiel en trompe-l'œil : sur un mètre de profondeur c'est un déstockage généralisé qui se produit, sauf sous climat méditerranéen. Idem pour les arbres en ligne dans les champs et les couverts végétaux (synthèses disponibles sur https://www.afes.fr/2020/11/16/discussion-carbone/).

Bactéries sollicitées

Si les pesticides, les engrais minéraux, les engins lourds, le travail du sol, l'absence de couverts n'expliquent pas la dégradation systématique des sols cultivés, tout converge vers les exportations massives de nutriments par les plantes cultivées. Fin 2021 j'ai publié dans la revue internationale Geoderma un article où j'indique qu'un champ de blé, qui produit 7 tonnes de grain par an et par hectare, exporte à surface et temps de pousse égaux 153 fois plus de P qu'une coupe à blanc de forêt de feuillus, 34 fois plus de P que la viande produite sur pâture et 20 fois plus de K que ces deux milieux naturels (voir tableau). Pour trouver les quantités astronomiques de nutriments dont elles ont besoin pour leur développement, les plantes sollicitent des bactéries (en sécrétant des exsudats parfois nommés « carbone dissous ou liquide ») pour dégrader l'humus des sols. Ainsi, plus on plante, plus on exporte des nutriments et plus on détruit d'humus du sol. Il en est de même des apports au sol de résidus fortement carbonés comme les pailles de céréales qui nécessitent, pour être dégradées, de grandes quantités de nutriments que les bactéries vont aussi chercher dans l'humus du sol.

Bonnes pratiques

Dès lors, comment renverser la tendance, refaire de l'humus dans les sols et améliorer leur qualité ? Les chercheurs du début du XXe siècle et les agriculteurs savaient les vertus des fumiers décomposés (qui apportent des nutriments essentiels sans acidifier le sol), du trèfle et de la luzerne qui puise les nutriments dans l'atmosphère et les couches profondes des sols et des roches pour les accumuler dans les horizons de surface du sol. Plus récemment Kirkby (2013) et Poeplau (2016) nous indiquent que l'humus se forme plus qu'il ne se détruit lorsque les apports de nutriment au sol sont importants et lorsqu'ils respectent les ratios de nutriments trouvés dans les bactéries du sol, source de l'humus. Parce que les pailles sont bien trop riches en carbone par rapport aux besoins des bactéries, l'apport d'une tonne au sol devrait être compensé par 5 kg d'azote, 2 kg de phosphore et 1,4 kg de soufre. Compte tenu de cela, améliorer la fertilisation durant le cycle cultural pour éviter la destruction d'humus liée aux déséquilibres nutritionnels, apporter des fumiers, fertiliser les résidus de récolte avec des engrais complets de type 20-10-10-5, ou fertiliser des couverts avec une formule d'engrais complet adaptée constitueront des pratiques agronomiques et écologiques de premier plan pour stocker massivement du carbone dans les champs cultivés et améliorer la production. Or, nous sommes largement déficitaires en nutriment, sauf sous maïs. À ce jour les incitations à planter des légumineuses qui sont broyées au champ vont dans le bon sens. Par contre, l'interdiction de fertilisation des SIE ou des colzas à l'automne va à l'encontre de cela et des objectifs de protection des eaux : en détruisant l'humus des sols, elle conduit à plus d'érosion et de fuite des nutriments (dont l'azote) vers les cours d'eau et les nappes.

Vincent Chaplot

Usage	Biomasse	P	K	Ca	Mg
	Tonnes par ha par 100 ans	kg par ha par 100 ans			
Forêt (bois)	160	19	185	1 250	47
Prairie (viande)	40	86	145,2	1,8	10
Champ de blé (grain)	700	2 900	3 300	260	900
Rapport blé/forêt	**4**	**153**	**18**	**0**	**19**
Rapport blé/patûre	**18**	**34**	**23**	**144**	**90**

Ce tableau détaille la biomasse produite et la quantité de nutriments exportées par différents usages des terres.



Fendt 700 Vario : Parfait pour tous les travaux.

Le nouveau Fendt 700 Vario, disponible dans une plage de puissance de 150 à 246 ch est votre partenaire idéal. Que ce soit pour des travaux de fenaison, des champs ou encore de traction, il se montre robuste et polyvalent. Doté du nouvel intérieur de cabine ainsi que de la nouvelle philosophie d'utilisation FendtONE, il établit de nouvelles références en termes de fonctionnalité, de personnalisation et d'ergonomie. En résumé, le nouveau Fendt 700 Vario vous offrira de nombreux atouts : puissance, agilité, précision, fiabilité, multiples fonctionnalités et confort; sans oublier de vous garantir une rentabilité hors pair.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Ménétreux-le-Pitois 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA
89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

// TOURNESOL

La plateforme d'essais de Villiers-les-Hauts reconduite

Pour la seconde année, la plateforme d'essais Tournesol 360° a été implantée à Villiers-les-Hauts sous divers pôles afin d'observer le tournesol sous tous les angles. Avec un changement majeur cette année : l'implantation s'est faite dans des sols de type argilocalcaire, davantage représentatifs du département de l'Yonne.

Le mardi 19 avril était le jour des semis pour la plateforme d'essais Tournesol 360°, à Villiers-les-Hauts. Une plateforme reconduite pour la seconde année où plusieurs structures interviennent : Terres Inovia, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, l'union Seine-Yonne, Syngenta et Adama.

Cette plateforme d'essais a vu le jour suite au développement de la surface en tournesol dans l'Yonne il y a deux ans, pour remédier à des problématiques rotationnelles et à des problématiques d'implantation du colza. « *L'idée de cette plateforme d'essais était donc à la fois d'acquérir des données et de vulgariser les bonnes pratiques aux agriculteurs* », explique Alban Bigeard, ingénieur développement pour la société Adama (qui commercialise des produits de bio stimulation et des produits phytosanitaires). « *Le but est de reprendre chaque point clé de la conduite du tournesol à travers différents pôles* ». Un pôle implantation qui aborde les types de semoir, la vitesse de semis, la densité, l'écartement, la profondeur, ainsi que le semis de couverts dans la culture (lotier/trèfle et luzerne) ; un pôle nutrition des plantes et protection fongicide qui met en avant la fertilisation azotée et boratée, et la protection fongicide ; un pôle gestion des adventices sur le désherbage chimique et mécanique ; un pôle pollinisation et auxiliaires ; et un pôle variétés (séries très précoces et précoces).

Des sols de type argilocalcaire choisis

Par rapport à l'année dernière, les mêmes pôles sont reconduits, sur environ quatre hectares. Avec une évolution sur le pôle implantation où sont testés différents types de matériels, différents écartements, différentes densités d'implantation. « *Il y a aussi la mise en place d'un pôle biostimulation en traitement de semence en adaptation au type de sol argilocalcaire. L'objectif est de limiter les stress abiotiques (stress hydrique notamment) et favoriser le démarrage de la culture* », poursuit Alban Bigeard. Autre changement : le type de sol. « *L'année dernière on était sur des types de sol plutôt profonds, qui offraient un visuel intéressant mais qui n'étaient peut-être pas assez représentatif de la majorité des terres de l'Yonne. C'est une remarque que l'on nous a faite et dont nous avons tenu compte. Cette année, on est chez le même agriculteur, mais sur des sols à réserve hydrique un peu limitante de type argilocalcaire, qui sont un peu plus représentatifs de ce que l'on peut avoir sur le secteur* », relate Alban Bigeard.

Ces semis seront ensuite suivis d'observation, d'annotations, de différents traitements, de différentes interventions afin de récolter un maximum de données à présenter ensuite aux agriculteurs. Une visite est d'ores et déjà programmée le mercredi 22 juin pour parler des premières données obtenues.

Christopher Levé



Adama

Différents pôles d'observation ont été installés sur environ quatre hectares, afin de récolter un maximum de données sur les différentes façons de conduire du tournesol.



Adama

Les semis de la plateforme d'essais Tournesol 360° ont été faits le mardi 19 avril, à Villiers-les-Hauts.



// DOUBLE ACTIVITÉ

21

Chaque seconde est comptée

Jean Méot, habitant de Genlis, alterne les métiers de mécanicien et d'exploitant agricole.

L'agenda d'un double-actif est toujours très chargé, celui de Jean Méot ne déroge pas à la règle. Ce fils d'agriculteur est mécanicien à la SARL Walter de Rouvres-en-Plaine depuis plusieurs années. En parallèle, Jean Méot est lui-même agriculteur à Sacquenay après avoir repris les terres de son père en 2021. L'exploitation compte un hectare de cassis et quatre autres en arbres fruitiers et petits fruits. Le Côte-d'orien a agrandi sa surface en début d'année en reprenant les six hectares de cassis jusqu'ici exploités par Roger Flocard, son voisin à Sacquenay, qui a fait valoir ses droits à la retraite le 1er janvier. Cela va sans dire : *« chaque seconde est chronométrée »* et Jean Méot n'a guère de temps libre en dehors de ses deux activités, d'autant plus que ce double-actif a également en charge l'ancien atelier de transformation de son père.



Le jeune homme de 26 ans, dans une de ses parcelles de cassis à Sacquenay.

Coup de froid

Rencontré le 6 avril dans ses parcelles, Jean Méot s'inquiétait de l'épisode de froid du week-end des 2 et 3 avril, celui-ci pourrait avoir de lourdes conséquences sur la production de ses arbres fruitiers : *« il faudra encore attendre quelques jours pour faire le bilan, voir ce qui repart ou pas, mais il y a d'ores et déjà de la casse, c'est certain, notamment dans les mirabelles, les groseilles et les casseilles. Je croise les doigts pour que les pommiers s'en sortent le mieux possible »*. Ces vagues de froid tardives tendent malheureusement à se répéter : *« cela devient en effet de plus en plus fréquent. L'an passé, plusieurs récoltes avaient déjà été divisées par deux, voire plus. Nous n'avions ramassé que 200 kg de groseilles et à peine 60 kg de casseilles, alors que la demande des clients est en constante augmentation. Il n'y aura peut-être pas de cerises cette année, je continue à transformer mais les stocks d'il y a deux ans s'amenuisent sérieusement… »*.

Miser sur le cassis

Jean Méot espère une belle récolte de Noir de Bourgogne en juillet : *« le précédent millésime était d'un haut niveau et nous avait fait le plus grand bien, après plusieurs exercices difficiles à cause des sécheresses. Le froid de l'an passé n'avait pas eu de réel impact, espérons qu'il en soit autant cette fois-ci »*. Le producteur transforme l'intégralité des fruits issus de son hectare bio, cultivé jusqu'à présent par Éric, son père. Des nectars, des sirops et des confitures sont ainsi produits et vendus aux particuliers, sur le marché de Renève et sur diverses foires artisanales. Le cassis conventionnel hérité de Roger Flocard sera quant à lui vendu à la coopérative Les Coteaux Bourguignon, qui écoulera ensuite la production aux différents liquoristes dijonnais.

Quelle suite ?

Jean Méot envisage-t-il d'arrêter la mécanique pour se consacrer entièrement à son exploitation ? *« Il est bien trop prématuré pour prendre une telle décision »*, répond l'intéressé, *« il est vraiment difficile de se projeter avec les aléas de toutes sortes que nous pouvons subir dans ce métier. Avec le froid, tout le travail d'une année peut être anéanti en une seule nuit. Il existe bel et bien des parades comme les bougies utilisées dans les vignes, mais l'investissement est bien trop élevé pour moi et les résultats ne sont jamais garantis. Je préfère assurer mes arrières en conservant mes deux activités »*. Outre les aléas climatiques, la cochenille est le grand ennemi du cassis : *« celle-ci est capable de ravager une exploitation entière. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à mon père il y a une douzaine d'années. Il était le premier producteur à se lancer sur 8 ha de Noir de Bourgogne en agriculture biologique, en plus de ses 4 ha de fruitiers bio. La cochenille s'est manifestée et il a dû arracher pas moins de 7 ha de plantations de cassis. En bio, les moyens de lutte sont plus que limités »*.

AG

Contact : 06 71 99 37 98, page Facebook « Exploitation la chênaie »



Plusieurs mirabelliers ne donneront rien cette année.



Jean Méot en visite dans ses pommiers. Les dégâts devraient être limités dans cette production.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



ENVIRONNEMENT

// MORVAN

58

Un colloque sur le bois-énergie

Le 22 mars à Saint-Saulge, un colloque bois-énergie était organisé par : le Parc naturel régional du Morvan (PNRM), l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de la Nièvre ainsi que le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN).



Sieen / Parc régional du Morvan

Cette journée s'est déroulée en partenariat avec l'ADEME et la Région Bourgogne - Franche-Comté.

Au total, plus de 75 personnes ont participé au colloque dédié aux chaufferies bois automatiques et aux réseaux de chaleur ayant eu lieu à Saint Saulge le 22 mars dernier. Si les élus étaient présents, la rencontre a également attiré des professionnels du secteur et institutionnels travaillant sur les énergies renouvelables. Deux temps étaient prévus, avec une matinée axée sur les clés de compréhension sur la filière bois-énergie et le montage d'un projet de réseau de chaleur. Ensuite, l'après-midi était consacrée à des visites de sites.

Une alternative

Pour commencer le colloque, le président du Sieeen et de l'Alec, Guy Hourcabie, a rappelé les difficultés économiques liées à l'augmentation du prix des énergies fossiles en présentant le bois-énergie comme une « solution adaptée à notre département *en raison de son importante surface boisée ; une ressource locale dont le prix reste abordable* ». Claire Mallard, conseillère régionale de Bourgogne Franche-Comté a acquiescé en complétant : *« il est nécessaire de refonder notre modèle énergétique pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et notre dépendance aux énergies fossiles. D'ailleurs, la région Bourgogne Franche-Comté s'est engagée dans une politique volontariste avec son scénario REPOS2050 (Région à Énergie Positive en 2050) visant à réduire nos consommations d'énergie et à les couvrir avec des énergies vertueuses et produites localement »*.

Bilan et perspectives

Même si depuis ces dernières années, plusieurs collectivités de la Nièvre ont développé des réseaux de chaleur alimentés en bois, Laura Rouvelin, ingénieure transition énergétique et chaleur renouvelable à l'Ademe a rappelé que *« Bien que 13 % des consommations d'énergie de la région soient couvertes par les énergies renouvelables en 2019 (et 9,5 % dans la Nièvre en 2018), le rythme de développement reste donc encore trop faible pour atteindre les objectifs nationaux ou régionaux. Néanmoins, le potentiel est présent : l'Ademe a identifié dans la Nièvre des opportunités d'extension ou verdissement sur des réseaux existants ainsi que de créations de réseaux de chaleur dans les 10 communes les plus importantes du département mais aussi dans les communes rurales. Les collectivités ont donc un rôle à jouer en tant que maître d'ouvrage sur leur patrimoine bâti mais aussi un rôle moteur pour le portage de projets d'envergure mixant secteurs publics et privés »*. Elle a également ajouté : *« l'évolution réglementaire vise à interdire à partir du 1er juillet 2022 l'installation d'équipements neufs émettant plus de 300 g de CO_2 par kWhPCI (le fioul et le charbon sont concernés). De ce fait, le réseau de chaleur bois se présente comme une réponse collective au remplacement des équipements de chauffage au cœur des villages »*.

Une filière entière

De son côté, Martin Liberati de Fibois Bourgogne Franche-Comté a dressé un aperçu de la filière bois-énergie en région : *« le principal combustible reste le bois bûche via les installations de chauffage domestiques. Les autres combustibles sont le granulé, la plaquette, les connexes et les bois en fin de vie. La plaquette forestière, quant à elle, représente le principal combustible utilisé dans les chaufferies automatiques en milieu rural. En 2020, 988 chaufferies sont installées en Bourgogne Franche-Comté et 94 dans la Nièvre, avec ou sans réseau de chaleur, dans des collectivités ou industries. 60 producteurs sont recensés en région dont six dans la Nièvre. Leurs approvisionnements en bois sont régionaux et la distance moyenne de livraison entre la plateforme et la chaufferie est inférieure à 50 km. Cela montre que la plaquette forestière est vraiment un combustible de proximité venant alimenter l'économie locale et conforter des emplois locaux et non délocalisables »*. Il a rappelé que *« la surface forestière en France augmentait depuis la fin du XIXe siècle : celle-ci a pratiquement doublé depuis 1840 passant de 8,9 à 17 millions d'hectares. Une seule partie de l'accroissement annuel en volume est récoltée chaque année (environ 60 %) »*.

Des compléments

Afin de couper court à la peur d'une pénurie, Martin Liberati a évoqué que : *« Le schéma régional biomasse a permis d'identifier des volumes supplémentaires de bois mobilisables pour le bois-énergie qui sont bien en dessous des perspectives de développement du parc de chaufferies en région à horizon 2027. De plus, des ressources complémentaires existent comme le bois bocager ou certains connexes »*.

D'après communiqué

Des visites

Outre le retour d'expérience sur le réseau de chaleur de la commune de Varzy ou encore de la visite de la chaufferie de l'Ephad de Saint-Saulge, les participants ont pu découvrir la plateforme de production de plaquette bocagère de la société SNC ÉcoBoisTerre à La Colancelle. Laurent Cornu, agriculteur et cogérant de cette société, a expliqué le développement de cette nouvelle activité de production d'un combustible local en circuit court qui bénéficie à l'économie agricole et aux collectivités. Il produit à partir des haies de ses parcelles du bois déchiqueté, appelé aussi plaquette, qu'il fait sécher sous hangar pour approvisionner plusieurs chaufferies collectives des communes environnantes. Anne-Lise Segaud, animatrice de la Cuma Terr'eau, est également intervenue pour présenter le service mobile de déchiquetage du bois proposé par la Cuma et son articulation avec le service de criblage de la société ÉcoBoisTerre. Enfin, la visite s'est terminée par une démonstration de criblage, opération visant à améliorer la qualité de la plaquette et notamment leur granulométrie : le criblage permet de retirer les queues de déchiquetage, morceaux trop grossiers, et les particules fines, pouvant bloquer les mécanismes d'une chaufferie bois automatique ou réduire ses performances.

Portes ouvertes
vendredi 6 mai de 13h30 à 17h30



Un lycée proche de vous pour aller plus loin
De la 4e au BTS dans l'Agroéquipement
(apprentissage dès la 1ère Pro)

Cœur de Nièvre LYCÉE PROFESSIONNEL GROUPE SOS

Antenne du CFA de la Nièvre
Place Dom de Laveyne — 58330 SAINT-SAULGE
Tél. 03 86 58 33 87
contact@lyceecoeurdenievre.fr - lyceecoeurdenievre.fr

TERRITOIRES

// FONDATION DU PATRIMOINE

Ces aides insoupçonnées

Savez-vous que votre ferme, votre matériel agricole, vos animaux ou même vos haies peuvent bénéficier d'une aide via la Fondation du patrimoine ? Il y a des critères à respecter mais vous êtes plus nombreux que vous ne le pensez à être éligibles à ce soutien très méconnu…



Voici un exemple de rénovation d'un bâti agricole, avant rénovation…



…et après. L'environnement direct du bâti rénové devra être le plus possible en adéquation avec l'objectif et l'esprit général du projet.

On peut dire merci à Stéphane Bern et à son loto du patrimoine lancé en 2018. L'incendie de la cathédrale de Notre-Dame de Paris en avril 2019 aura aussi, à son bâtiment défendant, permis de mettre en lumière la Fondation du Patrimoine, structure nationale qui a été l'une des premières à lancer une souscription afin de financer les travaux de restauration… Créée en 1997 par un consortium de grands mécènes (à la tête desquels des sociétés comme Total, Axa, EDF, etc.), la Fondation du Patrimoine avait à l'époque pour but de *« préserver le patrimoine rural, c'est-à-dire celui des communes de moins de 2 000 habitants »*, présente Paul Lauer, son délégué départemental pour la Saône-et-Loire. *« Depuis, l'éligibilité s'est élargie aux villes de moins de 20 000 habitants »*. Si le toit d'une église, la façade d'une habitation de caractère, un ancien lavoir communal etc., font régulièrement l'objet d'un soutien par la Fondation, tout le bâti agricole peut également entrer dans les critères d'éligibilité. *« Il faut qu'il y ait une typicité architecturale régionale indéniable et que tout ait été préservé »*, précise ainsi Martine Lauer, l'épouse du précédent, également déléguée territoriale pour la Bresse bourguignonne.

Visibilité et avantages fiscaux

Les démarches et les aides diffèrent un peu selon qu'il s'agisse d'un bien appartenant à une collectivité territoriale ou à un particulier.
Dans le cadre d'une ferme, cette propriété privée pourra prétendre à l'obtention du Label Fondation du Patrimoine. Pour être éligible, il faudra, entre autres, que le bâti, ou le bien en question, soit visible depuis la voie publique (il n'y a nullement l'obligation de recevoir du public chez soi). *« Il peut s'agir de soutenir la rénovation d'un pigeonnier, d'un bâtiment agricole, de la charpente d'une grange »*, détaille le couple, et aussi pourquoi pas, d'un matériel agricole ancien. Le rôle du délégué territorial est d'accompagner au montage du dossier et au suivi des travaux. *« Il faut dire précisément ce qui sera fait et avec quels matériaux »*. Selon les cas, un architecte des bâtiments de France devra aussi donner son aval. Cette démarche, si elle demande une vision globale et un vrai engagement des propriétaires, peut vraiment valoir le « coût » : non seulement le Label vous permet d'avoir 2 % des travaux financés via la Fondation du Patrimoine, mais surtout cela donne droit à un abattement fiscal, notamment à une déduction de 50 % du montant des travaux. Du côté des engagements, vous devez *« réaliser les travaux sous cinq ans »*, pointe Martine Lauer. En fait, ce soutien au patrimoine rural est un formidable appel d'air pour tout ce qui est tourisme, en préservant ainsi les architectures typiques et les bâtis remarquables de chaque secteur. En parallèle, Paul Lauer précise : *« on estime que depuis 2019, 900 emplois ont été créés ou sauvegardés grâce à cette action de la Fondation »*. En effet, ces rénovations et travaux d'entretien nécessitent souvent des savoir-faire spécifiques souvent proches de l'oubli. Et cet artisanat-là fait également partie du patrimoine.

Françoise Thomas

Même les animaux !

En parallèle du label, de la souscription et du mécénat, s'adressant aux propriétaires privés, aux associations ou aux collectivités, il existe depuis 2014 le prix Agrobiodiversité venant en soutien aussi bien des espèces animales que végétales. ***« Selon les dons versés par les mécènes, ce prix représente une somme totale de 20 000 à 30 000 euros à répartir entre trois lauréats »*** **soulignent Martine et Paul Lauer. Cette année, ils accompagnent leur premier dossier pour ce prix : celui de Morgane Louche et Charlène Revol, lancés dans la réhabilitation de la gauloise noire ou noire de Louhans. Avec leur Gaec La Gauloise noire installé à Huilly-sur-Seille, près de Tournus, les deux jeunes gens relancent l'élevage de cette volaille locale et presque disparue, intéressante aussi bien pour ses œufs que pour sa chair.**

// ENSEIGNEMENT

Le CFA a accueilli la sélection départementale du MAF dans la catégorie espaces verts

Vendredi 22 avril, le CFA agricole a accueilli la sélection départementale du concours du meilleur apprenti de France (MAF) dans la catégorie espaces verts, où deux élèves du CFA et deux autres de la MFR de Gron concouraient.

Quatre jeunes de l'Yonne ont participé à la sélection départementale du concours du meilleur apprenti de France (MAF) dans la catégorie espaces verts, qui s'est déroulée le vendredi 22 avril : deux du CFA du bac pro aménagement paysagé et deux de la MFR de Gron. C'est d'ailleurs la première fois que des élèves du CFA agricole de l'Yonne participaient à ce concours et la première fois qu'il avait lieu dans l'enceinte de l'établissement situé à Venoy. Une satisfaction pour Hélène Decultot, directrice du CFA agricole de l'Yonne.
Tout au long de la journée, trois jurés professionnels des espaces verts étaient sur place pour évaluer les jeunes. « *Pour pouvoir être sélectionné au niveau régional, il faut obtenir une médaille d'or. Plusieurs candidats peuvent l'obtenir comme aucun, cela dépend de la note finale de chacun* », explique Hélène Decultot.

Une journée complète d'épreuves

Plusieurs épreuves avaient lieu. « *Les participants doivent réaliser un aménagement avec du pavage, un petit muret, une composition florale, d'après un plan à respecter. Il y a également une épreuve de reconnaissance de végétaux. Ainsi qu'un entretien de motivation et une série de questions techniques sur le métier, sur leur projet professionnel, auxquelles ils devront répondre* », détaille la directrice du CFA agricole de l'Yonne. « *Pour la partie pratique, les candidats ont 8 heures. Ajoutées à cela 15 minutes pour l'entretien de motivation et les questions techniques, et 30 minutes pour la reconnaissance de végétaux* ».
Les jeunes peuvent ensuite se qualifier pour la sélection régionale du concours. Avant d'éventuellement accéder au concours national. Le meilleur apprenti de France dans la catégorie espaces verts se trouve-t-il dans l'Yonne ? Réponses d'ici quelques semaines.

Christopher Levé



La sélection départemental du MAF dans la catégorie espaces verts a eu lieu le vendredi 22 avril au CFA agricole de l'Yonne.

// POTAGER DE SÉGURET

58

Un œuf bien couvé

Dans le cadre d'un Printemps à la ferme, le week-end de Pâques fut l'occasion pour le Potager de Séguret (Savigny-Poil-Fol) d'organiser une porte ouverte, alliée à une chasse aux œufs.

« Nous faisons partie de nombreux réseaux, et Bienvenue à la ferme nous permet d'obtenir une visibilité supplémentaire pour notre exploitation » soulignent Emma et Mathieu Bessiere (Potager de Séguret à Savigny-Poil-Fol - 03 45 82 00 11) lors des portes ouvertes organisées sur sa ferme dans le cadre du Printemps à la ferme orchestrée par le réseau cité plus haut.

Se rendre visible

« Cette initiative nous fait connaître un peu plus aux alentours. Nous devons être ouverts à tous si nous voulons trouver un équilibre économique » détaille Emma Bessiere. Couvé depuis longtemps, cet attrait pour la communication positive passe par d'autres actions.

Les poussins d'abord

« Depuis notre installation, nous souhaitons créer quelque chose autour de la pédagogie. Et cette chasse aux œufs offre cela, car les enfants découvrent le potager et le verger en même temps. Certes, ils sont encore jeunes mais ils sont tout à fait en âge de comprendre nos façons de travailler, comme le fait que nous n'utilisons pas de produits chimiques. Ils sont l'avenir, donc autant leur ouvrir l'esprit un maximum ». Pour poursuivre cette action, Emma et Mathieu voudraient mettre en œuvre d'autres événements à destination des plus jeunes.



La chasse aux œufs du Potager de Séguret avait lieu dans le cadre du « Printemps à la ferme » du réseau Bienvenue à la ferme.

Roule ma poule

Outre cela, Emma et Mathieu ont une autre corde à leur arc depuis 2021 : l'accueil de camping-cars. *« Nous sommes loin de tout il faut donc aller plus en avant dans l'offre que nous proposons. Ainsi, avec l'accueil de camping-cars, nos clients qui ont un attrait indéniable pour notre métier, peuvent se reposer et partager un petit moment de vie avec nous. Pour moi, ce contact humain est indispensable pour continuer et grâce à cela je voyage par procuration puisque nos visiteurs viennent de toute la France mais aussi de l'étranger (Angleterre, Danemark, etc.). C'est un véritable échange qui n'a pas de prix »*. Courant octobre, afin de fêter les 10 ans du Potager de Séguret, Emma et Mathieu prévoient quelques surprises pour *« passer un autre bon moment »* informations à suivre prochainement.

Chloé Monget

Chasse aux œufs

Lisanne Michelbrink, 32 ans, nouvelle habitante de Savigny-Poil-Fol, est venue avec ses 4 enfants, dont un bébé, pour chasser l'œuf en chocolat : *« C'est une belle occasion de découvrir un peu plus l'activité d'Emma tout en passant un moment en plein air avec les enfants. Outre le fait que cela les occupe, ils apprennent énormément de choses sur l'agriculture à son contact, c'est toujours un plaisir »*.



Lisanne Michelbrink avec ses trois fils (Léo, 8 ans, Thibo, 6 ans et Loïc, 7 ans) a souhaité venir pour leur faire voir « autre chose ».

// VALORISATION ET PARTAGE DE SAVOIR-FAIRE

58

Une solution envisageable

Dans un contexte où les savoir-faire agricoles peinent à se transmettre, l'association les Vergers du Monde propose une alternative.

La fondatrice de Vergers du monde, Hélène Bourry est issue d'une famille d'exploitants agricoles de Saint-Jean-aux-Amognes. Pour raisons professionnelles, elle part travailler en région parisienne pour accompagner des réfugiés dans leur parcours d'intégration. Elle se rend alors compte que certains étaient agriculteurs dans leurs pays d'origine et pourraient utiliser leurs connaissances de la terre et des animaux pour travailler dans les exploitations françaises. En partant de ce constat, l'association Vergers du monde voit le jour en 2020. Outre le partage de connaissances, Vergers du Monde a pour vocation de changer les regards sur l'agriculture et sur les migrants, orienter ceux qui le souhaitent vers les métiers de la terre et proposer une insertion durable en zone rurale. Dans ces tâches, Hélène Bourry est aidée par Camille Bru, salariée de l'association, qui s'occupe pour sa part de la Bourgogne - Franche-Comté.

Prise en main

« Arrivée en septembre 2021, je continue à prendre mes marques ici, mais je pense que l'association peut vraiment faire une différence, en créant les liens et les rencontres qui peuvent changer la donne. Nous agissons en partenariat étroit avec des groupements d'employeurs, des associations, des institutions et bien sûr, les agriculteurs du territoire. Même si nous proposons des ateliers et des visites de fermes à toutes les personnes intéressées par l'agriculture (avec ou sans papiers), il est indispensable qu'elles en aient si elles souhaitent être embauchées dans des exploitations françaises, aux mêmes conditions qu'un employé français. Et, nous sommes là pour faire le lien entre les agriculteurs d'ici et d'ailleurs » pointe Camille Bru.

Des visites

Outre cet accompagnement, Vergers du Monde organise des visites d'exploitations. *« C'est indispensable que les agriculteurs de différentes origines puissent échanger avec les agriculteurs locaux sur leur manière de travailler et faire connaissance. Cela leur permet de comparer leurs méthodes et de se confronter à la réalité du terrain en France. Ce contact humain est la base de tout »* souligne Camille Bru. C'est ainsi que le 22 mars dernier, l'une de ces visites a eu lieu à la Baratt' ABio à Nevers.



Guillaume Debeer exploite à Nevers 4 ha avec 1 ha en plus de jachère.

Un gain inestimable

Guillaume Debeer, chef de l'exploitation explique *« J'ai toujours eu envie d'aider les autres. Permettre l'insertion d'agriculteurs réfugiés en leur proposant des emplois, même de courte période pour les pics d'activité, est une manière de le faire »*. Il ajoute : *« Ils ont des connaissances avancées sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique car ils en connaissent les conséquences depuis longtemps. C'est une richesse indéniable pour les exploitants français, car cela peut leur apporter des idées. Que ce soit par leurs personnalités ou leurs parcours de vie ils possèdent une véritable richesse. Il faut simplement les aider à l'exprimer »*. À l'issue de la rencontre, Guillaume Debeer a d'ailleurs pris un CV et proposé à une autre personne de postuler en janvier prochain pour un job d'été. Pour tous renseignements sur Vergers du Monde : Camille Bru au 06 56 66 75 75 ou camille-bru@vergersdumonde.net (Bourgogne France Comté) ou Hélène Bourry au 06 67 22 84 66 ou helenebourry@vergersdumonde.net

Chloé Monget

Pas si différents

Pour Reza, afghan de 24 ans (arrivé en France en décembre 2017 et vivant à Luzy depuis) cette visite fut une occasion enrichissante : *« On apprend toujours lorsque l'on se rend chez un exploitant. Entre ici et l'Afghanistan, question agriculture il y a beaucoup de similitudes, et d'autres pratiques que l'on connaît moins voire pas du tout. En Afghanistan, j'aidais mon père dans son exploitation, mais j'ai été obligé de partir, ce qui n'est pas simple car on quitte tout et on se retrouve sans rien. Ici, je dois tout réapprendre, même si je connais pas mal de choses déjà. Depuis que je suis arrivé j'ai envie de faire tous les métiers, et j'en ai essayé pas mal déjà, mais j'ai maintenant vraiment envie de travailler dans l'agriculture. Je pense que les savoir-faire que je peux apporter sur une exploitation ici ont de la valeur »*.

COLLECTIVITÉS

// INVESTISSEMENT

Livry : de nouveaux services

Le 1er avril, les élus régionaux votaient l'attribution d'une enveloppe de 49, 22 millions d'euros dédiée en partie à l'appui aux projets de relance et de transformation dans le cadre de la cohésion territoriale. Livry (58) fait partie des heureux bénéficiaires.



Mairie de Livry

Si la boulangerie aura une boutique, l'épicerie, elle, sera automatique et ouverte 7 j / 7j, 24 h / 24 h. Elle accueillera environ 186 casiers.



Mairie de Livry

La boulangerie et l'épicerie seront positionnées sur la rue principale en face de la mairie de Livry.

Dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) mis en œuvre par la Région afin de faire face à la crise sociale et économique (liés à l'épidémie de Covid-19), Livry a obtenu une aide financière à hauteur de 248 050 euros pour deux projets.

Point de départ

« La vie rurale est possible s'il y a des commerces à proximité » pointe Adrien Aufèvre, maire de Livry, avant d'ajouter : *« il nous paraissait intéressant pour nos administrés et pour ceux des alentours de proposer des services complémentaires et diversifiés. C'est pour cela que nous allons installer une épicerie automatique avec des produits locaux et une boulangerie artisanale bio au feu de bois. En janvier 2021, soit en pleine crise sanitaire, nous avons compté environ 1 500 véhicules uniques traversant la ville. Cette affluence nous a décidés à sauter le pas en plus de la fermeture des commerces de proximité dans les villes alentours ; nous pensons sincèrement que notre projet répondra aux besoins ».*

À toute heure

« Cela me trottait dans la tête lors de la campagne des municipales 2020. Une fois élu, je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose pour proposer un service de proximité, différent de ce que l'on connaît ». Avec cela en tête, l'ensemble du conseil municipal opte pour une épicerie proposant des produits des producteurs locaux avec fromage, miel, charcuterie, bière, vin, viande, etc. *« Cela est une manière de les aider dans la vente de leurs produits. Nous pensons que les soutenir est nécessaire, car leur présence sur notre territoire rural comptent. S'ils sont conquis par le procédé, d'autres pourront s'en inspirer et donc venir s'installer dans nos campagnes ; la désertification s'arrêterait »*. Avec cette épicerie, une tranche particulière était visée : *« nous voulions toucher les travailleurs, et donc nous avons choisi un système automatique, ouvert 24 h / 24 h, 7 j / 7j, fonctionnant en se rendant à la boutique ou à l'aide d'une application. Grâce à cette dernière, les clients peuvent payer en ligne leurs produits, pour ensuite les récupérer sur place. De plus, elle permet de voir le niveau des stocks, idéal pour les clients, mais surtout pour les producteurs qui ne se rendent pour le réapprovisionnement que lorsque cela est nécessaire ».*

Le pain de la vie

« Lorsque nous avons commencé à parler de notre projet d'épicerie, un jeune boulanger en reconversion a voulu participer également au projet. Nous l'avons donc intégré au dossier de subvention du PAIR. Cela fait 15 ans qu'il n'y a plus de boulangerie à Livry, et son offre complète parfaitement celle de l'épicerie. De plus, cette dernière sera aussi un outil pour lui, car les clients pourront y trouver du pain lors des jours de fermetures ; une complémentarité très utile pour la vie quotidienne. De plus, les boulangeries deviennent de plus en plus rares dans les environs, du coup, nous espérons que son installation pourra servir à tous ». La boulangerie devrait, comme l'épicerie, ouvrir en septembre/octobre prochain. Pour le moment, un marché le vendredi matin permet aux habitants de trouver des produits frais à proximité. Adrien Aufèvre rappelle d'ailleurs : *« c'est une nouveauté qu'il nous semblait nécessaire de mettre en place, et nous en avons la preuve aujourd'hui puisqu'une dizaine de commerçants sont au rendez-vous tous les vendredis »*.

Vision d'ensemble

Ces différents projets s'inscrivent dans une approche plus globale : *« nous devons nous réinventer afin d'attirer et fixer de nouveaux habitants. Je pense que les lignes ont bougé avec la crise sanitaire, et il faut se saisir de cette opportunité. La Nièvre est préservée avec une certaine authenticité à mettre en avant avec un système qualitatif »* pour ce faire, une labellisation *« Ville et Métiers d'Art »* est en réflexion ou encore l'installation d'un concept nommé *« Ville à joie »* (articles explicatifs à venir prochainement)… En attendant, un Printemps de l'Art est organisé le 15 mai à Livry auquel le luthier, le potier céramiste, le vitrailliste ou encore le forgeron de la commune participeront. *« Nous avons des atouts, il faut simplement en avoir conscience »*.

Chloé Monget

// EN BREF

Imagine la Nièvre : Les citoyens au centre du projet

Paru le 11 avril sur le site de la Fondation Jean-Jaurès, *« L'écoute des citoyens : levier de la confiance au service du projet départemental »* revient sur l'origine de la démarche *« Imagine la Nièvre ! »* (lancée fin 2021 par le Conseil départemental de la Nièvre – voir n° 1667 de Terres de Bourgogne). Dans son introduction, Fabien Bazin, président du Conseil départemental souligne : *« […] La surdité d'un pouvoir centralisé et descendant que nous subissons depuis cinq ans déconsidère la parole des citoyens et des collectivités locales, et fragilise nos institutions. Nous ne pouvons plus attendre pour rendre audibles ceux [ndlr : les Nivernaises et les Nivernais]qui savent ce dont ils ont besoin ; ils seront le terreau du rassemblement […] »*. Pour rappel, la première étape d'*« Imagine la Nièvre »* (9 rencontres citoyennes à travers le département) s'est achevée le 31 mars à Nevers. La restitution de ces débats s'effectuera le samedi 25 juin dans un lieu restant à définir. Retrouvez l'intégralité du texte publié par la Fondation Jean-Jaurès sur : https://www.jean-jaures.org/publication/lecoute-des-citoyens-levier-de-la-confiance-au-service-du-projet-departemental/

(D'après communiqué)

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Agir pour la Cessation et la transmission de mon exploitation

•Mercredi 4 mai et vendredi 20 mai

Les clés pour préparer et anticiper ma transmission
Contact : Amélie Fercoq, Conseillère en entreprise - CA21 Tél. : 06 87 55 78 90 – amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr
4 et 20 mai – Chambre agriculture Bretenière (21)

// La contractualisation, tous concernés par la loi Égalim

• Mardi 3 mai, mardi 10 mai et lundi 23 mai

Cerner les enjeux de la loi, apprendre à négocier et s'approprier les éléments essentiels du contrat, pour être suffisamment armé
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 – Tél. : 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr
Le 3 mai – Chambre d'agriculture Pouilly en Auxois (21)
Le 10 mai – Chambre d'agriculture Châtillon sur Seine (21)
Le 23 mai – Chambre d'agriculture Bretenière (21)

Retrouvez l'ensemble de l'offre de formations de la Chambre d'agriculture sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

NIÈVRE

// Les maladies sur cultures : savoir les identifier et les gérer

• Jeudi 19 mai à Nevers

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Optimiser le réglage de sa moissonneuse-batteuse

• Lundi 30 mai (lieu à définir)

La Chambre d'agriculture propose une formation sur le réglage des moissonneuses, avec exercices pratiques sur engins.
Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Interpréter les caractéristiques de son sol, sa fertilité et les pistes d'amélioration

• Jeudi 9 juin à Nevers

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Poulinage

• Mercredi 8 juin à Cercy-la-Tour et sur exploitations

À destination de tous les détenteurs d'équidés (professionnels et particuliers), la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation dédiée au poulinage. Divers sujets seront abordés : suivie de la gestation, prédiction du poulinage, les étapes du poulinage, les conditions sanitaires du poulinage, mis en situation réelle sur exploitation (trousse de premiers soins, bonnes pratiques à opérer sur le poulain, indicateur de bonne santé du poulain…). Tarif : 50 euros pour les « ressortissants » Vivéa, pour les particuliers ou les salariés.

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

// Introduire des Cive (cultures intermédiaires à vocation énergétique) : comment s'y prendre ?

• Vendredi 29 avril

À Auxerre et sur le terrain. Contact : Guillaume Frémont au 06 71 34 25 77.

*Ces formations sont proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.*

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Assemblée générale de l'association Étangs de France Nivernais Morvan

• Vendredi 6 mai

Jean de Gesnais, président de l'association Étangs de France Nivernais Morvan, rappelle : *«Au nombre de 3 000 en Nivernais, les étangs sont un riche patrimoine qu'il convient de protéger et de valoriser. Cette source d'activité délaissée dans la Nièvre est pourtant prometteuse de développement économique et d'emplois multiples »*. Afin de poursuivre les actions de l'association, son assemblée générale aura le 6 mai à partir de 14 h à la salle des fêtes de Sauvigny-les-Bois (sur inscription auprès du Cerd : 03 86 85 02 10).
Au programme :
- Compte-rendu d'activités des deux dernières années,
- Présentation et approbation des comptes des exercices 2020 et 2021,
- Renouvellement du conseil d'administration,
- Le vote des cotisations,
- Assurance responsabilité civile de groupe,
- Abonnement de groupe à la revue Étangs,
- Point sur la régularisation des cormorans,
- Cartographie des cours d'eau et ses conséquences sur le statut et la gestion de nos étangs exposée par Chantal Dumon et Maître Blanchecotte, avocat au barreau de Nevers,
- Questions diverses,
- Débat avec la salle et pot de l'amitié.

// Printemps à la ferme

• Dimanche 5 juin

Portes ouvertes au Gaec Desmoutiers Breton à Branches (10 rue des Cadoux).

// Printemps à la ferme

• Samedi 11 et dimanche 12 juin

Marché de producteurs au domaine de la Charloise à Boeurs-en-Othe (2 rue des Brossiers – Le Champion).

YONNE

// Rencontre « bout de prairie »

• Jeudi 5 mai

Le jeudi 5 mai, à 14 heures à Cussy-les-Forges, Alysé organise une rencontre « bout de prairie » sur des essais de sursemis, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la FDCuma.

// Tour de plaine autour du chanvre

• Jeudi 5 mai

De 9 h 30 à 12 h 30, chez Thibaut Boise à Bussy-en-Othe (19 hameau de Villepied). Au programme : visite des parcelles en abordant les choix variétaux du chanvre et les itinéraires culturaux ; l'organisation et le fonctionnement à l'année et plus spécifiquement à la récolte avec le triage, le séchage et le stockage ; le détail et le fonctionnement du matériel.

Pour plus d'informations, contacter Audrey Tinarelli, conseillère grandes cultures à Bio Bourgogne, au 06 77 46 59 65.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.
L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.
Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10.57€ à 10.85€. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10.85€ devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.
Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**.
L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020} \times 106{,}48 \text{ (indice 2021)}}{105{,}33 \text{ (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	**106,48**	**+1,09%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

26/04/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 887 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.38	3.61	3.50	0.10
		300-350	3.30	3.51	3.41	0.02
		350-400	3.22	3.46	3.31	-0.06
		400-450	3.24	3.47	3.38	-0.03
		450-500	3.04	3.42	3.30	-0.07
	R	250-300	3.15	3.40	3.25	-0.13
		300-350	3.05	3.30	3.20	0.12
		350-400	3.02	3.32	3.18	-0.10
		400-450	3.02	3.32	3.10	
		450-500	3.02	3.17	3.14	
F	U	250-300	3.04	3.58	3.34	0.14
		300-350	2.97	3.20	3.12	-0.02
		350-400	2.98	3.22	3.09	0.04
	R	250-300	3,07	3,21	3,15	0,15
		200-250	3.12	3.12	3.12	
		300-350	2.87	2.87	2.87	-0.14

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 101 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.92	3.23	3.15	0.03
F	U	400-450	2.81	3.48	3.08	0.18
		450 et +	2.70	3.15	2.90	0.08

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 280 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.63	2.90	2.81	0.13
F	E	24 à 36 mois	3.58	3.73	3.64	0.10
	U	24 à 36 mois	2.63	3.33	2.94	0.07
		- 5 ans	2.63	3.33	2.94	0.03
		5 à 10 ans	2.50	3.17	2.82	-0.02
		+ 10 ans	2.40	2.85	2.58	0.04
	R	- 5 ans	2.16	2.67	2.46	0.07
		5 à 10 ans	2.26	2.74	2.42	-0.04
		+ 10 ans	2.00	2.40	2.28	0.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1268
Taux de vente : 95 %

Apports satisfaisants avec 95 de vendus.
Broutards / Taurillons / Laitonnes / Génisses : Davantage d'offre cette semaine. Les cours ont tendance à se stabiliser à travers un rythme d'enchères fluide et soutenu.

Vaches / Génisses de 30 mois : L'offre est plus conséquente que les semaines passées. Les cours sont également reconduits selon la qualité. Bonne ambiance commerciale.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

25/04/2022

Effectif : 250

Broutards :	(250 - 385 kg)	870 - 1300	2,72 - 3,52
Broutards :	(420 - 470 kg)	1300-1480	2,68 - 3,13
Laitonnes :	(200 - 340 kg)	620 - 1040	2,70 - 3,15
Laitonnes :	(360 - 410 kg)	1060-1210	2,94 - 3,00
Génisses 24 - 36 mois :	(435 - 720 kg)	1140 - 2030	2,22 - 2,88
Vaches légères :	1270-1490		
Vaches entre deux :	1510-1800		
Vaches lourdes :	1850-2390		

Bovins gras : 8
Vaches de viande : 5,10 à 5,24 € kg de viande.
Vente globale. Cours maintenus.
Apports moins importants en mâles mais les bons sujets voient leurs tarifs à nouveau progresser. Cours reconduits pour le reste de la catégorie.
Placement rapide en femelles légères, cours fermes. Commerce plus discuté en lourdes (+ de 340 kg) avec un recul des tarifs.
Vente toujours très active en vaches à des tarifs fermes à haussiers. Seul invendu.
Marché limousins, croisés limousins et Aubracs ainsi que toute bête de forme lundi prochain
Pensez à annoncer vos animaux le plus tôt possible pour une meilleure organisation.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

20/04/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 94 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	2.92	3.21	3.19	
F	U	250-300	2.84	3.14	3.12	=
		300-350	2.99	3.14	3.12	0.06
M	U (Limousins)	400-450	3.38	3.38	3.38	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 80 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2.62	3.01	2.81	-0.03
		5 à 10 ans	2.68	2.80	2.72	0.02

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	4.90	5.10	5.10	0.05

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 12 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	4.80	5.15	4.95	=
	R	-10 ans +400 kg	4.65	5.05	4.90	0.05

Effectif global : 174 - Taux de vente : 89 %
Broutards/laitonnes : Apports réduits cours reconduits à haussier dans toutes les catégories.
Vaches / Génisses : La qualité des animaux est au rendez-vous mais le volume ne permet absolument pas de servir nos acheteurs. Cours reconduits dans toutes les catégories vente rapide.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

21/04/2022

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 92 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.16	1.52	1.45	-0.02
	R	- de 60 kg	1.26	1.47	1.44	
		+ de 60 kg	1.29	1.39	1.36	0.27

AGNEAUX LAITONS - typologie locale (€/kg vif) — *Effectif : 304 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	38 à 44 kg	3.93	4.59	4.27	0.13
		+ de 44 kg	3.68	4.30	4.14	-0.01
	R	32 à 38 kg	3.45	4.02	3.89	-0.12
		38 à 44 kg	3.74	3.91	3.83	-0.08

Effectif global : 483 - Taux de vente : 100 %
Marché décalé en raison de Pâques. Vente rapide et totale.
Agneaux : Forte demande et belle valorisation dans les lots extras. Vente un peu plus calme dans le second choix. **Brebis, béliers :** Demande suivie. Cours très fermes

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

25/04/2022

Effectif : 50

Agneaux gras		127 - 172	(3,43 - 4,20)
Brebis	75 - 105	(1,15 - 1,31)	

Vente plus active et globale.
Prochain marché ovins le lundi 9 mai 2022 aux horaires habituels.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

20/04/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 303 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.00	4.28	4.13	-0.07
		de 38 à 44 kg	4.15	4.37	4.26	-0.17

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 88 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	> 60 kg (F)	1.52	1.77	1.69	0.11

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
		Aucune cotation				

Effectif global : 408 - Taux de vente : 98 %
Agneaux : les cours chutent inexorablement à la sortie de la fête de Pâques, néanmoins la baisse ne devrait s'accentuer car les volumes ne permettront pas de fournir la demande de nos acheteurs.
Brebis : la demande est forte et les cours s'envolent une nouvelle fois.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

25 AVRIL 2022 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Offre toujours limitée face à une demande dynamique. La hausse des prix doit se poursuivre!

Bovins maigres : la tendance haussière des cours se poursuit. La demande reste forte.

POLITIQUES

L'arrêté du 21 février 2022, publié au journal officiel, officialise l'interdiction française d'importer et de commercialiser des viandes issues d'animaux ayant reçu des antibiotiques comme facteur de croissance depuis le 22 février. Cette interdiction aurait déjà du s'appliquer au territoire européen, faute d'action de la Commission Européenne, c'est un premier pas essentiel pour limiter la concurrence de ces produits sur le marché français.

ENVIRONNEMENT

Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Avenir Elevage a publié un document sur l'intérêt de l'élevage en matière d'usage des terres agricoles. Il rappelle notamment la capacité essentielle de l'élevage à valoriser des coproduits végétaux et grains entiers non consommables par l'Homme. Ainsi, de nombreux élevages peuvent avoir une contribution positive à la production de protéines de qualité pour l'alimentation humaine, et cela sans même prendre en compte l'ensemble des ressources produites.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La FNB rappelle que le déploiement du Label Rouge ne doit pas se faire au rabais et qu'EGALIM 2 apporte tous les outils pour un déploiement rémunérateur! Dans un contexte inflationniste, la hausse des prix sur la viande bovine faite jusqu'au consommateur ne doit pas se faire « sur le dos » du Label Rouge. En effet, la flambée du coût des matières premières et de l'énergie doit être pris en compte via l'indicateur interprofessionnel du cout de production dans le contrat. Ce point, est alors complété par le surcout Label Rouge calculé également par INTERBEV, pour ce segment de marché !

FOCUS

Depuis le début de l'année, la France connait une période d'inflation, la viande bovine n'y échappe pas! Rappelons qu'en mars, le taux d'inflation était sur le territoire national de 5,1%. Il faut noter, que selon les données de FranceAgrimer, une inflation de 4% amène à une augmentation de 183€ par an sur le panier alimentaires des ménages. Cette hausse, ramener à la semaine, représente donc un effort de 3,50€ pour les ménages.

EN REGION

Afin de toucher le public des 25-34 ans, la communication interprofessionnelle « Aimez la viande, mangez en mieux » sera présente lors du Thonon Gaming Fest, avec la participation du CRI AURA, le samedi 30 avril et dimanche 1er mai. Pour se faire, un food truck sera installé sur le festival et proposera des dégustations gratuites de viande auprès des 20 000 gamers attendus. Il s'agit du 1er événement de ce type organisé par la communication INTERBEV, qui souhaite réitérer l'opération sur d'autres régions

FAIT DE LA SEMAINE

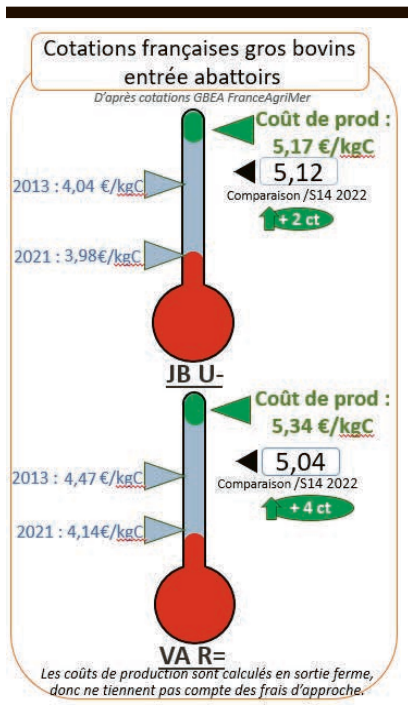
La réélection d"Emmanuel Macron à la Présidence de la République devrait marquer la poursuite de sa politique agricole.
Celui-ci souhaiterait, en particulier, l'élaboration d'une politique d'orientation et d'avenir agricole » qui devrait porter « sur l'installation et la transmission ». Rappelons que l'enjeu prioritaire pour l'avenir de l'élevage bovin allaitant, et sa transmission, sera toujours celui du revenu ! Sans revenu, pas de production, et pas d'installation.

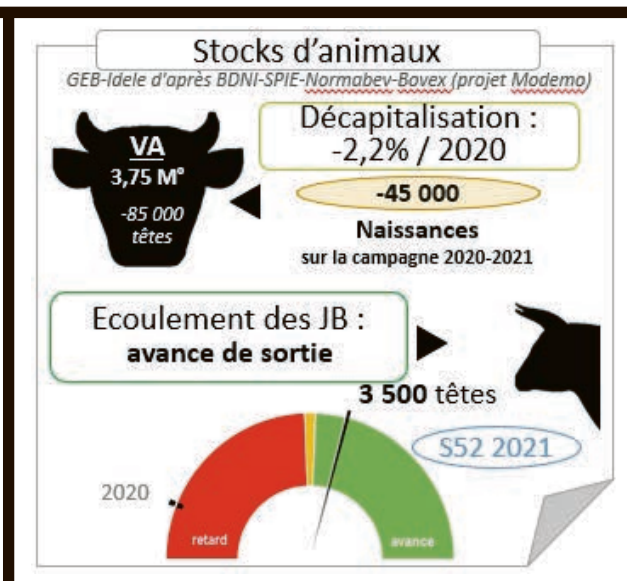
CHIFFRE DE LA SEMAINE

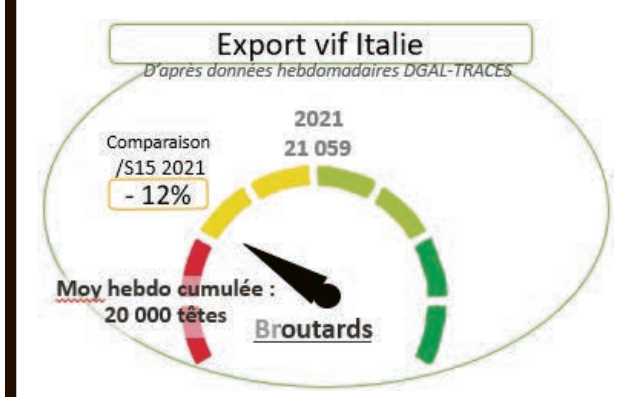
11 kg

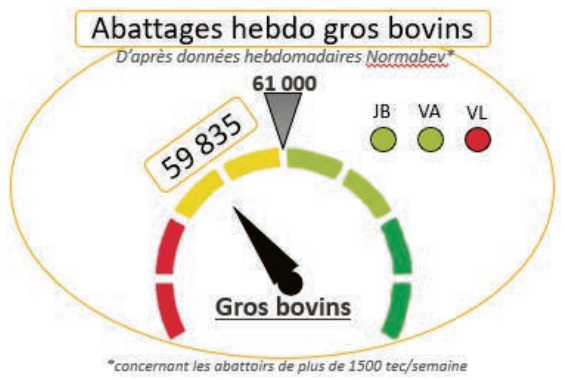
C'est la quantité de viande de bœuf acheté par an et par foyer sur la viande de bœuf en 2021 (Source : Bilan annuel Kantar WorldPanel, FAM). A noter que l'effet COVID est toujours présent sur les achats de ménage pour cette viande (+100g acheté VS 2019), boosté par le haché vendu sous tout ses formes (vrac, steak haché, frais, surgelé)

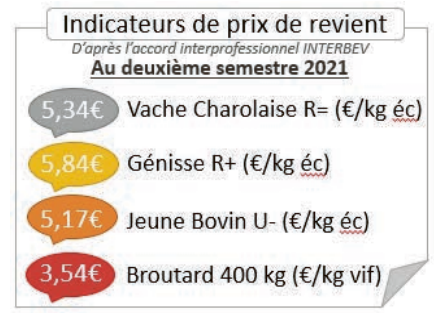
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*













TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 17 - du 25 avril au 1er mai 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports augmentent légèrement en cette fin avril, et le commerce reste fluide dans une ambiance soutenue. Les sujets supérieurs et vaccinés sont disputés. Les ventes sont toujours actives pour l'exportation Italie et Pays Tiers à des cours toujours fermes voire haussiers. En femelles, le placement est régulier en bonne marchandise.

Gros bovins maigres : Les volumes restent limités face à une demande toujours aussi forte. Les vaches d'herbe sont activement recherchées ; le marché de la viande continue de tirer les cours vers le haut. Les tarifs sont très fermes à haussiers sur des ventes rapides et totales.

Boucherie : Les acheteurs sont nombreux permettant de négocier au mieux les animaux dans un contexte de forte demande face à des apports qui peinent à satisfaire tout le monde. Les prix sont haussiers en allaitantes d'entrée de gamme ; ils ont toujours tendance à plafonner en haut de gamme. Les vaches mixtes et laitières continuent de progresser à des niveaux de prix jamais vus.

Veaux : Les volumes s'étoffent après le lundi pascal. Le commerce s'allège un peu en veaux laitiers et croisés légers grâce à une bonne demande, avec des hausses de tarifs sur de nombreuses places. Le tri est en revanche plus fort en type allaitant. En veaux gras sur l'Aveyron, les transactions sont soutenues.

Ovins : En agneaux, les effectifs sont corrects, voire haussiers en bassin aveyronnais. Les acheteurs sont présents avec des besoins réguliers. Les transactions restent fluides dans une bonne ambiance. Les cours sont globalement reconduits voire haussiers. En agnelets, l'apport est encore très satisfaisant pour la saison à des tarifs attractifs. En brebis, l'ambiance est très bonne, les prix sont fermement maintenus.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

46 - Achète tracteur en panneavec problème mécanique oupour pièce toute marquetout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends tracteur Same centurion 75 4x4 de 1980 cabine bien chaussé 7500 heures.
✆ 06 74 56 98 41

Travail du sol

07 - Vends rotovator Kuhn dans l'état largeur 1m70 travaille 1m60;
✆ 04 75 81 02 93 - 06 38 22 16 59

38 - Vends semoir blé 19 rangs marque Hussia 2,50 m, semoir engrais 12 mètres Vicon - BE
✆ 06 29 22 35 78 HR

42 - Vends cause retraite, charrue Huard 5 C révers. + herse rot. Agram 3m + Vibro Carre, semoir Nodet 3m, 21 R + presse HD NHD1000 (botte 170 kg), bon état.
✆ 06 62 80 13 75

89 - Vends semoir tournesol Monograin 8 rangs, TBE, - vibro inclus plateaux maïs, 3 000 euros (175)
✆ 06 31 85 96 41

Récolte

07 - Vends mini roundballer ABBRIATTA M50 peu servi 9000 euros TTC 07.
✆ 06 83 01 54 23

38 - Vends faneuse Claas Volto 870 an 2013, bon état.
✆ 06 12 05 40 97

39 - Vends faucheuse à tambour Claas 270 N année 2012, 3 500 euros
✆ 06 63 59 02 01

69 - Vends Round Baller New Holland année 2016 peu servi 3000 bottes liage ficelle et filet. Très bon état. 24000 euros.
✆ 07 67 34 68 00

Epandage

01 - Vends tonne à lisier Samas 12000 L avec rampe d'épandage 15m bras de pompage pneus 600155.26.5.
✆ 06 40 18 07 28

Irrigation

07 - Vends pompe honda d'arrosage 55 GX 160, 7 tourniquets, tuyaux 6m de longueur, diametre 50, 18 tuyaux.
✆ 04 75 81 02 93 - 06 38 22 16 59

Manutention

52 - Recherche chargeur complet Quick attelage euro pour tracteur Case 5150 en état (1701)
✆ 03 25 87 14 55 - 06 77 11 67 69

Divers

01 - Vends giro-andaineur Kuhn GA 4121 GM + pirouette Kuhn 6T GF 5801 + char 5m avec ridelles et échelettes + cornadis veaux 16 places + foin BR 130.
✆ 06 60 81 36 65

01 - Agriculteur recherche 1 armoire phyto et 1 cuve fuel GNR d'occasion aux normes.
✆ 06 63 37 70 09

emasolar
SPÉCIALISTE DE LA MAINTENANCE PHOTOVOLTAÏQUE
MAINTENANCE LAVAGE TÉLÉSURVEILLANCE
04 78 86 97 75
info@emasolar.com
www.emasolar.com

01 - Agriculteur recherche un corn sheller avec tapis pour reprise sous cribs.
✆ 06 63 37 70 09

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (1706)
✆ 06 30 11 59 25

30 - Vends cadre GARD, scarificateur 9 dents, intercep Gard 2m - 2,50m, bineuse à lames Ferrand, herse rotative Kuhn 1,80m, TBE.
✆ 06 60 72 08 01

38 - Vends godet à terre 2m3 : 300 euros ; cuve fioul 1300 l : 200 euros ; 1 plateau 6T 2m/5m : 650 euros ; 1 couple d'ânes : euros.
✆ 06 38 55 53 31 ou 04 74 97 23 88

38 - Vends 7 roues complètes usées 50% pneus neufs 9R 22,5 XZY Michelin divers.
✆ 04 76 95 18 41

38 - Vends foin récolte 2021 bottes rondes diam 115 à l'abri - vends charrue Huard quadrisoc 1000 euros - vends semoir engrais Kuhn 600kg 800 euros.
✆ 04 74 59 02 03

42 - Vends piquets chataigniers. Promotion poules pondeuses bio. Bocaux. Chevrons planche.
✆ 04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30

42 - Cherche tracteur IH 423 - 453. Vds pirouette Kuhn 4T. cellule vis à grains 7m p pr force.
✆ 04 77 75 95 89

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

58 - Vends presse balles rondes MC Hale V660 avec groupe hacheur (5 300 bottes) - faucheuse Potinger Novacat 305, 3 m, lamier, 2 campagnes, - pince Bugnot Duobal, - 2 rateliers extérieurs (carrés et pend.), le tout TBE (1708)
✆ Renseignements et photos au 06 10 65 49 13

67 - Vends valet de ferme Weidemann 1490 de 2003 avec 4000 heures avec fourche croco et pelle très bon état 19000 euros Luzerne enrubanné à Gundershoffen.
✆ 06 87 13 98 02

CABI Group
FABRICATION FRANCAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37



69 - Retraité vend escabeaux bois double1 de 3 m. 3 de 2.5 m. et 2 de 2 m. - 1 armoire phyto - Cagettes bois 5 kg.
✆ 06 20 48 70 55

73 - Vends andaineur Claas Liner 430.S, 4,20 mètres. Tank à lait 1000 litres. Poste de traite Stimopuls avec arrêt de traite.
✆ 06 71 49 15 32

74 - Vends motofaucheuse, faneur et autochargeuse Bucher. Très bon état.
✆ 06 10 92 89 30

Elevage

54 - Arrêt élevage, à vendre mélangeur pailleuse TBE Khun servi 3 ans maïs révisé, cornadis, vêleuse, cage écornage, pompe à vide, tube Garrot 5 m, lève BV.
✆ 06 86 87 16 82

58 - Vends intérieur de stabulation de marque Jourdain, barrières Cornadis, toute longueur (1711)
✆ 06 87 49 71 60

88 - Retraité vend mat porcherie nourrisseurs PS inox engrais béton réglage inox cages MB occa remorque Al Jeulin 8,5 m3.
✆ 06 88 40 02 44

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4x4 Pick-up Nissan Navara de 2015 96 300 kms Hard-Top vitré 4 places TBE CT OK 20 900 euros.
✆ 06 80 05 73 31

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia 1m80 et + sur demande.
✆ 06 03 12 27 73

21 - Vends 130 T. luzerne bio, andaineur à tapis, pressage en coupe, format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne (1710)
✆ 06 07 49 13 48

42 - Vends paille environ 3500 kg, possibilité livraison si dans secteur.
✆ 07 72 20 33 08

52 - Vends mélange céréales en BB min. 500 kgs base avoine en C2 (1702)
✆ 03 25 87 14 55 - 06 77 11 67 69

52 - Vends foin 2ème coupe luzerne, 140 euros/tonne départ ferme en C2 (1703)
✆ 03 25 87 14 55 - 06 77 11 67 69

52 - Vends foin luzerne déclassée en C2 à partir de 70 euros la tonne, départ ferme (1704)
✆ 03 25 87 14 55 - 06 77 11 67 69

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ 06 23 87 29 52

58 - Vends 120 balles rondes, foin récolte 2021, 300 kg environ, TB qualité, stockées à l'abri, départ ferme (1709)
✆ 06 10 65 49 13

Immobilier



71 - Achète maisons, - appartements, - immeubles ou terrains à bâtir, toutes dimensions (1207)
✆ Vous pouvez appeler au 07 50 21 22 85

13 - Sté de paysagisme, secteur Marseille, recrute élagueur(se). Vous avez une expérience dans l'élagage / abattage avec les diplômes correspondants. Permis B. Salaire selon profil + déplacement + paniers.
✆ 04 91 05 12 12

21 - Recherche responsable d'exploitation Nord Côte d'Or, ferme céréalière isolée, 380 ha, pratique partielle d'agriculture de conservation (1403)
✆ 06 86 95 22 86

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

Location

Agricole

89 - Puisaye à louer 200 ha élevage charolais, 1/2 pré, 1/2 culture, stabul 1 500 m2, reprise matériel, cheptel 70 mères et suite. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 BRETENIERE (1602)
✆ TERRES DE BOURGOGNE

Autres

68 - Loue chambres d'hôtes chez viticulteurs retraités proxi Colmar-Eguisheim-Riquewihr.
✆ 06 34 32 49 08

Emploi

Offre

01 - Suisse recherche collaborateur agricole polyvalent CDI construction avec robot imminente très bonnes conditions d'engagement autonomie logement indépendant.
✆ 0041 79 924 51 84

13 - Sté de paysagisme, secteur Marseille, recrute un ouvrier(e) paysagiste en arrosage. Vous devez savoir mettre en œuvre, entretenir et dépanner des systèmes d'arrosage. Vous êtes autonome sur votre secteur. Salaire selon profil.
✆ 04 91 05 12 12

13 - Sté de paysagisme, secteur Marseille, recrute un conducteur d'engin agricole. Permis B obligatoire. Les Caces seraient un plus. Travail en équipe. Salaire selon profil.
✆ 04 91 05 12 12;

21 - Recherche saisonnier pour conduite tracteur juillet - août et chauffeur de pelle à pneus CDI (1707)
✆ 06 09 47 64 69

25 - Recherche salarié agricole avec famille, exploitation laitière 80 VL bien équipée, expérience souhaitée, salaire attractif, maison d'habitation à disposition
✆ 07 68 89 32 32

74 - Recherche salarié agricole exploit 74 pour conduite engins, entretien parcelle, soins animaux.
✆ 06 23 89 58 15

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièces moteur.
✆ 06 63 43 51 15

Mariage

38 - Agri désire rencontrer femme 37 - 45 ans naturelle aimant vivre à la campagne.
✆ 06 44 08 50 53

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes (1209)
✆ 06 28 02 04 05

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

PETITES ANNONCES

18 - Vends veaux repro. Charolais, Issu IA INSCT génotypés ori nuts gagant et gaston sabots d'argent2021. Fabrice Renard
✆ 06 03 35 74 09

21 - Élevage charolais Baudot - 21140 Pont et Massène - vend 10 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Élevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
✆ 06 67 58 18 03 Michel
✆ 06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage HBC vend 1 taureau de 2 ans et veaux de 15 mois, - génisses de 2 ans, TGS. EARL Gabory Bruno - Jeux les Bard (1007)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Vends taureaux Limousins 12 - 14 mois, cheptel inscrit, animaux dociles, TGS. (1503)
✆ 06 30 82 41 63

25 - Prends en pension bovins en pâture de mai à septembre (Haut Doubs).
✆ 06 67 06 01 76

38 - Vends HB Limousin vaches prêtes, génisses pleines, taureau 1 à 2 ans.
✆ 06 12 05 40 97

42 - Vends veau femelle charolaise, 2 mois.
✆ 06 38 48 42 77

58 - Elevage reproducteurs Limousins vend vaches pleines + mâles repro. de l'année, type viande (0509)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans, - 14 mâles reproducteurs 1 an HBC, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron Decize (0804)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 58230 Allerey vends taureaux 2 ans et 15 mois, vêlage facile (0801)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Vends taureaux charolais 2 ans, type viande, vêlage facile, IND IBR (1712)
✆ 06 68 67 23 23

71 - Vends taureaux charolais HBC de 12 à 18 mois, avec ou sans corne, TGS, livraison, Chatillon JM, 71190 Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Vends 2 taureaux charolais 2 et 3 ans non inscrits, vêlage facile, TGS, Desvignes.
✆ 06 03 61 62 28

71 - Vends pour la reproduction 1 taureau limousin, 19 mois, fils de Jaurel, HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

89 - Elevage HBC vend 50 taureaux charolais, - vaches, - génisses, - laitonnes, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (1308)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Ovin

01 - Vends bélier Charolais 18 mois cause consanguinité ; 1 désileuse Gyrax 2013, 1,5 m3.
✆ 06 19 73 37 80

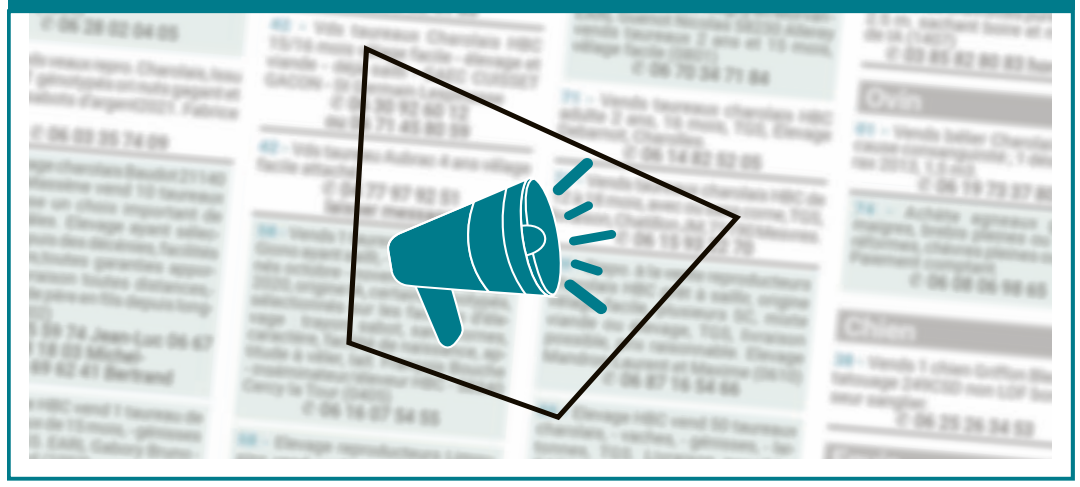
38 - AV béliers lacaune lait 6 et 18 mois ARR bonne origine Contrôle laitier officiel Aveyron
✆ 06 07 43 08 38

42 - Achète brebis, chèvres, réforme, agneaux 15 à 50 kg, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

71 - Achète toute l'année agneaux gras, maigres, brebis. Paiement comptant.
✆ 09 71 27 88 01

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40



Saveurs
papier • internet
saveurs.agribourgogne.fr







// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettre capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS** (Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.** (Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

AVIS

ETABLISSEMENTS JACQUOT, SARL au capital de 7 622,45 euros, siège social : 67 Rue de Marsannay 21300 CHENOVE, 383 571 627 RCS DIJON, AGE du 26/02/2022 : transformation en SAS, une action = une voix, cession : agrément en AGE mais libres entre associés, Président : M. Pierre-Louis JACQUOT (5 Rue du Bac 21130 PONCEY LES ATHEE) Directeur général : M. Damien. BARISSET (7 Rue Général Duplessis 21600 LONGVIC). Pour avis

AL22001484

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI M.A.M COUSIN, SCI au capital de 1 000 euros, siège social : 10 Place Centrale, 21800 QUETIGNY, 521 463 604 RCS DIJON, AGE du 01/12/2021 : transfert du siège social au 8 Place Centrale 21800 QUETIGNY à compter du 01/12/2021. Pour avis.

AL22001512

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION - NOMINATION COGÉRANTE

SCP POMPON GRISVAL
Société civile professionnelle au capital de 2 000 euros
Siège social : 7 AVENUE RAYMOND POINCARE - 21000 DIJON
793 312 349 RCS DIJON
Aux termes d'une délibération en date du 19 octobre 2021, la collectivité des associés a décidé de remplacer à compter du 01/11/2021 la dénomination sociale « SCP POMPON -GRISVAL » par «SCP POMPON-GRISVAL-PARFAIT» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Aux termes d'une délibération en date du 20 octobre 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Lucie PARFAIT, demeurant 18 Boulevard de la Marne - 21000 DIJON, pour une durée illimitée à compter du 1er Novembre 2021.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis. La Gérance.

AL22001524

AVIS MODIFICATIF

L'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2022, à effet du 1er mai 2022 du Domaine Laurent LIGNIER, société civile d'exploitation agricole, dont le siège social est à 13 Route Nationale 74 21220 MOREY SAINT DENIS, au capital de 5.000,00 €, a :
- porté le capital social à la somme de 215.500,00 € suite à des apports en nature.
Mention sera faite au RCS de DIJON où la société est immatriculée sous le n°908 273 592.
Pour avis,
La gérance

AL22001995

MODIFICATION DE LA DURÉE

SOCIETE CAPILAIRE ESTHETIQUE, SARL au capital de 7 623 euros ayant son siège social : 10 place du Théatre 21000 DIJON, immat. 788 041 390 RCS DIJON ; le 02/04/2022 l'associé unique a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 11/08/2122, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL22001795

NON DISSOLUTION

H STYLE, SARL au capital de 100 euros, ayant son siège social : 5-7 rue d'Auxonne 21000 DIJON, immat. 515 296 572 RCS DIJON ; Le 11/04/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance

AL22001796

CHANGEMENT DE GÉRANT

HOTEL CONTINENTAL
Société civile immobilière
au capital de 91.469,41 euros
7 rue du Docteur Albert Rémy
21000 DIJON
317 735 454 RCS DIJON

Par décision du 10 février 2022, l'associée a décidé de nommer la société HPVA PARTICIPATIONS, 37 rue des Mathurins, 75008 PARIS -808 462 154 RCS PARIS, en qualité de gérante, en remplacement de M. Bruno MASSUCCO, démissionnaire.Pour avis, la gérance.

AL22001914

MODIFICATION DU CAPITAL

SOCNA
SARL au capital de 75 000 euros
porté à 147 060 euros
21 rue Beaumarchais
21000 DIJON
811 553 411 RCS DIJON

Par décision du 08/04/2022, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 72 060 euros par apports en numéraire. Ancien capital : 75 000 € - Nouveau capital : 147 060 €

AL22001915

CHANGEMENT DE GÉRANT

MONTBARD PNEUS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 21 quai Philippe Bouhey
21500 MONTBARD
RCS DIJON 348 842 766

Aux termes d'une délibération en date du 9 avril 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Bernard CORTOT de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Olivier CORTOT, demeurant 14 citée de Verdun 21500 MONTBARD, pour une durée illimitée ans à compter de cette date.
Le nom de Monsieur Bernard CORTOT a été retiré de l'article 13 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Olivier CORTOT, nouveau gérant.
Pour avis
La Gérance

AL22001916

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EMOTION FINE WINE
SAS au capital de 10 000 euros
25 B, avenue Charles Jaffelin
21200 BEAUNE
908 684 749 RCS DIJON

Aux termes du PV du 11/04/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au LBA Centres d'affaires 11, avenue du 8 septembre 1944 21200 BEAUNE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22001918

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DOMAINE DURAND LOIC
SCEV DOMAINE DURAND LOIC.
SCEV au capital de 53 610 euros.
Siège social : Rue de l'Eglise –
21200 BOUZE LES BEAUNE.
831 145 180 RCS DIJON.

Par AGE en date du 13 décembre 2021, Madame Alix DURAND, domiciliée à BOUZE-LES-BEAUNE (21200) 9 rue de la Perrière, a été nommée co-gérante à compter du même jour, pour une durée illimitée.

AL22001919

NON DISSOLUTION

SARL DISTRI SERVICE RACING - DSR
au capital de 10 000 euros
Siège social : 26 Rue Charles de Meixmoron
21120 DIENAY
819 249 293 RCS DIJON

L'AGE du 30/10/2021, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL22001921

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DEA & CARLO
SCI au capital de 500 €
Siège social : 22 rue d'Alsace
21200 BEAUNE
517 921 805 RCS DIJON

L'AGE en date du 17 mars 2022 a décidé de transférer le siège social du 22 rue d'Alsace – 21200 BEAUNE au 17 rue Maréchal de Lattre de Tassigny – 54240 JOEUF à compter du même jour. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de BRIEY.

AL22001922

MODIFICATION DU CAPITAL

Par décision du 03/03/2022 le capital social de la Société PHARMACIE VICTOR HUGO, SELARL au capital de 425 000 euros, Siège social : 5-7 Rue de Talant 21000 DIJON, RCS DIJON 798 470 993 a été réduit de 50 000 euros pour le porter de 425 000 euros à 375 000 euros par voie de rachat et d'annulation de parts sociales. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS DIJON.Pour avis. la Gérance

AL22001925

NON DISSOLUTION

RGX
SASU au capital de 1 500 euros
Siège social
3 rue du Docteur Laguesse
21220 FIXIN
851 845 123 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 30/04/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS. Le Président

AL22001926

DÉMISSION DE DIRECTRICE GÉNÉRALE

SAS AS
Société par actions simplifiée
au capital de 120 500 euros
Siège social
Allée Olivier de la Marche
Zac Acti Sud
21160 MARSANNAY LA COTE
811 581 974 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Stéphanie GANDRE de ses fonctions de Directrice Générale, à effet du 31 janvier 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL22001927

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LES AMBULANCES HERMARY
SAS au capital de 7622,45 euros
Siège social
13 rue des Levées
21200 BEAUNE
397 458 143 RCS DIJON

Par décisions du 5/04/2022, l'associée unique a nommé M. Romain RENARD, 5 rue des Boucheries 89000 AUXERRE, en qualité de Président, en remplacement de M. Stéphane COMBE, démissionnaire. Modification au RCS de Dijon

AL22001932

CHANGEMENT DE GÉRANT

TAXI KRUMM
SARL au capital de 8 000 euros
Siège social
7 rue du Professeur Georges Chabot
21600 LONGVIC
452 814 874 RCS DIJON

Par décisions du 5/04/2022, l'associée unique a nommé M. Romain RENARD, 5 rue des Boucheries 89000 AUXERRE, en qualité de Gérant, en remplacement de M. Stéphane COMBE, démissionnaire. Modification au RCS de Dijon

AL22001933

COMMISSAIRE AUX COMPTES

AXIOR
SAS au capital de 20 000 euros
Siège social
60 Avenue du 14 juillet
21300 CHENOVE
522 534 247 RCS DIJON

En date du 23/07/2021, l'AGO a décidé : - de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la Société ODICEO arrivé à expiration. Aucun Commissaire aux comptes titulaire n'est nommé en remplacement. - de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Didier VAURY arrivé à expiration. Aucun Commissaire aux comptes suppléant n'est nommé en remplacement.

AL22001936

TRANSFORMATION

B.C.J.M.
Ancienne forme
Société à responsabilité limitée
Nouvelle forme
Société par actions simplifiée
Au capital de 3.000 euros
Siège social
60 Route de Dijon
21370 PLOMBIERES LES DIJON
RCS DIJON 791 921 307

Aux termes du procès-verbal du 11 avril 2022, la société a été transformée en société par actions simplifiée à compter de cette même date. CAPITAL AM : 3.000 euros divisé en 300 parts sociales de 10 euros chacune NM : 3.000 euros divisé en 300 actions de 10 euros chacune DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE AM : 31 mars NM : 31 décembre OBJET SOCIAL : La société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans tout secteur économique. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes dans des sociétés ayant une activité économique.- la société a de même pour objet l'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment, en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale, immobilier meublé ou non meublé.- en fin et plus généralement, la société a pour objet de réaliser toutes opérations, commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement, tant en France qu'à l'étranger. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.TRANSMISSION DES ACTIONS : Toutes les cessions ou transmissions sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale Ordinaire. ADMINISTRATION : AM : Bruno FAYOLLE, gérant Chrystelle FAYOLLE, gérante NM : Chrystelle FAYOLLE, Présidente – 60 Route de Dijon 21370 PLOMBIERES LES DIJON Aux termes des décisions de la Présidente en date du 11 avril 2022, Bruno FAYOLLE, demeurant 60 Route de Dijon 21370 PLOMBIERES LES DIJON, a été nommé Directeur Général, pour une durée illimitée à compter du même jour. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.
La Présidente

AL22001940

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCCV PSC7
Société civile immobilière de construction vente
Au capital de 1 000 €
Siège social :
5 Rue du Régiment de Bourgogne
21200 BEAUNE
DIJON RCS D 849 180 898

Aux termes d'une assemblé générale en date du 09/03/2022 les associés ont constaté la démission de M Francis PIOT, de ses fonctions de cogérant et nommé PS CONCEPT représentée par M. Francis PIOT, en qualité de gérante pour une durée indéterminée à compter de ce jour.
En conséquence la précédente mention est modifiée comme suit :
GÉRANCE
Ancienne mention
M Francis Jacques PIOT, de nationalité française, né le27/07/1957 à GIROMAGNY (90) et domicilié à BEAUNE (21), 167 rue de granges de Cîteau hameau de Gigny
Nouvelle mention
PS CONCEPT, SARL 5 rue du Régiment de BOURGOGNE, bâtiment A entrée 1A - 500 436 928 RCS DIJON.
Pour avis
La gérance

AL22001943

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI STEFER. Forme : SCI. Capital social : 1000 €. Siège social : LIEUDIT LA CHALEUR, 21540 VIEILMOULIN.792346843 RCS de Dijon. Aux termes de l'AGE en date du 5 avril 2022, les associés ont décidé, à compter du 5 avril 2022, de transférer le siège social à 38 av Henri DUNANT, 13700 Marignane. Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS d'Aix en Provence.

AL22001947

NOMINATION DE CO-GÉRANT

ROSSIGNOL CORNU ET FILS
Société civile
au capital de 225 000 euros
Siège social
Rue de Mont - 21190 VOLNAY
352 664 635 RCS DIJON

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2022, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant pour une durée indéterminée, en adjonction du mandat de M. Didier ROSSIGNOL qui se poursuit : M. Julien ROSSIGNOL demeurant 4 Rue Maurice Mauchamp – 21200 BEAUNE, et ce, à compter du 29 mars 2022.Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis, La Gérance.

AL22001956

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE LYS
SCI au capital de 1200 €
Siège social
Loncheray
49220 LA JAILLE-YVON
RCS ANGERS 752352252

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/04/2022 , il a été décidé de transférer le siège social au 27 Rue Berbisey 21000 DIJON à compter du 22/04/2022 . Durée : 99 ans. Objet : L'acquisition, la construction, la vente, la gestion par bail ou autrement de tous biens immobiliers . Radiation au RCS de ANGERS et immatriculation au RCS de DIJON.

AL22001972

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL GERMAIN GILBERT ET PHILIPPE
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
Rue du Vignoble - 21190 NANTOUX
402 201 412 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 11 avril 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 11 avril 2022 la dénomination sociale EARL GERMAIN GILBERT ET PHILIPPE par PHILIPPE GERMAIN, et de modifier en conséquence les statuts de la société.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL22001984

CHANGEMENT DE GÉRANT

AU FEU DE BOIS DU MORVAN
Société civile
au capital de 2 000 euros
Siège social : 17 RUE DU TOUR DES FOSSES
21210 SAULIEU
891 648 404 RCS DIJON
Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 AVRIL 2022, Monsieur Nicolas SIMONNEAU, demeurant 19 Route de Paris – 21530 LA ROCHE EN BRENIL, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Philippe SIMONNEAU.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis
La Gérance

AL22001997

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

M.N.S.P.
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 17 RUE DU TOUR DES FOSSES,
21210 SAULIEU
893 594 432 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 25 Avril 2022, Monsieur Nicolas SIMONNEAU, demeurant 19 Route de Paris – 21530 LA ROCHE EN BRENIL a été nommé en qualité de Président pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Philippe SIMONNEAU.
POUR AVIS
Le Président

AL22001998

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 4 avril 2022, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de DIJON 1, dossier 2022 00035822, référence 2104P01 2022 A 01318, le 14 avril 2022, la société FROID BEAUNOIS, SARL au capital de 120 000 euros ayant son siège à BEAUNE (21200) 4 rue du Lieutenant Dupuis, immatriculée sous le n°440.133.908 RCS DIJON, a cédé à la société THEVENET FILS, SARL, au capital de 38 200 euros ayant son siège à PARAY-LE-MONIAL (71600), rue Pierre Lathuilière, immatriculée sous le numéro 300.734.936 RCS MÂCON un fonds de commerce d'achat, de vente et de distribution, de maintenance et d'installation de matériels frigorifiques et climatiques de grandes cuisines et climatisation automobile exploité à BEAUNE (21200) 4 rue du Lieutenant Dupuis, au prix de 125.000 €. Entrée en jouissance au 1er avril 2022. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds pour la validité et chez le cabinet BAROCHE ET ASSOCIES, 1 rue de l'Alma – 71100 CHALON-SUR-SAÔNE pour la correspondance.

AL22001961

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 25/04/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHAMBLANC – FRANXAULT : Objectif : Maintien des fermiers en place
CHAMBLANC: Parcelle en nature de terre - Classification d'Urbanisme : Zone Asi du PLU -
1 ha 81 a 30 ca
- Pre phelipaux: ZK-59
FRANXAULT: Parcelle en nature de terre - Classification d'Urbanisme : Zone A du PLU
2 ha 00 a 00 ca
- Beau regard: ZH-66[65](*)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/05/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22001983

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOGI
SARL en liquidation
au capital de 291 635 euros
siège social et de liquidation
Zone Industrielle, Rue Corneille
21800 NEUILLY LES DIJON
388 109 415 RCS DIJON

AGO 31/12/2021 : approuve le compte définitif de liquidation, donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat, constate la clôture de liquidation. Pour avis.

AL22001677

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GIACOMEL AGRICULTURE, SARL en liquidation au capital de 215. 500 euros, siège social et de liquidation : Rue Corneille,. Zone Industrielle, 21800 NEUILLY LES DIJON, 337 815 534 RCS. DIJON, AGO 31/12/2021 : approuve le compte définitif de. liquidation, donne quitus au liquidateur et le décharge de. son mandat, constate la clôture de liquidation. Pour avis

AL22001678

CLÔTURE DE LIQUIDATION

2GTPA,
SARL en liquidation
au capital de 2 500 euros, siège social et de liquidation :
Hameau de la Cour,
21130 AUXONNE,
505 296 665 RCS DIJON

AGO du 31/12/2021 : approuve le compte définitif de liquidation, donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat, constate la clôture de liquidation. Pour avis

AL22001820

CLÔTURE DE LIQUIDATION

F2F ELECTRONIC CONSULTING
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 500,00 €
Siège social : 26 Rue Saint-Jacques
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
898 590 211 RCS NEVERS
Liquidateur : Monsieur Frédéric FAILLET

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2022, l'associé unique, a approuvé les comptes de liquidation, et s'est déchargé de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
Pour avis, Le Liquidateur

AL22001905

DISSOLUTION

PALAIS NIPPON
SARL au capital de 8000 €
Siège Social : 18 avenue Garibaldi 21000 DIJON
801704719 RCS de DIJON

Par AGE du 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2021.
M. ZHENG YAOYUE 2 AVENUE GARIBALDI 21000 DIJON a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur
Mention au RCS de DIJON

AL22001913

ACTIGEST S.A.R.L

CLÔTURE DE LIQUIDATION

THUROT NSG
Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
DIJON 21000, 25 RUE DES GODRANS
Siège de liquidation
DAIX 21121, 13 rue du Meix Pillon
519 018 899 RCS DIJON 21000

L'Assemblée Générale réunie le 12 avril 2022 au 13 rue du. Meix Pillon 21121 DAIX a approuvé le compte définitif de. liquidation, déchargé Monsieur Jacky THIERY, demeurant 13. rue du Meix Pillon 21121 DAIX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la. clôture de la liquidation à compter du jour de ladite. assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du. Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL22001928

ACTIGEST S.A.R.L

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DEMETER
Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 200 euros
Siège social
37 rue des Godrans
21000 DIJON
Siège de liquidation
13 rue du Meix Pillon 21121 DAIX
494 720 303 RCS DIJON

Le 12 AVRIL 2022, le Procès verbal des décisions de l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur Monsieur Jacky THIERY demeurant 13 rue du Meix Pillon 21121 Daix de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter de cette date. La société sera radiée au RCS de DIJON. Pour avis.

AL22001931

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

FINANCIA EXPERT

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : MOB.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 219.648 euros.
Siège social : 56 Faubourg St Nicolas, 21200 BEAUNE.
444981245 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 avril 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur François LAGARDE demeurant 10 allée des Plantes, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du DIJON. Le liquidateur

AL22001987

// CONSTITUTION

SPFPL PETIGNYS
Société de participations
financières de profession libérale
des pharmaciens d'officine
à responsabilité limitée
au capital de 1 401 200 euros
Siège social
Centre Commercial Kennedy
21300 CHENOVE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 13.04.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société de participations financières de profession libérale de pharmaciens d'officine constituée sous la forme de société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SPFPL PETIGNYS
Siège social : Centre Commercial Kennedy 21300 CHENOVE
Objet social : . la prise de participations et d'intérêts dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine, la gestion de ses participations et intérêts, l'animation, la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, toutes propositions de services administratifs, financiers, techniques ou autres, et toutes autres activités sous réserve d'être destinées exclusivement aux sociétés dont elle détient des participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social 1 401 200 euros
Cession de parts : Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales appartenant à l'associé unique cédant sont libres sous réserve de respecter les dispositions prévues à l'article 31-1 de la loi du 31 décembre 1990.
13.3. En cas de pluralité d'associés, les cessions de parts entre vifs, que ce soit entre associés ou à des tiers étrangers à la société et même entre conjoints, ascendants ou descendants, sont soumises au consentement préalable d'un ou plusieurs associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales et au respect des dispositions prévues à l'article 31-1 de la loi du 31 décembre 1990.
Gérance : Monsieur Dominique GAILLY, demeurant 10 Impasse
Georges Chastellain 21000 DIJON, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis
La Gérance

AL22001848

SPFPL AYMGAINVEST
Société de participations financières
de profession libérale de pharmaciens
d'officine à responsabilité limitée
au capital de 448 796 euros
Siège social
7 Esplanade de la République
21300 CHENOVE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 13.04.2022,, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société de participations financières de profession libérale de pharmaciens d'officine constituée sous la forme de société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SPFPL AYMGAINVEST
Siège social : 7, esplanade de la République 21300 CHENOVE
Objet social : . la prise de participations et d'intérêts dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine, la gestion de ses participations et intérêts, l'animation, la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, toutes propositions de services administratifs, financiers, techniques ou autres, et toutes autres activités sous réserve d'être destinées exclusivement aux sociétés dont elle détient des participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social 448 796 euros
Cession de parts : Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales appartenant à l'associé unique cédant sont libres sous réserve de respecter les dispositions prévues à l'article 31-1 de la loi du 31 décembre 1990.
En cas de pluralité d'associés, les cessions de parts entre vifs, que ce soit entre associés ou à des tiers étrangers à la société et même entre conjoints, ascendants ou descendants, sont soumises au consentement préalable d'un ou plusieurs associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales et au respect des dispositions prévues à l'article 31-1 de la loi du 31 décembre 1990.
Gérance : Monsieur Aymeric GAILLY, demeurant 10 Impasse Georges Chastellain 21000 DIJON assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis
La Gérance

AL22001865

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 13/04/2022 à FONTAINE LES DIJON, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile immobilière
DENOMINATION : JTE INVEST
SIEGE SOCIAL : 5, Route de Daix, 21121 FONTAINE LES DIJON
OBJET : Location meublée, acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou à bâtir, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société
DUREE : 99 ANS
CAPITAL : 10.000,00 euros
GERANCE : Monsieur Jérôme MAJNONI D'INTIGNANO, demeurant au 5, Route de Daix, 21121 FONTAINE LES DIJON
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. En dehors de ces cas, toutes cessions doivent être agréées par les associés représentant au moins les trois quarts du capital.
IMMATRICULATION : RCS de DIJON

AL22001908

FP2G

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 avril 2022, à DIJON. Dénomination : Entre Cour & Jardin. Forme : EURL.Siège social : 6 Allée Lucien RICHARD, 21000 Dijon. Objet : Tous travaux paysagers pour une clientèle de particuliers et d'entreprises, élagage et abattage, conception de jardins et espaces paysagers.Durée de la société : 99 année(s).Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Monsieur Léo THIBAULT, demeurant 6 Allée Lucien RICHARD, 21000 Dijon. La société sera immatriculée au RCS de Dijon. Pour avis.

AL22001924

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19/04/2022 à DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : HG INITIAL. Siège : 5 rue Legouz Gerland, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 1 000 euros. Objet : conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance juridique, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Jean-Pierre POLTURAT, demeurant 5 rue Legouz Gerland, 21000 DIJON. POUR AVIS. Le Président

AL22001939

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 08/04/2022, il a été constitué une SCI
Dénomination : CHANITOISE
Siège Social : 7 rue du jardin des plantes 21000 DIJON
Capital : 1000 €
Activités principales : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente exceptionnelle de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un appartement sis 7 rue du jardin des plantes, 21000 Dijon.
Durée : 99 ans
Gérance : M. BONNAFOUS Vincent 73 rue Monge 21000 DIJON
Cession de parts sociales : soumise à agrément
Immatriculation au RCS de DIJON

AL22001958

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à DIJON du 19.04.2022: Constitution d'une SC présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LACATILLE ; Siège social : 30 Rue de Cessey 21560 REMILLY SUR TILLE ; Objet social : Acquisition, construction administration et gestion d'un patrimoine immobilier et mobilier ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 3 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire ; Gérance Alan et Amélie CHAINTREUIL, dt ensemble 30 Rue de Cessey 21560 REMILLY SUR TILLE ; Clauses relatives aux cessions de parts: agrément requis dans tous les cas, obtenu à un ou plusieurs associés représentant les trois quarts au moins des parts sociales.Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. La Gérance

AL22001963

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PULIGNY MONTRACHET (21190) du 20 avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : BR
Siège : 11 rue de Poiseul - 21190 PULIGNY-MONTRACHET
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : - Acquisition et gestion de toutes valeurs mobilières, - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés, - Exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en uvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe, - Tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe présentes et à venir et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers, - Octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, - Gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, - Acquisition, cession, construction et propriété de tous immeubles et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel, - Mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location, sous-location de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 au moins des voix des associés présents ou représentés. Président : M. Benoît RIFFAULT, demeurant 11 rue de Poiseul à PULIGNY-MONTRACHET (21190), La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL22001971

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société LA DOLCE, SARL Unipersonnelle au capital de 3 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 55 rue Condorcet 21000 DIJON, Objet : Bar, brasserie, restauration rapide. Le gérant est Monsieur Mouhamadou Lamine NDIAYE demeurant 42 rue Ernest Renan 21000 DIJON.Pour avis – la gérance

AL22001977

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 08/03/2022, il a été constitué une SASU. Dénomination : JLM CONCIERGERIE. Siège Social : 57 RUE DU BOIS BOURGEOT. 58300 ST LEGER DES VIGNES. Capital : 1000 € Activités principales : Services de conciergerie, apporteur d'affaires. Durée : 99 ans Président : M. Jean-luc MOUSSANT 57 rue du bois bourgeot 58300 ST LEGER DES VIGNES. Cession d'actions : soumise à agréments
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL22001979

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sens du 5/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LES P'TITES COUTURES DE MAJORIE
Siège social : 152 rue des Déportés et de la Résistance, 89100 SENS
Objet social : - Cours de couture,- Création de tutos couture,- Fabrication et vente de création artisanale lié à la couture,- Retouche et confection de vêtement et accessoires de mode,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros
Gérance : Madame Marjorie ROSSELL, demeurant 16 rue Jules Verne 89100 SENS
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis La Gérance

AL22001988

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL ET DE LA GÉRANCE

EARL DE BEAUGY
Beaugy - 58300 AVRIL SUR LOIRE
Au capital social de 505 400 euros
RCS NEVERS - N° 815 324 454

Par délibérations d'AGE en date du 11 avril 2022, il a été procédé à une réduction du capital social à 444 700 euros et à la nomination d'un nouveau gérant, M. Franck THEVENARD, demeurant 20 route de Dardault - 58160 DRUY PARIGNY, en remplacement de M. Alain ESCURAT, gérant démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis. La gérance

AL22001909

NON DISSOLUTION

SASU DOMAINE DES EPINES
SASU au capital de 80 000.00 euros,
66 bis rue Des Bruyères,
58660 COULANGES LES NEVERS,
791 431 562 RCS Nerves.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 avril 2022, il a été pris acte qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.227-1 al 3 du code du commerce. Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL22002011

ALPHA EXPERTS NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

FOURCHAMB

Forme : SAS.
Capital social : 128 000 euros.
Siège social : 9 Rue du 4 Septembre, 58600 FOURCHAMBAULT
418048591 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGO en date du 30/06/2021, les associés ont décidé, à compter du même jour, de nommer en qualité de président la SAS VENJUVICA, sise 9 rue du 4 Septembre, 58600 Fourchambault, sous le numéro 837801349, immatriculé au greffe de Nevers en remplacement de M.Jean-Marc BODESCOT, et a pris acte de la démission des fonctions de directrice générale de Mme Laurence BODESCOT. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22001966

LEGA SPHERE AVOCATS

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FORESTIER DE SAULIERES
Groupement forestier
Capital : 22.867 euros
Siège social
château de SAULIERES
58110 SAINT-PEREUSE
RCS : 399787431

Suivant décision collective des associés en date du 21/04/22, il résulte que :le mandat de gérant de la société de Monsieur Bernard du PRE de SAINT MAUR, demeurant Magny 58170 MILLAY a été réitéré à compter de ce jour en remplacement du mandat de Monsieur Pierre du PRE de SAINT MAUR, décédé.Mention sera faite au RCS de Nevers

AL22001976

NON DISSOLUTION

LSP by Nevers Magny-Cours
Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 €
Siège social
Technopole, 58470 MAGNY-COURS
849 532 114 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 15 avril 2022, l'Assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, le Président

AL22001991

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

GAEC LARIVE
Société civile
au capital de 190 035 euros
Siège social
Le Chagnot 58110 MONT ET MARRE
323 416 982 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/04/22, les associés. ont pris acte de la démission de Madame Annick LARIVE de ses. fonctions de gérante du groupement à compter du 01/05/2022 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis et mention. La Gérance

AL22001993

// DIVERS

Notaires

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130)
1, rue Plouzeau

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC Notaire à GUERIGNY (58130) 1, rue de Plouzeau, le 15 avril 2022,Monsieur Alain Joseph CHAMPENOIS et Madame Elisabeth BONNOT,son épouse, demeurant ensemble à GUERIGNY (58130), 6bis, rue de Bizy. Nés savoir, Monsieur CHAMPENOIS à URZY (58130) le26 août 1950, Madame BONNOT à PREMERY (58700) le 29 octobre1955. Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de PREMERY (58700), le 20avril 1974, lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont déclaré opter pour l'avenir pour le régime de la communauté universelle et d'apporter à ladite communauté une maison d'habitation appartenant en propre à Monsieur CHAMPENOIS située à GUERIGNY (58600) 6 Bis Rue de Bizy, cadastrée AP n°260 pour une contenance totale de 8 ares 64 centiares.
Les oppositions des créanciers pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130) 1 Rue de Plouzeau.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal Judicaire compétent.
Pour insertion
Me Audrey ROUSTIC, Notaire.

AL22001950

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NEVERS
Place du Palais
58019 NEVERS CEDEX

EXTRAIT DE JUGEMENT DÉCLARATIF D'ABSENCE

Conformément à l'article 123 du code civil, la Procureure de la République de NEVERS fait connaître à Maître Arnaud LEPINE de la SCP LEPINE-CHATAIGNIER, avocat au barreau de NEVERS, représentant l'U.D.A.F. de la NIEVRE, représentant légal de Monsieur René COURAULT, que le Tribunal judiciaire de NEVERS, statuant en matière gracieuse, par jugement du 16 février 2022, en premier ressort, prononcé en chambre du Conseil, a :
- **constaté** que Monsieur René COURAULT n'est pas reparu à son domicile depuis plus de dix ans,
- **déclaré** absent René COURAULT né le 4 mars 1936 à Saint-Léger-de-Fougeret (58),
- dit qu'en application de l'article 127 du code civil, le requérant devra publier des extraits du présent jugement dans deux journaux diffusés dans le département de la Nièvre dans un délai de quatre mois à compter de la date de ce jugement ; à défaut la décision sera réputée non avenue ;
- dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit, à la requête de Madame le procureur de la République, sur les registres des décès de la commune de Saint-Léger-de-Fougeret, lieu de naissance et du dernier domicile connu de l'absent ; mention de cette transcription est faite en marge des registres à la date du jugement déclarant l'absence ; elle est également faite en marge de l'acte de naissance de l'absent
- **rappelé** que le jugement déclaratif d'absence emporte, à partir de la transcription, tous les effets que le décès établi de l'absent aurait eu ; la transcription rend le jugement opposable aux tiers qui peuvent seulement en obtenir la rectification conformément à l'article 99 du code civil ;
- **laissé** les dépens à la charge de l'Etat.
NEVERS, le 28 Février 2022

AL22001970

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI ELVA, SCI au capital de 7622,45€. **Siège social:** rue du champ magny 58470 Magny cours. 380 699 488 RCS Nevers. Le 19/12/2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, **M. Laurent Dutoya**, 7 Rue du Champ de Mars 75007 Paris , de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Nevers.

AL22001504

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GROUPEMENT FORESTIER DE SAINT PEREUSE-BESNE
Groupement Forestier
au capital de 97 567,37 euros
Siège social
Château de Saint Péreuse
58110 SAINT PEREUSE
399 787 407 RCS NEVERS

L'AG du 10/02/22 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur ELIE DE SAINT PEREUSE de son mandat de liquidateur, donné à Monsieur ELIE DE SAINT PEREUSE quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/21. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL22001934

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CLEAN AUTO
SARL en liquidation
au capital de 56.000 €
Siège de liquidation
19 rue des Rollanges
58180 MARZY
379 916 430 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire réunie le 15 mars 2022 au siège de liquidation a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Patrice PELLERIN, dt 19 rue des Rollanges – 58180 MARZY, de son mandat de liquidateur.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, P. PELLERIN

AL22001953

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 23/03/2022, il a été constitué une EURL dénommée : JackoShop. Siège social : 13-15, boulevard du Grand Pré des Bordes 58000 Nevers Capital : 3000 euros Objet social : La vente et le commerce en ligne et en magasin de Ventes au détails d'articles chaussants, textiles, maroquineries et accessoires. Gérance : Monsieur Nicolas Gauthier demeurant 7 rue des parouzets 93240 Stains,Durée 99 ans Immatriculation au RCS de Nevers.

AL22001496

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : RN7AUTO Capital : 100€ Siège social : 88 Senter du Crot Sauloy 58450 Annay Objet : achat vente location reparation lavage véhicules Durée : 99 ans. Président : M. Terriou Dylan demeurant 88 Senter du Crot Sauloy 58450 Annay La cession des actions de l'associé unique est libre. Les actions sont librement négociables. Chaque action donne droit à une voix. RCS Nevers

AL22001904

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2022 à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58), il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EARL THIBAULT IMPERY
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 7 500 euros
Siège social : 17, rue du Pâtis de Cours - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Thibault IMPERY, demeurant 66, rue Saint-Lazare 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Immatriculation : RCS NEVERS
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire
Pour avis

AL22001906

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun **GAEC VERGER SAINT-PIERRE LE MOÛTIER**, Société Civile au capital de 1 000 000€, dont le siège social est: Le Grillet 58240 SAINT-PIERRE LE MOÛTIER, agréé par le Préfet de la Nièvre le 23 février 2022. L'immatriculation du G.A.E.C. est en cours au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL22001907

AVIS DE CONSTITUTION

SARL L'HUIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : L'Huis Laurent
11 Rue du Bel Air
58230 DUN LES PLACES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DUN LES PLACES du 20 Avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SARL L'HUIS
Siège social : L'Huis Laurent
11 Rue du Bel Air, 58230 DUN LES PLACES
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, et notamment d'un immeuble sis à DUN LES PLACES (58230) 11 Rue du Bel Air - L'Huis Laurent.
Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement

ANNONCES LÉGALES

ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.
Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 euros
Gérance : M. BRAZE Olivier demeurant 35 Rue du Général Leclerc 21530 ROUVRAY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL22001974

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/04/2022, il a été constitué une SASU dénommée : OUTSIDERZ. Siège social : 18 rue de Beauregard 58110 CHÂTILLON-EN-BAZOIS. Capital : 1000 €. Objet social : Editions de logiciel en ligne, Conseil et développement d'application, plateforme, site web et tout outil nécessitant un développeu. Président : M MMADI Nassuf demeurant 18 rue de Beauregard 58110 CHÂTILLON-EN-BAZOIS élu pour une durée illimitée. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22001930

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte ssp du 20/04/2022, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile d'Exploitation agricole
DENOMINATION : « SCEA CHAMP CHEVRIER «
SIEGE SOCIAL : CHANTENAY SAINT IMBERT (58240), « Champ Chevrier » 556 route du Perray
OBJET : - l'exploitation de toutes propriétés agricoles, soit directement, soit par voie de fermage ou de métayage ou selon toute autre modalité ;
- la vente sous toutes ses formes des produits provenant de l'exploitation de ces propriétés ;
- l'acquisition, la prise en location ou en mise à disposition, la revente de tous terrains et immeubles servant ou pouvant servir à l'agriculture ;
- et, d'une manière générale, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation agricole, notamment prendre toutes participations et se livrer, mais de façon accessoire, à tous travaux agricoles et prestations de services, aux activités de tables et de chambres d'hôtes, pourvu que le caractère civil de la société n'en soit pas modifié
DUREE : 99 années
CAPITAL : 10 000 euros en numéraire
AGREMENT DES CESSIONS DE PARTS : Cession libre entre associés ou au profit d'un descendant de l'associé ; Agrément pour toute autre cession.
GERANCE : M. Romain RESSAT demeurant à LYON (69008), 58 rue du Professeur Paul Sysley
IMMATRICULATION : RCS de NEVERS
Pour avis, la Gérance.

AL22001935

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à DECIZE du 19/04/2022, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : - Dénomination sociale : YAE -Siège social : 20 Route de Champvert, 58300 DECIZE - Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger : La vente de lunettes, lentilles et de produits de lentilles, d'audioprothèses, l'optométrie, la vente d'appareils d'astronomie et de jumelles- Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S. - Capital social : 3 000 € - Gérance : Monsieur Philippe MOISSET et Madame Cathy MOISSET demeurant ensemble 14 Allée de Vénus 03400 YZEURE - Immatriculation de la Société au R.C.S. de NEVERS. Pour avis - La Gérance.

AL22001960

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée OR IMMOBILIER au capital de 120.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, la location de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé 12, rue du Marquis d'Ancre – 58300 DECIZE. Le gérant est Monsieur Olivier ROUSSAT dt 12, rue du Marquis d'Ancre – 58300 DECIZE. Les parts sociales librement transmissibles entre associés ne peuvent être transmises à d'autres personnes à titre onéreux ou gratuit qu'avec l'agrément des associés pris en la forme d'une décision collective extraordinaire.
Pour avis, la gérance

AL22001986

YONNE

// MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

TOUR SERVICES

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : rue des Fondrières
ZI de la Fontaine d'Azon
89100 ST CLEMENT
492 771 621 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 14/03/2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Sullivan TANARE, demeurant 6 Rue des Cluzeaux 89770 CHAILLEY, pour une durée illimitée, à compter du 1er avril Pour avis-La Gérance

AL22001792

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLEN VERMENTON

SCI au capital de 100 €
Siège social
23 ter, rue de l'Abbé Grégoire
89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE
RCS AUXERRE 884882333

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/04/2022 , il a été décidé de transférer le siège social au 41, route de Coulanges 89290 VINCELLES à compter du 12/04/2022 Modification au RCS de AUXERRE.

AL22001911

FIDUCIAL SOFIRAL

NON DISSOLUTION

LA CAILLE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 3 rue Paul Bert
89210 BELLECHAUME
RCS SENS 849 738 752

Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2022, l'associée unique a décidé :
- statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société,
- de modifier l'objet social dont les activités sont désormais restaurant, pizzeria, bar, épicerie, snack, sur place et à emporter, vente de journaux et jeux à gratter, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
- de transférer le siège social 3 rue Paul Bert 89210 BELLECHAUME au 10 rue de la Gare 89600 VERGIGNY à compter du 15 avril 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 849 738 752 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL22001917

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL LA VALLÉE JETTON

EARL au capital de 7 700 €
Siège social
5 les Usages – 89340 CHAUMONT
403 828 684 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2022 a réduit le capital social de 35 € afin de le ramener à la somme de 7 665 €. Pour avis, la gérance.

AL22001937

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLP-ASSURANCES

EURL au capital de 1 525euros
6 BOULEVARD JEAN BOUIN
77370 Nangis
477 762 686 RCS Melun

L'AG a décidé, le 11/4/2022, de transférer le siège social
de la société au 16 RUE DU GUE, 89800, FONTENAY PRES CHABLIS. Objet : courtier en assurances. Durée : 99 ans.
Gérance : Mr PORCHERON CLAUDE, 16 RUE DU GUE, 89800 FONTENAY PRES CHABLIS
La société sera radiée du RCS de Melun et réimmatriculée au RCS de Auxerre

AL22001955

ENFINEE'T

SASU au capital de 1000€
Le Haras, 89250 Seignelay
838 797 876 RCS Auxerre

L'AG a décidé, le 23/4/2022, de transférer le siège social de la société, le 1/5/2022, au 25 route de Laval, Tremoulet, 63220, Saint Alyre d'Arlanc
La société sera radiée du RCS de Auxerre et réimmatriculée au RCS de Clermont Ferrand

AL22001989

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 14 juin 2022 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation **à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89) 22 rue de la Fontaine**
de 83 m² environ (hors Loi Carrez et hors grenier et cave), **de 3/4 pièces principales,** avec Cave et Grenier. Cadastrée section AE n° 586, pour 46 ca
Avec **une Remise**, cadastrée section AE n° 342, pour 70 ca et **une Parcelle de bois** cadastrée section C n° 857, pour 21 a 75 ca.
Occupation : Inconnue au 13.10.2021 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 25.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89),
9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85** - Sur « **www.avoventes.fr** »
VISITE sur place le Mercredi 1er juin 2022 de 9 H 00 à 10 H 00

AL22001962

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
- ANGELY - bois-taillis
26 a 50 ca - Vignes rondes: C-33-34-37
zonage : RNU

- AUXERRE - terre - fonds occupé
5 ha 50 a 24 ca - Les grandes bruyeres: AH-8-18(J)-18(K)
zonage : zone A ou N du PLU

- BROSSES - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie
3 ha 84 a 00 ca - Champs darniot: C-117 - Pieces du corbier: ZH-3 - Sous le parterre: ZM-81 - Sur les pres de la roche: C-1004[160]
zonage : zones A ou N du PLUi

- FOISSY-LES-VEZELAY - terre et bois-taillis
30 a 41 ca - Vau flot: A-992-993
zonage : zones N ou A du PLU

- MAILLY-LA-VILLE - terre et bois-taillis
1 ha 24 a 94 ca - Les fleurs boudins: ZH-52 - Les perrieres: F-609-613-619 - Sous les angles: ZS-16
zonage : zone N du PLUi

- PIERRE-PERTHUIS - terre
1 ha 80 a 13 ca - Champ plain: C-541-554 - Champs guerin: B-289 - En goblot: B-432 - Le sentier: B-338-347 - Poirier brenot: C-421 - Vignes de pres bouins: C-53 - Vignes du haut des champs: B-813-815
zonage : zones A ou N du PLU

- POILLY-SUR-SEREIN -terre et pré - fonds occupé
6 ha 34 a 30 ca - L alisier: ZY-18(J)-18(K) - Les creaux: ZB-32-41-58 - Les gravieres: ZW-80(A)-80(B)
zonage : RNU

- SAINT-PERE - terre et bois-taillis
1 ha 72 a 77 ca - Vaux flot: ZL-68-69
zonage : zones N ou A du PLU

- SAINTE-VERTU - terre et pré - fonds occupé
1 ha 62 a 20 ca - Pre fromageot: B-683-684 - Sur la cote: ZE-17
zonage : RNU

- VENOY :
° 1 ha 34 a 60 ca – lande - fonds occupé pour partie - La cote de feine: ZS-6
zonage : zone 2AUy du PLUi
° 4 ha 67 a 96 ca – terre - fonds occupé - Grosse pierre: ZB-110[26]-112[29]-114[30]-144[84]-146[85] - Terres de pontagny: ZB-106[24]
zonage : zone 2AUy du PLUi

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16 mai 2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22001992

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

L'association CENTRE DE GESTION AGREE BOURGOGNE ALLIER
Agréée sous le n° 1.03.710 – APE 6920 Z – Siret 38527858500240
149 allée Joanny Mommessin – 71850 CHARNAY LES MACON
Les adhérents de l'association CGA Bourgogne Allier sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 12 mai 2022 à 10h30, dans les locaux de "By Georgette" - 7 rue Saint Joseph-21 700 Nuits-Saint-Georges - Tel : 03 80 62 00 62, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Assemblée Générale Ordinaire :
1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 avril 2021
2- Rapports d'activité et financier
3- Rapport du commissaire aux comptes
4- Approbation des rapports et des comptes
5- Approbation des résolutions
6- Questions diverses
Tout membre peut se faire représenter par un administrateur, à l'aide d'un pouvoir.
Les documents concernant l'AGO, ainsi que la liste des administrateurs, sont disponibles sur demande au siège de l'association à CHARNAY LES MACON.
Philippe DEOTTE,
Président

AL22001981

Notaire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me N. COLINOT MARTIN, Notaire à MONETEAU 89470, 17, rue de Seignelay, CRPCEN 89110, le 12 avril 2022, M. Etienne Jean Denis PERASSO, agent général d'assurance, né à NEVERS (58) le 24 avril 1983 et Mme Carine FASULO, agent général d'assurance, née à PARAY-LE-MONIAL (71) le 25 janvier 1980, demeurant ensemble à MONETEAU 89470 2 Bis rue de Chemilly. Mariés à la mairie de DIJON (21) le 2 mars 2013 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, non modifié depuis.Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en stipulant une clause de préciput.Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion
Le notaire

AL22001942

Notaire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 14 avril 2022 dressé par Me N. COLINOT MARTIN, notaire à MONETEAU 89470, 17 rue de Seignelay. M. Joël René SEVIN, retraité, né le 8 mai 1947 à MIGENNES Et Mme Josiane Eliane Jacqueline BOUDOT, retraitée, née le 3 août 1947 à MIGENNES, demeurant ensemble 13 Avenue de la Garenne, 89470 Monéteau, mariés le 20 juin 1967 à la mairie de ST MAURICE THIZOUAILLE sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, non modifié depuis.Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en stipulant une clause de préciput.Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire

AL22001944

Me REGNIER-GANDRE Anne
Notaire associé
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

SUCCESSION

Par testament olographe, Monsieur Daniel Henri GEROT, né à ARTHONNAY, le 11 février 1934, demeurant à ARTHONNAY (89740), ferme du Moulin, célibataire, décédé à TONNERRE, le13 décembre 2021, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Anne REGNIER-GANDRE, suivant procès-verbal en date du 02 mars2022 dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire d'AUXERRE .
Les oppositions sont à former en l'étude de MeREGNIER-GANDRE Anne, notaire chargé du règlement de la succession.
POUR AVIS

AL22001951

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Roanne en date du 15/04/2022 arrêtant le plan de redressement pour une durée de 10 ans de la **SAS SO FRA DE** - 46 rue du Temple 89000 Auxerre (vente de prêt-à-porter) - RCS ROANNE 321.736.324. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL AJ UP en la personne de Me Grégory WAUTOT - 9, place Georges Clémenceau 42300 Roanne.

AL22001954

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

SUCCESSION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 30 novembre 2007,Madame Madeleine Monique LALANDRE, en son vivant Retraitée, demeurant à CHAMPS SUR YONNE (89290) 1 avenue du Tertre.Née à SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE (89110), le 29 mai 1929.Veuve de Monsieur José Maria BURRO et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité.De nationalité Française.Résidente au sens de la réglementation fiscale.Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 2 avril 2022.A consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 12 avril 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître caroline BRISSON, notaire à AUXERRE 18-20 Boulevard du 11 Novembre (89000) AUXERRE, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22001975

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BRUNO SAGET

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social et Siège de liquidation
2 Chemin des Velottes
89630 QUARRE LES TOMBES
877 784 769 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 5/04/2022 au siège, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bruno SAGET, demeurant 2 chemin des Velottes, 89630 QUARRE LES TOMBES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.Pour avis. Le Liquidateur

AL22001659

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HD

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 109 460 euros
Siège social
16 Rue de l'Auge
Zone Artisanale les Bréandes
89000 PERRIGNY PRES AUXERRE
801 120 494 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 MARS 2022 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 septembre 2021, déchargé Monsieur Stéphane DOLZ, demeurant 14 Rue Le Meunier – 89250 GURGY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL22001923

DISSOLUTION

SCI de l'OLYMPE

SCI au capital de 76000 €
Dont le siège se situe
au 6 RUE DES SEIGLES
89100 COURTOIS
Enregistrée au RCS de Sens
sous le numéro 432 915 783

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 30 mars 2022, tenue au siège social de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1 avril 2022 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 6 rue des Seigles 89100 Courtois, siège de la liquidation.
Elle a nommé comme liquidateur, Madame JACQUELINE COTTON 6 RUE DES SEIGLES 89100 COURTOIS en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.
LA GERANTE

AL22002004

SOCIÉTÉ ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES
SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

CLÔTURE DE LIQUIDATION

au titre de la procédure suivante :
JARRET Valérie
18/02/2020
Redressement Judiciaire du 18/02/2020
3 Les Colins - 89330 SAINT-LOUP-D'ORDON
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 8 avril 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22001980

DISSOLUTION

EARL GUILLY MICHEL

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 29 novembre 2021, la dissolution anticipée de la société a été décidée. Elle prendra effet le 30 novembre 2021, date à laquelle il sera mis fin aux fonctions du gérant.M. Michel GUILLY, demeurant à BAZARNES (89460), 28 rue d'Auxerre, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura, à compter du 30 novembre 2021 inclus, les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : 28 rue d'Auxerre - 89460 BAZARNES, siège de la liquidation.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis, le liquidateur.

AL22001957

DISSOLUTION

GIE GRANDE RUE

Groupement d'Intérêt Economique
Siège social
21 Grande Rue
89144 LIGNY LE CHATEL
430 262 626 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 7 FEVRIER 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 7 FEVRIER 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Vincent THOUVEREY et Madame Michèle DEFERT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 21 Grande Rue – 89144 LIGNY LE CHATEL.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22001985

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 23/03/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
ALI
Enseigne : RESTAURANT LE CHEROY
Siège Social : 2 RUE DE L'HOTEL DE VILLE 89690 CHEROY
Capital : 1000 €
Activités principales : Restaurant Kebab pizzeria couscous avec vente d'Alcool à consommer sur place ou à emporter.
Durée : 99 ans
Président : M. ATICI MUHARREM 26 rue Fleur Bégné 77130 MONTEREAU FAULT YONNE
Cession d'actions : LIBRE Immatriculation au RCS de SENS

AL22001912

AVIS DE CONSTITUTION

MAISON LORIN
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : L'EGALITE
45220 MELLEROY RCS : MONTARGIS
Aux termes d'un acte sous seing privé à Melleroy en date du 5 Avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MAISON LORIN
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : L'EGALITE 45220 Melleroy
Objet social : Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros,
Président : Monsieur LORIN Nicolas demeurant l'Egalité 45220 Melleroy
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de MONTARGIS.
La Présidence

AL22001920

LA MAISON VAGABONDE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social
12 RUE DES BRINGUES
89520 TREIGNY PERREUSE SAINTE COLOMBE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à TREIGNY PERREUSE ST COLOMBE en date du 14 Avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LA MAISON VAGABONDE.
Forme sociale : Société par actions simplifiée.
Siège social : 12 RUE DES BRINGUES, 89520 Treigny Perreuse St Colombe. Objet social : Café Bar, Snack. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 11 000 euros. Président : Madame DAIRAINE CIROTTEAU Sophie, demeurant 12 Rue des Bringues 89520 Treigny. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. La Présidence

AL22001938

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Auxerre en date du 24 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

ANNONCES LÉGALES

Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique, à capital variable.
Dénomination : AZURA VIE
Objet social : La gestion, l'exploitation, la construction et l'aménagement de résidences meublées.
Siège social : Lieudit Laborde, 26 rue de Jonche - 89000 AUXERRE.
Capital social : 5.000 €, capital minimum 5.000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour précédant la décision collective.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Monsieur Olivier MOLINA demeurant Lieudit Laborde, 26 rue des Jonches à AUXERRE (89000).
Immatriculation : au greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre.
Le Président

AL22001941

SCEA REGNARD

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2022, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole : Dénomination sociale : SCEA REGNARD. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 308 000 €. Siège social : 1 Sortoise - 89150 MONTACHER VILLEGARDIN. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.Apports en nature : Apport de biens meubles pour un montant net de 307 762,00 € et de numéraire pour un montant de 38,00 €. Gérant : M. Philippe REGNARD demeurant à MONTACHER VILLEGARDIN (89150), 1 Sortoise. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL22001945

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), le 8mars 2022 enregistré au SPFE Auxerre 1 le 7 avril 2022 référence 8904P01 2022 N 351 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :Associé : Mme Clara Solange CHADELAUD, demeurant à CHATEL-CENSOIR (89660) allée Le rû d'Ausson, Célibataire. Objet : location de meublés touristiques, vente de produits locaux, et toutes activités s'y rapportant.Dénomination : CHADELAUD. Siège social : CHATEL-CENSOIR (89660), lieu-dit Le Rû d'Ausson. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.Capital social fixé à la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR), divisé en200 parts de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à200 attribuées à l'associé unique.Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.Le gérant est Madame Clara CHADELAUD, associée unique.L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.Pour avis. Le notaire.

AL22001952

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 19/04/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination : SERIN GRILL
Siège Social : 2 RUE PAUL BERT 89400 CHARMOY
Capital : 100 €
Activités principales : Restauration Rapide, et Restauration Traditionnelle. Vente sur place et à emporter, vente de boissons sans alcool.
Durée : 99 ans
Président : Mme AY ep. SERIN Hulya 53 RUE DU PONT 89400 CHARMOY
Immatriculation au RCS de SENS

AL22001959

Laurent FRANCIN -
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire à AUXERRE, le 20 avril 2022, a été constituée la société civile immobilière suivante :
Dénomination : VDEH
Siège : AUXERRE (89000), 21 rue du 14 juillet.
Capital social : 1.000,00 € entièrement libérés
Objet social : acquisition, gestion, exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits sociaux immobiliers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés, à l'exception de celles consenties aux associés et à leurs descendants
Premiers gérants :
Monsieur Alain Jean VAN DEN EYNDE, demeurant à BLACY (89440), 45 Grande Rue et Monsieur Christophe Olivier VAN DEN EYNDE, demeurant à AUXERRE (89000), 141 rue de Paris
La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire

AL22001965

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ RÉUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ RÉUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
- ☐ RÉUSSIR Porc — PORCS
- ☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
- ☐ pour 1 an 53 €
- ☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

Terres de Bourgogne — Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

HISTOIRE

// BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE LOUIS PASTEUR

Un scientifique au service de l'agriculture

À l'occasion du bicentenaire de sa naissance, retour sur les principales découvertes de Louis Pasteur au bénéfice de l'agriculture, mises en lumière par l'académicien Erik Orsenna.

L'Académie française, alors qu'il occupe le fauteuil de l'illustre Louis Pasteur, son voisin, François Jacob, prix Nobel de médecine, challenge Erik Orsenna. *« Me voyant accablé d'occuper ce fauteuil alors que je n'y connaissais rien en science, il m'a conseillé d'écrire sa biographie en tant que romancier »*, se souvient Erik Orsenna. L'académicien démarre alors son enquête sur Louis Pasteur qui donnera naissance à une biographie publiée en 1995. À l'occasion du bicentenaire de la naissance de Pasteur, Erik Orsenna est revenu, dans le cadre du dernier Salon de l'agriculture, sur les découvertes fondamentales du scientifique au profit de l'agriculture. Pour lui, *« Pasteur, c'est le Sherlock Holmes de la science. Il y a évidemment la rage, mais ce qui est peut-être le plus formidable, c'est que comme il est dépassé par le succès sur la rage, il crée l'Institut Pasteur. Ce qui me fascine, c'est que des dizaines d'années après, l'Institut Pasteur existe dans trente pays et compte cinq mille chercheurs »*.

De la chimie à la théorie des germes

Dès l'âge de 25 ans, Louis Pasteur, chimiste de formation, se plonge dans la recherche. Il étudie tout d'abord la polarisation de la lumière par les cristaux et la dissymétrie des molécules, à l'origine d'une nouvelle science, la stéréochimie. Avant de s'attaquer aux maladies humaines, Louis Pasteur investit le champ de l'industrie et de l'agriculture. La théorie de la génération spontanée est alors fortement ancrée dans les milieux scientifiques. Notion aristotélicienne tombée en désuétude, cette théorie supposait l'apparition, sans ascendants, d'êtres vivants à partir de la matière inanimée. Pasteur la bat en brèche en démontrant que, lorsque l'air et le milieu sont réellement débarrassés de tous leurs germes, même sans chauffage mais en employant les fameux ballons à ouverture étirée en « col-de-cygne », le contact de l'air purifié avec une solution organique putrescible n'entraîne aucune production de microbes. Il suffit en revanche que l'air ordinaire entre en contact avec la solution pour que les germes prolifèrent. Louis Pasteur prouve ainsi que les microbes sont partout, dans l'eau, dans l'air, sur les objets, sur la peau… et que certains d'entre eux sont responsables de maladies. Dès lors, il indique les moyens de les éviter et de les combattre. Il définit les bases de l'hygiène personnelle et sociale. Il préconise l'usage de l'asepsie, c'est-à-dire l'ensemble des mesures propres à empêcher tout apport exogène de micro-organismes ou de virus sur des tissus vivants ou des milieux inertes. Il conseille la stérilisation des linges, le flambage des instruments, la propreté des mains. Des recommandations à l'origine du prodigieux essor de la chirurgie moderne. Il travaille ensuite sur le processus de la fermentation dans lequel il explique le rôle des micro-organismes. En étudiant la fermentation butyrique, Louis Pasteur découvre une nouvelle classe d'êtres vivants capables de vivre à l'abri de l'air. Il propose le terme *« d'anaérobie »* pour le ferment qui a la propriété de vivre sans air et le terme *« d'aérobie »* pour les micro-organismes qui exigent la présence de l'oxygène libre pour se développer. Dès lors, il applique sa méthode microbiologique à l'industrie et à l'agriculture pour venir à bout des maladies séculaires qui touchent leurs produits.

À la rescousse de la production viticole

Il s'attaque ainsi à la viticulture, fleuron français altéré par des maladies dont on ignore la provenance et le remède. Une crise qui n'est pas nouvelle mais qui risque de nuire aux exportations et surtout aux accords commerciaux passés avec l'Angleterre. *« Napoléon III en personne s'en remet à Louis Pasteur. Tout d'abord, il montre que chaque maladie du vin est due à un ferment particulier. Et pour lutter contre le développement de ces maladies, il met au point un protocole : il chauffe le vin entre 55 et 60 °C, température à laquelle il ne s'altère pas et conserve son bouquet. Cette méthode est aujourd'hui connue dans le monde entier : c'est la pasteurisation »*, raconte Erik Orsenna. Tout comme pour les maladies du vin, les altérations de la bière sont produites par des micro-organismes apportés par les poussières de l'air. Louis Pasteur enseigne aux brasseurs à préserver les moûts des souillures et à chauffer la bière à 55 °C pour prévenir les maladies.

La maladie des vers à soie

En 1865, la sériciculture est sinistrée par une maladie qui ravage les vers à soie : la pébrine et la flacherie. Au microscope, Louis Pasteur s'aperçoit que les vers atteints par la pébrine développent des corpuscules brillants. Il démontre par ailleurs que la pébrine est une maladie héréditaire et contagieuse. Quant à la flacherie, il met en évidence la notion de *« terrain particulier »*, c'est-à-dire d'état physiologique de l'hôte infecté, pour que cette maladie se déclare. De simples précautions d'hygiène et une bonne aération ainsi que la mise en quarantaine des lots suspects suffiront à prévenir la contamination. Ces procédés, très simples, ont sauvé la sériciculture. Ces travaux, véritable prélude à l'étude des maladies contagieuses, présentent un intérêt considérable : pour la première fois, les problèmes de l'hérédité et de la contagion sont élucidés scientifiquement, et des règles de prophylaxie sont établies.

Sophie Chatenet



Membre de l'Académie française, Erik Orsenna occupe le siège qui fut autrefois celui de Louis Pasteur.



©Brigitte Eymann

© Institut Pasteur

Louis Pasteur est l'un des Français les plus connus : pas moins de 361 écoles, collèges et lycées portent son nom, ainsi que 3 354 artères, ce qui en fait le deuxième nom le plus célébré après le général de Gaulle.



La fermentation est l'une des découvertes fondamentales de Louis Pasteur.

© Science Photo Library - Charmet, Jean-Loup

Charbon : la fin des *« champs maudits »*

Jusqu'aux travaux de Louis Pasteur, on incriminait les *« champs maudits »* à l'apparition de la maladie du charbon. Le premier signe était *« une petite tache rouge accompagnée d'un prurit assez vif »* sur la figure, le cou ou/et le bras. En 1878, le savant met en évidence le rôle de la bactérie dans la maladie charbonneuse. Il découvre que le germe est inoculé à la faveur de microlésions provoquées dans la bouche des moutons par des plantes piquantes comme le chardon. La bactérie, qui prospère dans le sang, les tissus ou la carcasse des bêtes infectées, pénètre dans l'organisme humain par des blessures ou des lésions sur les parties découvertes du corps. Sont d'abord touchés les individus en contact avec les dépouilles de bestiaux morts de la maladie : bergers, mégissiers, bouchers ou lainiers. Pasteur perce aussi le secret des fameux *« champs maudits »* : les carcasses des moutons morts du charbon y étaient enfouies. À partir des cadavres infectés, les vers de terre remontaient les spores de la bactérie qu'ils évacuaient à la surface du sol. Herbes et chardons contaminés étaient ensuite ingérés par les animaux… dont la rate se remplissait d'une bouillie noirâtre. D'où le nom de *« charbon »*. En mai 1881, près de Melun (Seine-et-Marne), Pasteur procède avec succès au premier essai de vaccination sur les moutons et renouvelle l'expérience à Barjouville (Eure-et-Loir) le 18 juillet de la même année.

LOISIRS

// RANDONNÉE DÉGUSTATION

58 Le rendez-vous des papilles pédestres

L'association Les Rescapés organise, dans les alentours de Cercy-la-Tour, la 5e édition de sa randonnée - dégustation, dite la Rescapoise, le 22 mai (fin des inscriptions 15 mai) ; avec une nouveauté !



Les Rescapés

Chaque année les lieux choisis pour les haltes sont différents. Lors d'une précédente édition, les promeneurs s'étaient arrêtés chez Nadine Rault. Pour l'an prochain, les Rescapés prévoient un parcours autour de Montambert.

Si au départ l'idée ne vient pas des Rescapés, l'engouement des participants reste grandissant : *« Nous avons emprunté le concept à nos voisins de Saône-et-Loire lors d'une rando-dégustation à Gueugnon. Nous leur avons bien sûr demandé l'autorisation pour reprendre le principe avant de le monter chez nous »* détaille Abel Rousselin, vice-président de l'association Les Rescapés avant d'ajouter : *« pour la première édition, nous avions 200 inscrits, puis très vite nous sommes passés à 400 et aujourd'hui nous sommes obligés de nous limiter à 650 randonneurs ».*

Une limite

Le nombre d'inscrits est donc cadré pour une simple raison : *« c'est l'association qui achète une vache à un éleveur – qui est ensuite abattue dans le département – afin de la faire déguster aux participants. De ce fait, nous nous limitons à ce que cette carcasse peut fournir en viande. Cette année, c'est une bête d'Emmanuel Bernard, éleveur engraisseur, qui nous la procurera ».* Ainsi, en suivant un parcours de 15 km, les marcheurs feront diverses haltes dans des exploitations agricoles afin de déguster des produits locaux tout en ayant la possibilité d'échanger avec les éleveurs.

Ancêtres

« Dans l'association, nous avons tous des racines agricoles via nos parents ou nos grands-parents. Allier cela au fait que notre territoire a une activité économique principalement dirigée sur ce milieu, il nous tenait grandement à cœur que les participants puissent discuter avec les éleveurs eux-mêmes. Le but est simple : faire tomber les préjugés sur ce métier » souligne Abel Rousselin. Au total, trois haltes sont ciblées sur des exploitations, avec à chaque fois des explications sur les façons de travailler.

En détail

Ainsi, une dégustation des produits charcutiers de Céline Chamard (Vandenesse) sera proposée sur l'exploitation d'Emmanuel Bernard (Cercy-la-Tour), puis la troupe se mettra en marche vers le domaine d'Azy de Madame et Monsieur Benoist d'Azy pour une visite atypique de la chapelle accueillant tous les tombeaux de la famille. La seconde halte gourmande se fera chez Monsieur Joly (Trinquet), pour la dégustation de la viande d'Emmanuel Bernard accompagnée d'une embeurrée de pommes de terre. Pour le fromage, c'est chez Monsieur Bouche que les randonneurs pourront apprécier les produits laitiers de M. et Mme. Maillot. Enfin, la balade se terminera à Cercy avec un dessert réalisé par les boulangers de la ville.

La nouveauté

Afin de compléter ce programme, l'association Les Rescapés propose cette année une nouveauté : *« Nous allons faire un arrêt en forêt afin d'expliquer les pratiques sylvicoles. Il nous paraissait nécessaire de mettre en place cela pour être le plus complet possible et aussi car ce thème est rarement mis en lumière ».* Renseignement auprès de M. Rousselin : 06 31 28 83 65 ou M. Tissié au 06 88 69 90 02. Accueil/départ de la randonnée le 22 mai de 9 h 45 à 12 h 15 au centre culturel F. Mitterrand de Cercy-la-Tour. Tarifs : 25 euros pour les adultes et 15 euros pour les enfants. Bulletin d'inscription téléchargeable sur la page Facebook de l'association : https://www.facebook.com/asso.lesrescapes

Chloé Monget

Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

26e Foire aux plantes rares à Bézouotte

• Samedi 7 et dimanche 8 mai

Depuis 1994, le village de Bezouotte accueille, lors du 2e week-end de mai, sa foire aux plantes rares. Plus de 100 exposants de France, de Belgique, d'Italie et des Pays Bas proposeront une grande diversité de plantes.

Infos pratiques : tarif 5 €, gratuit moins de 18 ans ; horaires de 10 h à 18 h ; parking gratuit ; petite restauration sur place à emporter.



NIÈVRE

Rendez-vous Mor'Vent de Boue

La troisième édition de Mor'Vent de Boue aura lieu le mercredi 7 mai à partir de 9 h avec un départ au stade de Château-Chinon. Outre le parcours de 10 km parsemés d'au moins 25 obstacles (meules de foin, portiques, marre de boue, etc.), une nouvelle course est ouverte aux 13 ans révolus sur 6 km. Les coureurs, aguerris ou débutants, sont invités à venir déguisés. Pour tout renseignements et inscriptions : www.morventdeboue.fr

Pour rappel, dans le cadre du Projet d'Initiative et de Communication (PIC) les étudiantes Bassma, et Coralie, du Legta du Morvan, se sont chargées de la communication de cet événement.

(D'après communiqué)

Numérique Innovation

La 6e édition du Printemps du numérique aura lieu du 3 mai au 7 mai, en coopération entre La Fabrique Emploi et Territoires, le Conseil départemental et avec le soutien de la Région Bourgogne - Franche-Comté. Au programme 45 animations seront proposées dans différentes villes de la Nièvre (Cosne sur Loire, Clamecy, Saint Saulge, Imphy, Nevers). Quatre thèmes seront mis en avant : le numérique en entreprise et au quotidien, les nouvelles technologies ou encore la promotion des métiers ainsi que des formations.

Retrouver toutes les animations : https://www.lafabriqueemploi.fr/wp-content/uploads/2022/04/Programme_Printemps-du-numerique-2022_3_7_Mai.pdf

Théâtre Conférence étonnante

La Maison de la Culture de Nevers, propose via la saison Côté Jardins, la représentation d'une pièce/conférence : « Pourquoi les poules préfèrent être élevées en batterie » (Texte, mise en scène et jeu : Jérôme Rouger). En jouant avec humour sur les doubles sens, Jérôme Rouger met en lumière des problématiques actuelles sur les conditions de vie de l'œuf. Durée : 1 h 10.

le 20 mai à Clamecy (Ferme Blanche) à 20 h.
le 21 mai à Imphy (l'Entr'Deux) à 20 h.
le 22 mai à Mars-sur-Allier (Espace J.-P. Petit) à 17 h.
le 23 mai à Saint-Saulge (Mairie) à 20 h.
le 24 mai à Saint-Seine (Salle Culturelle) à 20 h.
le 26 mai à la Charité-sur-Loire (lieu et horaire à préciser).

Renseignements : 03 86 93 09 09.

Exposition « La nature près de chez soi »

• Jusqu'au 31 mai

La Maison du Tourisme de Saint-Brisson (à la Maison du Parc : les petites Fourches, 530 route de Saulieu) propose une exposition d'illustrations naturalistes signées par Vanessa Damianthe. Cette dernière invite les visiteurs à voir la nature (faune et flore) du quotidien autrement via une quinzaine de toiles (aquarelles ou crayon). L'exposition se déroulera du jusqu'au 31 mai 2022 : à partir du 1er avril : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 ; les samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30.

Entrée libre. Pour en savoir plus sur l'illustratrice : www.vanessa-damianthe.com

Rendez-vous dans le Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan propose des stages pour les mois à venir :

• Arbres fruitiers et verger

samedi 11 juin : les insectes et maladies
samedi 10 septembre : la greffe

Pour les trois dates : de 10 h à 17 h à la Maison du parc (Saint-Brisson). Tarifs 5 euros / personne. Renseignements et réservations : 03 86 78 79 57.

• Ateliers abeilles

samedi 30 avril
samedi 28 mai
samedi 24 juin
samedi 23 juillet
samedi 3 septembre

Pour toutes les dates : de 9 h à 17 h à la Maison du Parc. Tarifs : adhésion annuelle au syndicat des apiculteurs Nivernais Morvan : 18 euros / personne. Inscriptions et renseignements : 06 13 87 78 85 ou gerard.peudpiece@sfr.fr

YONNE

Printemps à la ferme

• 5 juin

Portes ouvertes au Gaec Desmoutiers Breton à Branches (10 rue des Cadoux).

• 11 et 12 juin

Marché de producteurs au domaine de la Charloise à Boeurs-en-Othe (2 rue des Brossiers – Le Champion).

OXYGÈNE

// BISTROT - BROCANTE DU SILO À PRÉMERY

Un goût d'antan

58

Installée il y a environ un an à Prémery, la Brocante du Silo n'est pas un endroit commun, même s'il s'inscrit dans un paysage quotidien.



N. Boubin

Une partie des automobiles propriété de l'AVCOO.



Miss avec Éric Boubin, dirigeant de la Brocante du Silo.

En entrant dans la cour du Bistrot - Brocante du Silo à Prémery, ce sont les hôtesses d'accueil qui attirent déjà l'œil. Montées sur quatre roues, ces voitures anciennes (1) trônent fièrement dans la cour de l'ancien silo d'Axéréal. Puis, une fois dépassées, c'est le bistrot qui apparaît, bien gardé par Miss, la dame à poils de la maison. Aux commandes de l'endroit créé il y a un an : Éric Boubin, résident bien connu dans les environs puisqu'il dirigeait auparavant le restaurant Le Bistrot dans le centre-ville où son ami Julien Cohen, antiquaire et vedette d'*Affaire Conclue*, passait régulièrement.

La chaleur d'un hangar

Avec un béret vissé sur la tête, c'est tout sourire qu'Éric cause avec les clients présents. Il prend garde à chacun tout en restant alerte aux nouveaux venus afin de les accueillir comme il se doit avec toujours un large sourire accompagné d'un *« Qu'est-ce qui vous ferait plaisir ? »* lancé du bout du comptoir, en zinc évidemment ! Par ces petits riens, le ton est donné et le temps s'arrête pour le déguster sans fin au fil des conversations de la salle et des histoires d'Éric.

Un bout d'Histoire/histoires

Si la grande Histoire se compose des petites, c'est sans doute là qu'il faut trouver la raison de l'amour d'Éric pour les objets anciens : *« je ne me rappelle pas des noms des gens, mais je n'oublie jamais les visages, les parcours et les objets ! »*. En effet, outre que l'endroit soit un bistrot à l'ancienne, *« avec une cuisine simple, du terroir et copieuse »*, il est également une brocante, ce que le visiteur comprend assez vite puisque la salle de restaurant est emplie d'uniformes, de cartes postales ou encore d'une tranchée reconstituée (oui, oui). Mais, ces objets sont un avant-goût de l'arrière-boutique qui, elle, recèle d'encore plus de pièces (bibelots, meubles, lustres, vaisselles, vêtements, etc.).

Fondant à cœur

« En plus du bistrot, nous sommes un dépôt-vente. Au bout de six mois, si les objets ne sont pas vendus, je les donne à qui en a besoin ». C'est ainsi qu'il a pu meubler deux appartements de A à Z pour accueillir des familles ukrainiennes à Prémery. *« Ce n'est pas grand-chose mais c'est déjà ça »* dit-il en baissant la voix avant d'ajouter : *« c'est aussi pour ça que je n'ai pas quitté la ville lorsque j'ai fermé le bistrot dans le centre. Je voulais continuer à faire partie du quotidien des gens, tout en les aidant à ma mesure »*.

C'était mieux avant… ou pas !

Pour ce Nivernais, la vie ici n'est pas des plus simples : *« Nous sommes dans un endroit où le monde se plaint qu'il n'y a plus rien dans les villages, et quand quelqu'un s'installe, c'est la révolte – pour diverses raisons. Puis, une fois que l'on a résisté à ce cap, les gens se radoucissent et apprécient. Je pense qu'il faut remettre un bistrot dans tous les villages, car c'est un lieu d'échanges, de réconfort, de rires, de discussions politiques, de débats, d'avis médicaux, etc. C'est un lieu capital »*. Emplis de ses souvenirs d'enfance bercés par la fumée de cigarette dans le troquet du coin avec les vieux lançant des *« Dans le temps… etc. »*, Éric insiste : *« la vie était dure autrefois, et on revient à ces moments-là aujourd'hui. Mais, je suis persuadé que si on s'entraide un minimum, en faisant attention aux autres, on peut adoucir grandement notre quotidien, et le bistrot-brocante du Silo est là pour ça »*. Toujours dans l'idée de *« dépanner son prochain »*, cet ancien militaire de carrière fait également dépôt pour l'EARL du Bail (en graines, pommes de terre ou carottes). Mais, il ne compte pas s'arrêter là.

L'avenir d'un silo

En effet, il envisage de s'agrandir en rachetant la totalité de l'ancien silo. *« Je voudrais monter un garage avec un petit jeune comme mécanicien afin de redonner encore de la vie à cet endroit. Prémery, et la Nièvre en général, ont beaucoup à offrir pourvu qu'on s'y intéresse et s'y investisse un minimum. La vie rurale existe et il faut en prendre soin. Et, dans ce domaine, un petit café sur le coin d'un comptoir peut tout changer »*. Pour le moment le dossier financier est en train d'être mis au point ; encore une petite histoire qui fera potentiellement partie de la grande. La brocante du Silo (route de Cervenon) est ouverte tous les jours de 6 h 30 à 20 heures - 20 h 30 et l'été jusqu'à 21 h 30. Tél. : 03 86 70 22 88.

Chloé Monget



L'arrière-boutique de la Brocante du Silo à Prémery ouverte aux mêmes horaires que le bistrot.

(1) propriété de l'Association des véhicules, des costumes et des objets oubliés (AVCOO).



L'unique objet qu'Éric Boubin ne vendra jamais est la canne faite à la main par son ami Albert Graillot, ancien combattant du Maquis Mariaux, car *« à 16 ans, il a défendu la vie, simplement par devoir »*. Éric Boubin a d'ailleurs écrit un livre sur lui : *« J'ai eu de la chance, un enfant de la Nièvre, un fils de France Libre »*.